



Phase Tendances et Scénarios : Le « socle » et les quatre scénarios contrastés du SAGE

Rapport soumis à la Commission Locale de l'Eau
du 15 décembre 2015



Sommaire

INTRODUCTION	1
LE « SOCLE » ET LES DIMENSIONS STRATÉGIQUES DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER	4
SCÉNARIO 1 : UN SAGE PRAGMATIQUE QUI OPTIMISE LES POLITIQUES DE L'EAU ET LEUR COMPATIBILITÉ AVEC LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	20
SCÉNARIO 2 : UN SAGE AFFIRMÉ POUR RENDRE DES ESPACES À L'EAU DANS LE TERRITOIRE	32
SCÉNARIO 3 : UN SAGE MILITANT POUR IMPULSER DES PROJETS LOCAUX PARTICIPATIFS	46
SCÉNARIO 4 : UN SAGE FACILITATEUR ET PARTICIPATIF AU SERVICE DES INITIATIVES LOCALES	60
COMPARAISON ÉCONOMIQUE DES QUATRE SCÉNARIOS STRATÉGIQUES	74
ANNEXE 1 : RÉCAPITULATIF DES HYPOTHÈSES THÉMATIQUES TRAVAILLÉES PAR LES COMMISSIONS	
ANNEXE 2 : LES CHOIX OUVERTS POUR LA CLE : LES « DIMENSIONS STRATÉGIQUES » DU SAGE	
ANNEXE 3 : TABLEAU DES HYPOTHÈSES DES CALCULS ÉCONOMIQUES	

Introduction

La démarche d'élaboration des scénarios du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Les travaux des Commissions Thématiques

Lors de la construction du diagnostic du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, a été réalisée une **rétrospective des dynamiques territoriales** observées ces dernières décennies et de leurs conséquences sur les enjeux du SAGE. Sur la base d'hypothèses tendancielle déduites de cette rétrospective et d'échanges avec les instances de la CLE, un **scénario « sans SAGE »** a ensuite été construit. Il faisait l'hypothèse théorique d'une absence d'efforts supplémentaires pour améliorer la gestion de l'eau sur territoire au-delà de ce qui est déjà mis en œuvre aujourd'hui. Ce scénario « sans SAGE », présenté en CLE le 5 mai 2015, est un scénario global, c'est-à-dire portant sur l'ensemble des thèmes de l'eau et des milieux aquatiques, et débouchant sur une image projetée en 2030 illustrant *a contrario* les raisons qui justifient l'existence d'un SAGE.

Munie de cette précieuse référence « sans SAGE », la phase suivante a consisté, pour la CLE, à adopter une **posture plus proactive vis-à-vis de l'avenir des milieux aquatiques et de la ressource en eau sur le territoire du SAGE**, en cherchant à identifier différents éléments de stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques en termes de moyens à engager (outils, méthodes, organisation des moyens ...) et /ou de niveaux d'ambition. Plus proactive, cette phase a aussi été plus participative : elle a mobilisé les **Commissions Thématiques du SAGE**, qui ont constitué la véritable **cheville ouvrière de cette réflexion stratégique**. Ainsi, chaque Commission s'est réunie une journée entière afin d'élaborer, à partir d'hypothèses contrastées construites préalablement par le groupement, et en se nourrissant des débats et de la créativité des participants, des scénarios contrastés pour chacun des thèmes considérés (image en 2030, éléments de cheminement 2015-2030). On trouvera en annexe 1 un tableau synthétisant les enjeux et hypothèses sur lesquels chaque Commission Thématique a travaillé.

L'analyse transversale de ces travaux : le « socle » et les « dimensions stratégiques » du SAGE

Le groupement a ensuite opéré une analyse des travaux menés au sein des Commissions Thématiques. Elle a permis de dégager les éléments stratégiques quant à la future stratégie du SAGE, en distinguant :

- les éléments impératifs qui s'imposent aujourd'hui, et qui seront forcément au centre de la future stratégie du SAGE : il s'agit des **passages obligés, du « socle » du SAGE** ;
- les dimensions de choix dont dispose la CLE pour définir sa future stratégie, en insistant sur leurs implications aussi bien techniques que politiques ou organisationnelles : il s'agit des « **dimensions stratégiques** » du SAGE.

Cette analyse a été nourrie des travaux des Commissions Thématiques mais ne s'est pas réduit à leur simple agrégation. Le groupement a ainsi réalisé un travail de synthèse faisant ressortir les **éléments transversaux** de ces travaux, en s'assurant bien qu'ils

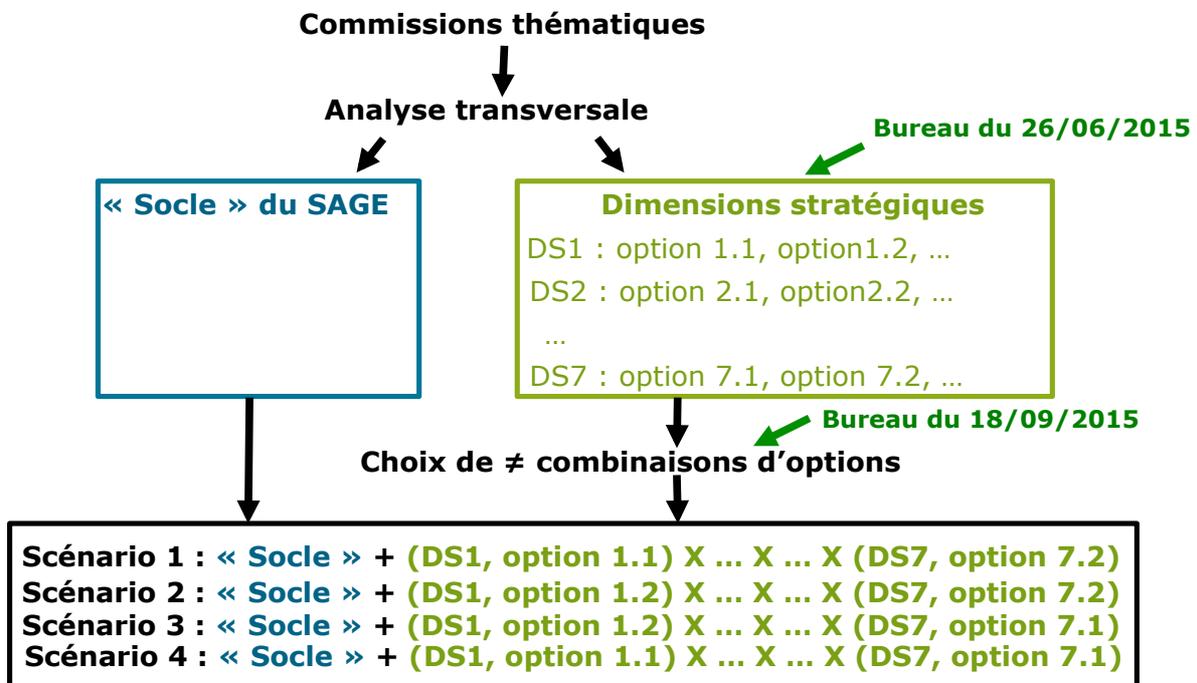
couvraient non seulement l'ensemble des enjeux débattus dans les Commissions mais aussi qu'ils ne laissent pas dans l'ombre des questions importantes pour l'avenir du SAGE, que les groupes n'auraient pas eu le temps d'aborder. Notamment, il s'est agi dans certains cas d'étendre à l'ensemble des thèmes certaines questions stratégiques soulevées dans certains groupes seulement.

Ce « socle » et ces « dimensions stratégiques » sont présentés dans la première partie du présent rapport (une présentation plus détaillée des dimensions stratégiques se trouve en annexe 2).

Les choix opérés par le Bureau de la CLE :
4 combinaisons d'options pour fonder les scénarios stratégiques du SAGE présentés dans ce rapport

Réuni à deux reprises (juin puis septembre 2015), le Bureau de la CLE a examiné et amendé cette analyse transversale, puis choisi quatre combinaisons d'options contrastées, relatives aux différentes dimensions stratégiques, pour fonder des scénarios globaux illustratifs de stratégies alternatives pour le SAGE. Le groupement a ensuite procédé à la formalisation de ces scénarios et à leur analyse, en termes d'atouts, de faiblesses et de risques. Ceci fait l'objet de la seconde partie du présent rapport. Une analyse des implications économiques de chacun des scénarios en termes d'efforts financiers complète ce travail afin de pouvoir également comparer les scénarios, sur le plan économique. En annexe 3, sont présentées, pour chaque scénario, les grandes actions retenues sur lesquelles reposent le dimensionnement des ordres de grandeur des coûts.

Synthèse de la démarche d'élaboration des scénarios contrastés du SAGE



L'objet de la CLE du 15 décembre 2015 : examiner et valider les 4 scénarios stratégiques contrastés du SAGE Croult- Enghien-Vieille Mer

Ces scénarios stratégiques constituent le produit visé par l'ensemble de la phase « tendances et scénarios » de l'élaboration du SAGE. Confrontées au scénario « sans SAGE », ils ont vocation à incarner chacun une stratégie possible pour le SAGE : ils balisent par conséquent le champ des possibles au sein duquel s'effectuera le choix politique de la CLE concernant tant le contenu du SAGE que ses modalités de mise en œuvre. Ils fournissent ainsi un support et des repères pour structurer et baliser la discussion puis le choix de la CLE quant à la future stratégie du SAGE.

L'objectif de la CLE du 15 décembre 2015 n'est pas d'opérer ce choix, qui fera l'objet de la dernière phase de l'élaboration du SAGE (« choix de la stratégie »). Il s'agit plutôt, à ce stade, de **mettre en discussion et de partager les termes dans lesquels ce choix est aujourd'hui posé au travers de ces quatre scénarios stratégiques**, afin de les valider.

Le « socle » et les dimensions stratégiques du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Les passages obligés : le « socle du SAGE »

L'analyse transversale des scénarios établis par les groupes de travail a permis d'identifier un ensemble d'éléments **incontournables** pour le SAGE, quelle que soit la stratégie globale que la CLE choisira. Il s'agit ainsi d'**objectifs à atteindre, d'actions techniques à mettre en œuvre et de moyens à mobiliser** qui figureront forcément dans les orientations et les actions du SAGE. Ces « passages obligés » s'imposent en effet à la délibération au sein de la CLE pour les raisons suivantes :

- certains objectifs sont incontournables parce qu'ils correspondent à des impératifs réglementaires ;
- certains objectifs sont incontournables parce qu'ils engagent directement la crédibilité du SAGE sur un plan politique - ne pas les retenir reviendrait à priver celui-ci d'une partie importante de sa raison d'être ;
- dès lors, pour atteindre ces objectifs incontournables, des actions doivent impérativement être conduites, des moyens mobilisés, des fonctions assurées par la CLE et/ou la structure d'animation du SAGE.

Ce socle ne constitue pas pour autant une stratégie en soi, qui ne saurait se résumer à une liste d'objectifs et d'actions. C'est bien la combinaison des éléments du socle et d'options choisies pour chaque dimension stratégique qui constituera au final une stratégie pour le SAGE.

On présente ci-après ces grands éléments constitutifs du « socle » du SAGE qui, s'ils s'imposent et ne débouchent donc pas sur des choix ouverts pour la CLE, sont néanmoins très importants pour elle en ce qu'ils engagent largement son rôle et sa responsabilité futurs.

1-1. Les objectifs incontournables pour le SAGE

Un incontournable réglementaire pour le SAGE : le SDAGE et les objectifs de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

Parce que le SAGE Croult Enghien Vieille Mer doit juridiquement être compatible avec le SDAGE Seine-Normandie, il se doit de retenir a minima les objectifs affectés aux différentes masses d'eau de son territoire de compétence. Six masses d'eau superficielles sont désignées sur le territoire Croult Enghien Vieille Mer. Les deux tableaux ci-dessous, extraits du diagnostic du SAGE, rappellent les objectifs et reports de délais pour ces masses d'eau superficielles, compte tenu de leur état actuel :

Eaux de surface « rivières »

Les objectifs et report de délai pour les 5 masses d'eau « rivière », toutes « fortement modifiées », du SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer sont les suivants :

Nom	Objectifs d'état					
	Global		Ecologique		Chimique	
	Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
Ru d'Engchien	Bon potentiel	2027	Bon potentiel	2027	Bon état	2021
Croult Amont	Bon potentiel	2027	Bon potentiel	2021	Bon état	2027
Petit Rosne	Bon potentiel	2027	Bon potentiel	2027	Bon état	2021
La Morée	Bon potentiel	2027	Bon potentiel	2027	Bon état	2027
Croult Aval	Bon potentiel	2027	Bon potentiel	2027	Bon état	2027

Tableau 1 : Objectifs et reports de délai (eaux superficielles)
(SDAGE Seine-Normandie 2010-2015)

Eaux de surface « canaux »

L'ensemble des canaux parisiens (c'est-à-dire propriété de la Ville de Paris) a été classé dans le SDAGE en une seule masse d'eau « canal », à laquelle est attribué un objectif de qualité :

Nom	Objectifs d'état					
	Global		Ecologique		Chimique	
	Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
Canal de l'Ourcq	Bon potentiel	2015	Bon potentiel	2015	Bon état	2015
Canal de Saint-Denis	Bon potentiel	2015	Bon potentiel	2015	Bon état	2015

Tableau 2 : Objectifs et délais d'atteinte du bon état des canaux du territoire
(SDAGE Seine-Normandie 2010-2015)

On note que du fait de leur caractère dégradé et/ou artificialisé, les rivières du territoire bénéficient donc toutes de **reports de délais fixés à 2027** (tableau 1). Ce report ne signifie en aucun cas une tolérance à retarder la conduite des actions à mener, mais bien au contraire **qu'il faudra agir plus fortement et pendant plus longtemps**.

Concernant les eaux souterraines, la situation semble de prime abord plus favorable. La masse d'eau désignée sur le territoire du SAGE, nommée « Éocène du Valois », présente globalement une bonne qualité, puisque l'objectif qualitatif d'atteinte du « bon état chimique » au sens de la DCE est prévu dès 2015. Le diagnostic du SAGE insiste cependant sur le fait que cette situation réglementaire masque en réalité **une situation très contrastée et, à long terme, moins favorable qu'il n'y paraît**. Ainsi, certains aquifères constitutifs de cette masse d'eau sont considérablement pollués, et de récentes investigations ont mis en évidence une vulnérabilité plus importante qu'escomptée jusqu'à présent. C'est en particulier le cas de la nappe de l'Yprésien, de bonne qualité mais exposée à un risque de transfert des pesticides et des nitrates à partir de certaines nappes adjacentes : de fait, l'Yprésien pourrait se dégrader lentement du fait de l'absence de prise en compte globale de la protection des nappes sur le territoire et au-delà. L'Agence de l'eau Seine-Normandie envisage donc aujourd'hui de proposer, pour le second cycle de la DCE (2016-2021), une dérogation de délai pour la masse d'eau « Éocène du Valois ».

Ce risque de dégradation n'est pas sans conséquence, à long terme, sur la problématique de l'alimentation en eau potable, impératif lui aussi incontournable pour le SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

Un autre impératif : la durabilité de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) dans un contexte de changement climatique et de dégradation des nappes

L'AEP est aujourd'hui assurée à 90% à partir d'eaux superficielles externes au territoire du SAGE, en provenance de l'Oise et de la Marne. La bonne coopération entre acteurs, la rigueur et la performance technique de la production en eau potable assurent à court et moyen terme une excellente sécurisation et une conformité réglementaire de l'AEP, aussi bien sur le plan quantitatif que sur celui de la qualité des eaux distribuées. Néanmoins, le diagnostic et le scénario sans SAGE soulignent qu'à long terme, le changement climatique (notamment sur l'Oise, en l'absence de barrage) et l'apparition de polluants émergents pourraient fragiliser cette sécurisation, ce qui redonne toute leur importance patrimoniale aux eaux souterraines du territoire. L'Yprésien, dont on vient de rappeler la vulnérabilité, fait d'ailleurs l'objet de la disposition 118 du SDAGE Seine-Normandie (2010-2015), comprenant des dispositions spécifiques visant à en réserver tout ou partie à l'usage « eau potable ».

Dès lors, la durabilité de l'AEP, et par suite la vigilance à exercer quant à l'état des aquifères du territoire, constituent un autre objectif incontournable pour le SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

Un incontournable pour la lisibilité et la crédibilité politique du SAGE : recréer un lien social positif à l'eau et aux milieux aquatiques

Outre les objectifs réglementaires incontournables pour le SAGE, un autre l'est tout autant pour des raisons propres au territoire Croult Enghien Vieille Mer. Ne pas le retenir dans le SAGE ne mettrait certes pas en cause sa compatibilité juridique avec le SDAGE, mais mettrait en danger, de manière tout aussi préoccupante, la lisibilité et la crédibilité politique du SAGE : il s'agit de l'objectif de recréer un rapport des habitants à l'eau et aux milieux aquatiques qui soit plus positif, de telle sorte qu'ils participent d'une amélioration de leur cadre de vie et qu'ils puissent être support de lien social dans le territoire.

En effet, la rétrospective de l'évolution de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire, établie lors de la phase de diagnostic du SAGE, a montré combien le **lien à l'eau** a été **dégradé lors des dernières décennies**, au point de se réduire aujourd'hui au mieux à une certaine **indifférence** de la part de la population (du fait notamment du caractère invisible ou très diffus de l'eau et des milieux aquatiques dans le territoire), au pire à une forme d'**hostilité**, l'eau n'étant finalement associée qu'à des éléments négatifs dans sa représentation locale : nuisances olfactives, risque sanitaire et risque hydraulique (du fait notamment des événements pluvieux et des inondations par ruissellement). Il s'agit là d'une **spécificité très forte du territoire**, qui explique que le thème du lien social à l'eau et aux milieux aquatiques ait été très présent dans les débats tenus au sein des trois Commissions Thématiques, tant lors de la phase de diagnostic que celle de construction de scénarios thématiques contrastés. Cette spécificité du territoire renvoie donc à des éléments clés du diagnostic du SAGE : elle est directement traitée par l'enjeu de « redécouverte et reconnaissance sociale de l'eau » qui y est distingué, et est

plus largement sous-jacente à l'enjeu intégrateur de « réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages ». Ainsi, traiter ces enjeux implique pour le SAGE d'avoir comme objectif, outre le traitement des dimensions négatives du lien à l'eau hérité de l'histoire (qualité, risque hydraulique), la reconstruction d'une relation positive à l'eau, alors même que celle-ci est visiblement peu considérée aujourd'hui comme un élément constitutif du cadre de vie. Au-delà des objectifs réglementaires évoqués plus haut, on peut considérer que cet objectif, plus politique, constitue **une raison d'être essentielle du SAGE Croult Enghien Vieille Mer**.

L'objectif de recréer un lien positif à l'eau revêt ainsi un **caractère unanime au sein des Commissions et renvoie à des éléments majeurs du diagnostic**, ce qui conduit à considérer qu'il sera retenu quelle que soit la stratégie du SAGE et, par conséquent, à le faire figurer au « socle du SAGE ».

1-2. Les actions indispensables pour atteindre ces objectifs

L'existence d'objectifs incontournables induit mécaniquement que certaines actions auront nécessairement à être mises en œuvre, quelle que soit la stratégie qui sera finalement retenue pour le SAGE. On va voir que ces actions forment un ensemble très conséquent. Si les choix stratégiques à délibérer, présentés dans la suite de cette note, peuvent en ajouter un certain nombre, leur objet sera largement de définir la manière avec laquelle on compte porter et mettre en œuvre ce « socle » d'actions indispensables.

Des actions sur les réseaux d'assainissement

L'atteinte des objectifs de la DCE, imposés par le SDAGE, induit a minima les actions suivantes en matière d'assainissement, principale pression pesant sur la qualité des eaux superficielles (cf. diagnostic du SAGE) :

- la mise à jour et la mise en cohérence des **schémas directeurs** d'assainissement, dont une proportion importante est obsolète sur le territoire et dont la dispersion nuit à la cohérence de la gestion d'ensemble du réseau ;
- une accélération significative de la **mise en conformité des raccordements**, tout particulièrement dans les secteurs en réseaux séparatifs les plus défaillants. Cette action pourrait donner lieu à la fixation par le SAGE d'un **taux annuel objectif** de mise en conformité à respecter, par secteur. En outre, les groupes de travail ayant produit des scénarios thématiques contrastés dans les différentes Commissions Thématiques (au-delà de la seule Commission Qualité) ont envisagé de manière unanime de transférer la compétence de contrôle de branchement, aujourd'hui exercée au niveau communal, au niveau des 3 grandes structures de maîtrise d'ouvrage présentes sur le SAGE en matière d'assainissement (SIAH, SIARE, CD 93/DEA), arguant qu'un tel transfert permettrait de réduire la proximité entre la population et la collectivité responsable du contrôle, et ainsi de rendre celui-ci plus effectif (sous réserve néanmoins d'une rationalisation du pouvoir de police des réseaux). Une telle unanimité au sein des Commissions conduit à faire figurer cette orientation dans le « socle » du SAGE, même si son opérationnalisation concrète dépend des évolutions institutionnelles en cours, dont l'issue est encore incertaine - le principe d'une **remontée à un niveau supra-communal de la compétence de contrôle** apparaît en tout cas comme un acquis pour le socle du SAGE ;

- l'amélioration de **l'étanchéité des collecteurs** (problème des eaux parasites dans les réseaux), dont le taux de renouvellement est trop mal connu mais dont l'insuffisance est avérée ;
- le recensement et le traitement des **exutoires**, eux aussi trop mal connus ;
- la poursuite de la réduction des **rejets polluants non domestiques**. Il s'agit là d'un problème difficile car diffus dans le territoire (petites activités), sur lequel il n'est pas possible d'établir un diagnostic précis à ce jour. La démarche à poursuivre consiste à établir, au cas par cas, un diagnostic et des éléments de solution site par site. Il faut donc a minima se fixer un objectif de moyens (rythme de mise en œuvre) à défaut d'avoir une connaissance suffisante au départ pour dimensionner l'effort à conduire.

Des actions sur la gestion des eaux pluviales

Outre les actions concernant les raccordements et le fonctionnement des réseaux (sélectivité), déjà mentionnées plus haut, l'atteinte des objectifs de la DCE appelle également les actions suivantes :

- la réalisation d'une étude globale, à l'échelle du territoire du SAGE, permettant de **définir par grands bassins versants des débits-objectifs à faire transiter vers la Seine** en optimisant leur répartition ;
- la coordination et la couverture complète du territoire en **zonages pluviaux**, intégrant les enseignements d'une telle étude ;
- la définition d'une **stratégie de gestion à la source** des eaux pluviales, en tenant compte à la fois de la diversité des contextes géo-pédologiques et du caractère plus ou moins densifié des territoires considérés. Outre le choix des solutions à mettre en œuvre, cette diversité des situations doit conduire à définir différemment, selon les cas, **l'échelle la plus adaptée** pour les mettre en œuvre (de la parcelle au périmètre d'aménagement) ;
- la promotion des **techniques alternatives** de gestion des ruissellements pour les **nouveaux projets** d'aménagement, s'inscrivant dans une telle stratégie contextualisée.

Des actions visant la sécurisation durable de l'AEP par la reconquête de la qualité des eaux souterraines locales

L'objectif d'assurer à long terme la durabilité de l'AEP, dans un contexte de changement climatique et de dégradation des nappes, implique quelle que soit la stratégie future du SAGE de conduire les actions suivantes :

- l'organisation d'une **prise en charge structurée et cohérente du suivi et de la gestion patrimoniale des nappes du territoire** : la vulnérabilité des eaux souterraines, notamment par les risques de transfert des aquifères les plus pollués vers les autres, la complexité du fonctionnement de l'ensemble qu'elles constituent, appellent à un effort de structuration de leur prise en charge, ne serait-ce que pour coordonner les connaissances en la matière et les capacités de leur suivi sur le territoire ;
- l'exercice d'un **suivi et d'une vigilance vis-à-vis de l'élaboration de programmes d'action en matière de réduction des pollutions diffuses**, notamment d'origine agricole, à l'échelle des Aires d'Alimentation de Captage

(AAC), et en amont vis-à-vis de l'avancement des procédures de définition de celles-ci ;

- l'exercice d'un effort d'acquisition de connaissances, de suivi et d'une vigilance vis-à-vis des pollutions industrielles, constituant largement un problème hérité (mais pas seulement) devant être mieux caractérisé et traité.

L'intensification des efforts de réduction de l'emploi des phytosanitaires (collectivités et particuliers, espaces publics et résidentiels)

Comme noté dans le diagnostic du SAGE, l'usage de produits phytosanitaires par les collectivités, les particuliers ou les bailleurs figure parmi les pressions « diffuses » qui pèsent à la fois sur les milieux naturels du territoire et sur la qualité de l'eau. Si certaines dynamiques positives à cet égard existent au niveau des collectivités, le SAGE doit quelle que soit sa stratégie, contribuer à ce que cet effort soit non seulement poursuivi, mais intensifié et généralisé, la seule perspective d'un cadre réglementaire à venir plus contraignant ne suffisant pas.

Des actions sur les milieux et paysages aquatiques et humides

Le respect des objectifs réglementaires (SDAGE DCE), et plus encore l'atteinte de l'objectif politique de recréer un lien social positif à l'eau et aux milieux aquatiques, impose au SAGE de conduire les actions suivantes pour, a minima, faire davantage exister, reconnaître et prendre en compte ces éléments dans le territoire :

- la conduite d'une étude inventoriant les milieux aquatiques et humides diffus et appréciant leur potentiel écologique et paysager, de façon à permettre leur mise en visibilité par le SAGE, leur suivi et leur préservation. Le diagnostic a souligné combien la présence de milieux naturels souvent peu connus et a fortiori non reconnus ni protégés, constituait à la fois un marqueur de l'identité du territoire sur ce plan et un potentiel « bien commun » à construire. La commission milieux naturels a également insisté sur cette particularité du territoire. En outre, certains retours d'expérience montrent que des dynamiques écologiques et paysagères spontanées (émergence d'éléments intéressants) sont observées localement autour de certains projets d'aménagement mais, n'ayant pas été anticipées, ne sont pas systématiquement recensées pour alimenter le suivi, la gestion et la valorisation de ce type de milieux dans le territoire. Il s'agit donc ici de compléter l'étude d'inventaire des milieux naturels du territoire (prévue en 2016), d'une part en l'assortissant d'un volet paysage (caractérisation actuelle, potentialités, fonctionnalités écologiques) et d'autre part en élargissant son objet à l'ensemble des « infrastructures hydro-écologiques » (réseau de rivières et d'ouvrages hérité des transformations historiques du réseau hydrographique et de la gestion des eaux pluviales) ;
- l'exercice d'une vigilance et d'une activité de conseil sur l'aménagement du territoire au niveau local (projets d'aménagement, documents locaux d'urbanisme). Quelles que soient les hypothèses considérées, dans toutes les commissions thématiques, les groupes de travail ont estimé qu'une telle action était indispensable dans la future stratégie du SAGE, afin d'assurer la prise en compte et la mise en valeur, en plus des fonctions écologiques et hydrologiques, de l'identité paysagère liée à l'eau, mise en évidence dans l'étude

susmentionnée, dans les projets d'aménagement et les ouvrages (insertion paysagère). Il s'agit d'une vigilance permettant, le cas échéant, d'alerter sur des contraintes à prendre en compte, mais qui se veut également, pour être efficace, positive : elle s'accompagne donc d'une capacité de conseil à mettre en place, selon des modalités qui dépendent, comme on le verra, de choix restant à trancher sur certaines dimensions stratégiques exposées plus loin (cf. DS1 et DS2 - p. 16) ;

- conformément à son objectif politique, le SAGE s'efforce dans ces actions de vigilance et de conseil, de **(re)créer du lien social autour de ces projets**, en s'efforçant d'y intégrer des capacités d'appropriation collective par la population de telle sorte qu'ils participent à l'émergence d'un « bien commun » lié à ce patrimoine naturel diffus lié à l'eau ;
- au total, ces actions à mettre en œuvre quelle que soit la stratégie du SAGE positionnent d'emblée celui-ci comme un **contributeur essentiel** à la **déclinaison locale du SRCE et de la TVB** sur son territoire de compétence.

Des actions de communication et de sensibilisation, notamment auprès des aménageurs

Au-delà des actions de vigilance-conseil propres aux milieux aquatiques et paysages liés à l'eau qui viennent d'être évoquées, le SAGE se doit, quelle que soit sa future stratégie, de développer :

- des actions de **communication et de sensibilisation quant à la portée juridique du SAGE**, sur l'ensemble des thèmes et enjeux qu'il couvre. Les commissions thématiques ont en particulier insisté sur l'importance de conduire ces actions en amont des projets d'aménagement, afin d'éviter que la vigilance du SAGE ne le conduise à constater, « après-coup » ou trop tard dans la conception des projets, des éléments mal pris en compte et ainsi à apparaître systématiquement comme porteur de contraintes plutôt que de propositions constructives vis-à-vis des aménageurs ;
- ce porter à connaissance doit en effet s'accompagner d'actions de **formation et de conseil pour éclairer la conception des projets d'aménagement** (cf. actions précédemment citées sur le pluvial et les milieux aquatiques/paysages) ;
- enfin, les commissions thématiques ont également mis en avant des actions de développement de la **culture du risque** (risque de ruissellement) et d'**argumentation économique** (bénéfices attendus des actions conduites) pour justifier les actions à consentir.

1-3. Les fonctions et moyens nécessaires

Les fonctions incontournables du SAGE

A travers les objectifs d'intervention et les actions qui s'imposent à la délibération locale au sein de la CLE, tels qu'ils viennent d'être passés en revue, se dessinent des fonctions devant impérativement être assurées par le SAGE.

Le SAGE en tant que document d'orientation et de planification : le rappel des objectifs réglementaires et la mise à l'agenda d'objectifs incontournables

Une première façon d'aborder le rôle du SAGE est de considérer le **document** qui sera adopté par la CLE puis approuvé par le Préfet. Comme tous les SAGE, ce document sera doté d'une portée juridique, les décisions prises dans le domaine de l'eau, de la planification urbaine et relatives au schéma départemental des carrières devant être compatibles avec son PAGD. Le règlement qui fixe des règles dans le champ des activités mentionnées dans la nomenclature eau et ICPE est quant à lui directement opposable et s'impose dans un rapport de conformité ne laissant aucune marge de manœuvre aux destinataires de la règle et ne supportant aucune atteinte marginale contrairement au rapport de compatibilité. On sait que la portée juridique effective du SAGE dépendra de la précision de son contenu, qui elle-même dépendra notamment des choix qui seront faits concernant les dimensions stratégiques ci-après. Cependant, quels que soient ces choix *in fine*, le passage en revue des objectifs et thèmes d'intervention qui s'imposent au SAGE montre que ce document aura nécessairement **un rôle de rappel et de déclinaison locale des objectifs réglementaires (DCE)**, mais aussi du **SRCE**. Il montre également qu'il contribuera à la **mise à l'agenda local** du traitement d'un objectif que le SAGE ne peut se permettre d'ignorer : la recréation d'un lien social positif à l'eau et aux milieux aquatiques.

Le SAGE en tant que lieu de mise en débat, de mobilisation et de partage d'expérience : le couple CLE-cellule d'animation

Cependant, il serait illusoire de croire que le SAGE peut être réduit à ce document de planification et d'orientation, qui produirait « mécaniquement » ses effets juridiques. **Un SAGE est également une démarche, qui se poursuit au-delà de son adoption et qui s'incarne durablement dans le couple d'acteurs CLE- cellule d'animation.**

Ainsi, la CLE constitue l'instance devant assurer le portage politique des objectifs inscrits dans le document SAGE : elle est le lieu où ces **objectifs** sont régulièrement rappelés à destination de l'ensemble des acteurs du territoire, où les actions conçues pour les atteindre sont **suivies** et réexaminées, et où se joue la **mobilisation** des maîtres d'ouvrage locaux.

Une telle instance, pour fonctionner, doit nécessairement disposer d'une cellule d'animation qui nourrit le rôle politique de la CLE par :

- **un suivi continu des actions entreprises** pour atteindre les objectifs du SAGE ainsi que des résultats obtenus en la matière ;
- **une évaluation régulière de l'ensemble des politiques de l'eau et des milieux aquatiques conduites sur son territoire**, par croisement entre ce suivi des actions et résultats obtenus et les objectifs et enjeux portés par ce SAGE, afin de conduire régulièrement une analyse de la qualité de l'action publique en la matière. Cette fonction d'évaluation peut d'autant plus être portée par la CLE que le SAGE n'a pas vocation à se substituer aux maîtres d'ouvrages présents sur son territoire, et dispose donc en cela d'un certain recul sur son territoire, et que sa composition est par construction pluraliste. Une telle évaluation périodique a notamment vocation à éclairer les phases de révision du SAGE (tous les 6 ans) ;

- une **publicité de ce suivi continu et des évaluations périodiques**, non seulement auprès des membres de la CLE mais également auprès d'un public le plus large possible ;
- une **publicité des débats et prises de position collectives** de la CLE.

Les pages qui précèdent montrent également que la mise en œuvre de ce « socle » du SAGE nécessite un **rôle de mise en cohérence des actions entreprises par les acteurs locaux**, de la part de la cellule d'animation du SAGE : mise au point de cahiers des charges type, organisation d'échanges d'expériences, ...

**Le SAGE en tant que garant de la prise en compte de ses enjeux :
vigilance et coordination avec la Police de l'eau**

Enfin, un point également incontournable pour une mise en œuvre effective du SAGE, quelle que soit sa stratégie, est l'exercice d'une **vigilance-conseil affirmée**. L'importance de cette fonction est apparue de manière transversale dans toutes les Commissions Thématiques : d'une part pour que le rappel de la réglementation opéré par les documents du SAGE ne reste pas lettre morte et, d'autre part, pour défendre les enjeux du SAGE face aux puissantes dynamiques de développement territorial qui s'expriment sur le territoire (cf. scénario « sans SAGE »). Comme on l'a évoqué plus haut, cette vigilance s'exerce a minima à l'échelle des **documents locaux d'urbanisme**, mais aussi à celle des **projets locaux d'aménagement**.

L'exercice d'une telle vigilance passe par une véritable **coordination entre SAGE et la Police de l'eau** exercée par l'administration (DDT, DRIEE, Onema). Ainsi, le portage politique des objectifs du SAGE - et tout particulièrement ceux qui s'imposent à lui parce que réglementaires - risque fort de rester lettre morte et peu crédible si l'exercice de la Police de l'eau s'avère insuffisamment ferme, comme l'ensemble des commissions l'ont souligné à plusieurs reprises. Réciproquement, si le SAGE a besoin de la Police de l'eau pour être effectif, celle-ci doit bien sûr voir son application facilitée par l'existence du SAGE. De ce point de vue, s'il ne peut s'agir de se substituer aux services de l'État dans l'exercice de la Police (ne serait-ce que pour des raisons de moyens), le suivi conduit par la cellule d'animation des actions entreprises et des résultats obtenus, ainsi que le portage politique des objectifs réglementaires à atteindre assuré par la CLE dans la durée, constituent des points d'appui importants pour permettre à la Police de l'eau de légitimer ses décisions. De même, la cellule d'animation du SAGE doit conduire un travail de **sensibilisation des usagers et des maîtres d'ouvrage à leurs obligations** rappelées ou précisées dans le SAGE, de façon complémentaire du rôle joué par la Police (et sans se substituer à celle-ci). Une telle articulation entre SAGE et Police de l'eau passe nécessairement par :

- un rapprochement entre l'administration et la cellule d'animation du SAGE ;
- un rôle consultatif effectif de la CLE sur certains dossiers instruits par la Police de l'eau, identifiés comme prioritaires - un travail de définition de ce qui doit être considéré comme prioritaire étant indispensable pour organiser concrètement cette fonction de la CLE, qui risquerait sans cela, devant le nombre de dossiers potentiels, de ne jouer ici qu'un rôle formel ;
- un portage politique susceptible, sur les dossiers litigieux, de faire entendre la voix du SAGE.

Un outil fondamental : l'Observatoire du SAGE

Ce passage en revue des fonctions qui s'imposent au SAGE pour la mise en œuvre de son « socle » fait apparaître la nécessité de le doter d'un observatoire. En effet, le rôle que devra jouer le couple CLE- cellule d'animation doit s'appuyer sur un outil de connaissance et de valorisation, dont l'architecture pourrait s'organiser autour des quatre compartiments suivants :

Tableau de bord des actions et résultats en référence aux objectifs du SAGE

Un tableau de bord, permettant de suivre de façon détaillée, par secteurs géographiques et par thèmes d'intervention, les avancées - mais aussi les retards... - des actions entreprises pour atteindre les objectifs du SAGE est une ressource indispensable pour **nourrir le portage politique** de ces derniers, **appuyer l'action de la police de l'eau** et **sensibiliser** les maîtres d'ouvrages et les usagers. À titre illustratif, une carte présentant les communes ayant adopté les zonages pluviaux exigés par le SAGE, ou encore localisant par secteurs le degré d'avancement de mise en conformité des raccordements, constituent des bases solides pour valoriser la maîtrise d'ouvrage locale tout en exerçant une certaine pression sur les acteurs insuffisamment mobilisés autour des objectifs du SAGE. Un tel tableau de bord constitue ainsi, dans la durée, la base des discussions et prises de position collectives au sein de la CLE, en quelque sorte « **caisse de résonance** ».

Évaluation des politiques de l'eau et des milieux aquatiques conduites sur le territoire

Ce tableau de bord est également un outil fondamental pour nourrir les travaux d'évaluation menés par la CLE sur l'ensemble des politiques de l'eau et des milieux aquatiques menées sur son territoire. Conduites de manière périodique (par exemple tous les 6 ans, en amont des révisions du SAGE), ces évaluations constituent des moments forts pour la CLE au cours desquels le tableau de bord est mobilisé pour dresser un bilan évaluatif des actions conduites sur le territoire au regard des enjeux et objectifs qu'il porte. L'intérêt d'une telle mobilisation évaluative de l'observatoire du SAGE est à la fois de prendre régulièrement du recul pour, le cas échéant, réviser le contenu du SAGE mais aussi, sur un plan plus politique, susciter du débat dans le territoire autour des enjeux du SAGE et renforcer, à ces moments clés, la pression exercée sur les acteurs et maîtres d'ouvrage à mobiliser.

Communication

Au-delà de « l'audience » de la CLE, qui touche essentiellement le monde des gestionnaires de l'eau, l'observatoire doit également être un outil de communication, cette fonction ayant été identifiée comme primordiale dès la mise en œuvre du « socle » du SAGE. Pour toucher un large public, on peut envisager la mise en ligne sur Internet des principaux indicateurs de suivi et des cartes produites par le tableau de bord du SAGE, la publication régulière d'un bulletin du SAGE ou encore, lorsque le portage politique du SAGE l'exige, la mobilisation de la presse locale. Ce type d'actions ne vise pas seulement à **sensibiliser un large public** à l'action et aux objectifs du SAGE : il s'agit également, par cette mise en **transparence** de l'information, d'exercer une certaine **pression sur les pouvoirs publics**, amenés ainsi à rendre compte des résultats atteints et non atteints en référence aux exigences du SAGE.

Retours d'expériences et définition de bonnes pratiques

Un observatoire peut ne pas se réduire à un tableau de bord : ne suivant pas que des données, il peut également **capitaliser les pratiques** et ainsi contribuer à la mise en cohérence des actions conduites par les acteurs locaux. Pour cela, la vie de l'observatoire pourrait inclure l'organisation de **rencontres thématiques** régulières réunissant des gestionnaires locaux, l'animation d'un **réseau** permanent des services de structures porteuses locales, ou encore l'élaboration, avec le concours d'un tel réseau, de **guides de bonnes pratiques**.

Études thématiques

Enfin, certains thèmes d'intervention nécessitent le lancement et la conduite d'études voire de recherches ciblées et approfondies sur des enjeux particuliers. L'observatoire du SAGE serait un lieu logique pour cela, en cohérence avec sa fonction de nourrir les débats et les décisions au sein de la CLE.

Au total, il ressort que la cellule d'animation du SAGE devra, quelle que soit la stratégie qui sera finalement retenue, héberger **des moyens humains plus importants** que ceux dévolus aujourd'hui à l'élaboration du SAGE. Outre l'animation des instances, assurer l'ensemble des fonctions ici passées en revue, notamment au travers de l'observatoire du SAGE, nécessite probablement une équipe d'au moins 2 à 3 personnes, organisée de l'animateur du SAGE. Cependant, le nombre et les types de compétences à mobiliser dépendront sans doute également des choix qui seront retenus sur les dimensions stratégiques présentées dans les pages qui suivent.

En synthèse, ce qu'il faut retenir du socle

Des objectifs que le SAGE doit impérativement retenir, quelle que soit la stratégie retenue

- L'atteinte du bon potentiel écologique (DCE) aux échéances fixées par le SDAGE
- La durabilité de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) dans un contexte de changement climatique et de dégradation des nappes
- La recréation d'un lien social positif à l'eau et aux milieux aquatiques

Des actions à promouvoir

- Des actions sur les réseaux d'assainissement et les raccordements
- Des actions sur la gestion des eaux pluviales
- Des actions visant un meilleur suivi global des nappes souterraines pour exercer une vigilance efficace en lien avec l'enjeu de sécurisation durable de l'AEP
- L'intensification des efforts de réduction des phytosanitaires non agricoles
- Des actions sur les milieux et paysages aquatiques et humides
- Des actions de communication et de sensibilisation, notamment auprès des aménageurs

Des fonctions que le SAGE doit assurer pour atteindre ces objectifs

Une référence juridique et une mise à l'agenda des objectifs au travers des documents : PAGD et règlement

La mise en débat, la mobilisation et le partage d'expériences : le couple CLE-cellule d'animation

La vigilance et la coordination avec la Police de l'Eau : le SAGE « gardien de l'eau ».

Des moyens indispensables pour remplir ces fonctions

• Un observatoire pour le SAGE

Tableau de bord des actions et résultats

Communication et mise en transparence de l'information

Retours d'expériences et définition de bonnes pratiques

Études thématiques sur les enjeux particuliers

• Une cellule d'animation

Anime l'observatoire et nourrit le rôle politique de la CLE via :

– un suivi des actions entreprises et des résultats obtenus

– la mise en transparence de ce suivi

– la publicité des débats et prises de position collectives de la CLE.

Les choix ouverts pour la CLE : les dimensions stratégiques sur lesquels sont fondés les scénarios

Outre les éléments incontournables pour le SAGE qui viennent d'être détaillés, l'analyse transversale des travaux des groupes de travail a également permis de dégager des degrés de liberté où peuvent s'exercer les choix de la CLE, ce que nous proposons d'appeler les « **Dimensions Stratégiques** » (DS) du SAGE. Le « socle » étant de toute façon inclus dans cette future stratégie, c'est bien sur ces dimensions que les choix se posent réellement pour fonder des scénarios contrastés pour le SAGE.

Au total, les options susceptibles d'être prises sur différentes dimensions stratégiques s'articulent de deux façons au socle du SAGE présenté dans les pages précédentes :

- elles peuvent incarner **différentes manières de mettre en œuvre le socle** (en termes d'orientations de fond que le socle ne précise pas, ou de choix de positionnement pour assurer sa mise en œuvre) ;
- elles peuvent incarner **des ambitions qui s'ajoutent au socle**, en prévoyant des actions ou même des domaines d'intervention que le socle n'impose pas, mais que le SAGE est néanmoins libre de retenir.

En tout état de cause, l'exposé du « socle du SAGE » présenté plus haut ne suffit pas à lui seul à définir une stratégie pleine et entière. Les travaux conduits en Commissions Thématiques montrent que la construction de la stratégie du SAGE passe nécessairement par des choix clairs sur les dimensions distinguées.

Sept dimensions stratégiques, renvoyant chacune à deux ou trois options contrastées, sont rapidement présentées ci-après (une présentation détaillée figure en annexe 2 de ce rapport).

DS1 - Quelle posture vis-à-vis de l'aménagement du territoire ?

Cette dimension stratégique renvoie à deux options contrastées :

- **Option 1** : elle consiste à considérer que la **vigilance** à exercer vis-à-vis de l'aménagement du territoire **au niveau local**, indispensable dans toute stratégie du SAGE et pour cette raison incluse dans son « socle » (cf. pages précédentes), est **suffisante**. Dans cette option, le SAGE estime qu'il n'est pas légitime pour interroger, en amont des projets locaux, les politiques d'aménagement dans leur ensemble ;
- **Option 2** : elle consiste à considérer que cette vigilance est certes nécessaire, mais qu'elle ne suffit pas : le SAGE revendique alors **un droit de regard, du point de vue des enjeux de l'eau et des milieux, sur les politiques d'aménagement du territoire définies en amont, à plus large échelle** (Grand Paris, CDT, SCOT, ...). Il se dote pour cela d'un « référentiel global de vigilance » (secteurs de vigilance prioritaires assortis d'objectifs attendus) et entend évaluer sur cette base non seulement les politiques de l'eau, mais aussi l'ensemble des politiques d'aménagement à l'œuvre sur son territoire ;

DS2 - La prise en charge des paysages et milieux aquatiques et humides sur le territoire - quel mode d'articulation entre les échelles et les fonctions ?

Cette dimension stratégique renvoie à trois options contrastées :

- **Option 1** : elle consiste à considérer que le SAGE doit le plus possible s'appuyer sur les capacités et structures organisationnelles déjà en place sur le territoire en matière de gestion de l'eau (assainissement, pluvial, ...), afin de mieux prendre en charge les milieux aquatiques et paysages liés à l'eau. Le SAGE accorde alors **une place centrale aux trois structures qui président aujourd'hui à son élaboration - le SIAH, le SIARE et le CD 93/DEA -**, son propre rôle consistant justement à les inciter et les aider à intégrer ces nouveaux objets, éloignés de leur cœur de métier historique, en **se dotant chacune d'une planification intégrée et opérationnelle, à leur échelle.**
- **Option 2** : elle consiste à considérer que les milieux aquatiques et les paysages liés à l'eau doivent faire l'objet d'une prise en charge spécifique pour ne plus être des thématique orphelines. **Le SAGE choisit donc d'assumer cette responsabilité en propre**, en adoptant et faisant valoir pour cela une **planification globale, à son échelle, sur ce thème.**
- **Option 3** : à l'inverse des deux précédentes, cette option prend le parti d'une **approche résolument ascendante, subsidiaire et participative plutôt que planificatrice.** Pour assurer la prise en charge des milieux et paysages liés à l'eau, le SAGE se dote ici d'un centre de ressources et de compétences en animation locale, afin de jouer un rôle de **catalyseur** au niveau local et ainsi de révéler une demande sociale en la matière, autour de la **construction de projets opérationnels et participatifs.**

DS3 - Quel positionnement vis-à-vis des résistances au changement, quelle gestion des conflits ?

Cette dimension stratégique renvoie à deux options contrastées :

- **Option 1** : elle consiste à adopter un positionnement neutre vis-à-vis des parties prenantes d'un éventuel désaccord ou conflit, en apportant la plus value du SAGE dans une fonction de **médiation** et de **facilitation** ;
- **Option 2** : elle consiste, sur certains thèmes particuliers et/ou prioritaires (et non pas sur tous), à renoncer à cette neutralité pour **s'engager dans les débats ou conflits en tant que partie prenante face à d'autres**, pour assurer grâce au SAGE un portage plus efficace de certains objectifs, de certaines « causes » à défendre.

DS4 - Quelle stratégie vis-à-vis des espaces et équipements privés (berges et ouvrages) ?

Cette dimension stratégique renvoie à trois options contrastées :

- **Option 1** : elle consiste à **accompagner, par le conseil et la formation, les propriétaires et aménageurs** pour les inciter à adopter les changements de pratiques et de gestion auxquels appellent les objectifs du SAGE, **sans chercher à voir intervenir davantage la puissance publique en terrain privé** ;
- **Option 2** : elle consiste à **ouvrir la possibilité pour les pouvoirs publics, sur certains secteurs, de conduire des intervention en terrain privé**, sans mettre en cause leur statut privé (conventionnement avec le propriétaire ou Déclaration d'Intérêt Général) ;
- **Option 3** : elle consiste à doter le SAGE, en sus des possibilités offertes par les options précédente, d'une **véritable stratégie foncière** (acquisitions, baux de

long terme, ...) en s'appuyant sur des partenaires dotés d'outils en la matière, de façon notamment à permettre sur les espaces concernés une ouverture au public.

DS5 - Quelle stratégie vis-à-vis des pollutions agricoles sur les ressources locales pour l'alimentation en eau potable ?

Cette dimension stratégique renvoie à trois options contrastées :

- **Option 1** : elle consiste pour le SAGE à accompagner les dispositifs classiquement déployés face aux pollutions d'origine agricole, de façon à voir leur mise en œuvre accélérée (Périmètres de Protection de Captages (PPC), définition des Aires d'Alimentation de Captages (AAC), programmes d'actions volontaires visant des changements de pratiques, ...) ;
- **Option 2** : elle consiste à mettre en œuvre, sur des secteurs prioritaires au sein des AAC, une stratégie foncière en s'appuyant sur des partenaires dotés d'outils en la matière ;
- **Option 3** : elle consiste à mettre en œuvre, sur des secteurs prioritaires au sein des AAC, une stratégie visant à développer des projets territoriaux d'agriculture « compatible eau » (nouvelles filières, circuit courts, ...).

DS6 - Quelle doctrine du SAGE en matière de réouverture de cours d'eau ?

- **Option 1** : elle consiste pour le SAGE à adopter sur ce thème un positionnement prudent, non proactif, en adoptant une logique technique (mieux vaut rétablir la qualité de l'eau avant ce type d'opération) et en se fondant sur un souci d'efficacité (ces opérations sont d'un coût élevé au regard de leurs résultats écologiques stricto sensu) ;
- **Option 2** : elle consiste pour le SAGE à faire de ce thème un axe emblématique de sa stratégie, et par conséquent à adopter un positionnement proactif en la matière, en adoptant un raisonnement plus politique : ces opérations, en recréant du lien social à l'eau, sont des « moteurs » pour « tirer » l'action technique sur la qualité de l'eau et plus largement les milieux.

DS7 - Quelle approche pour assurer le financement des actions promues par le SAGE ?

Cette dimension stratégique renvoie à deux options contrastées :

- **Option 1** : elle consiste à ne pas compter sur de nouveaux prélèvements locaux spécifiques au territoire du SAGE, mais à rechercher plutôt un meilleur taux de financement de celui-ci en sollicitant le soutien des acteurs institutionnels ;
- **Option 2** : elle consiste au contraire à envisager la mise en place d'un ou plusieurs dispositifs(s) de financement générés localement.

Tableau de synthèse des Dimensions Stratégiques du SAGE

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-
DS2 : prise en charge milieux/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité)
DS3 : positionnement/ résistances-conflits	Médiation/facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	
DS4 : Stratégie / espaces et équipements privés	Accompagnement des aménageurs et propriétaires	Intervention en terrain privé	Stratégie foncière
DS5 : Stratégie / poll agri et ress. Locales AEP	Soutien/vigilance mesures réglementaires et volontaires (socle)	Stratégie foncière/espaces prioritaires dans AAC	Dynamique de projets territoriaux/espaces prioritaires dans AAC
DS6 : Doctrine / réouvertures	Souci d'efficience financière et technique	Axe emblématique de l'action du SAGE	-
DS7 : Approche pour le financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	-

De la combinaison des options contrastées ainsi distinguées sur ces DS découlent les quatre scénarios stratégiques développés en détail dans la seconde partie de ce rapport, qui reprennent donc largement le contenu et l'esprit des options qu'ils mobilisent.

Scénario 1 : Un SAGE pragmatique qui optimise les politiques de l'eau et leur compatibilité avec le développement territorial

Les choix sur les dimensions stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-
DS2 : prise en charge milieux/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité)
DS3 : positionnement/ résistances-conflits	Médiation/facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	
DS4 : Stratégie / espaces et équipements privés	Accompagnement des aménageurs et propriétaires	Intervention en terrain privé	Stratégie foncière
DS5 : Stratégie / poll agri et ress. Locales AEP	Soutien/vigilance mesures réglementaires et volontaires (socle)	Stratégie foncière/espaces prioritaires dans AAC	Dynamique de projets territoriaux/espaces prioritaires dans AAC
DS6 : Doctrine / réouvertures	Souci d'efficience financière et technique	Axe emblématique de l'action du SAGE	-
DS7 : Approche pour le financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	-

La philosophie d'ensemble

Le choix stratégique structurant : faire évoluer l'existant pour atteindre les objectifs du SAGE

Dans le souci de ne pas ajouter, avec le SAGE, une nouvelle couche au « millefeuille » de la gestion de l'eau sur le territoire, le parti-pris fondamental de ce scénario est de **s'appuyer le plus possible sur les capacités et structures organisationnelles déjà en place** sur son territoire. Ce scénario accorde donc une place centrale aux trois grandes structures de maîtrise d'ouvrage que sont le **SIAH**, le **SIARE** et le **CD 93/DEA**. Elles constituent les véritables **chevilles ouvrières de la stratégie déployée**, en se voyant en particulier confier un rôle de planification centralisé à leur niveau.

Ce choix étant posé, le rôle du SAGE, c'est-à-dire de la CLE et de la cellule d'animation, est alors d'apporter les plus values suivantes par rapport à la situation préexistante :

- il s'agit pour le SAGE de **mobiliser les capacités d'intervention existantes**, conséquentes sur le territoire, sur des thèmes jusqu'à présent encore insuffisamment investis et qui motivent largement sa propre existence : les **milieux aquatiques, les zones humides et les paysages liés à l'eau, thèmes restés orphelins** d'une prise en charge d'ampleur sur le territoire et éloignés du cœur de métier historique des grandes structures de maîtrise d'ouvrage. Le SAGE vise ainsi à faire évoluer celles-ci, de telle sorte que leur **action opérationnelle** soit le **creuset d'une intégration sur le terrain des fonctions hydraulique, écologique et paysagère** qu'il s'agit de concilier dans la gestion des rus, rivières et ouvrages, mais aussi au-delà de ces objets particuliers, des enjeux d'hydrologie urbaine et de restauration des réseaux écologiques et trames paysagères sur l'ensemble du territoire. Cette intégration opérationnelle entre les différents thèmes du SAGE permet d'espérer une meilleure cohérence entre les actions conduites et une mutualisation des moyens techniques pour les mener - et donc au total, **une meilleure efficacité, principe premier de l'action du SAGE dans cette stratégie** ;
- il s'agit cependant d'éviter que ce centrage de la planification et de la mise en œuvre de la stratégie du SAGE au niveau des trois grandes structures historiques de maîtrise d'ouvrage, ainsi que cette importance donnée à l'action opérationnelle, n'induisent dans la stratégie poursuivie un manque de regard global sur l'aménagement du territoire. Celui-ci détermine, en effet, largement l'évolution de la ressource, des milieux et des paysages liés à l'eau. **C'est pourquoi la CLE et la cellule d'animation**, en s'appuyant notamment sur l'observatoire du SAGE, **se donnent pour fonction spécifique d'exercer une vigilance affirmée vis-à-vis des dynamiques d'aménagement et des outils de planification** en la matière (Grand Paris, CDT, SCOT, ...).

Un SAGE à la fois gage de cohérence et facilitateur

Cette stratégie fondée sur l'idée de faire évoluer l'existant pour assurer une meilleure prise en charge des milieux et paysages liés à l'eau suppose ainsi que le SAGE assure, à son niveau, **un double rôle de coordination et d'évaluation** : coordination de la planification décentralisée au niveau des trois grandes structures historiques de maîtrise d'ouvrage, mais aussi évaluation périodique des actions effectivement réalisées dans le cadre de ces planifications, tout comme des dynamiques de développement et planifications territoriales susceptibles d'avoir des impacts positifs ou négatifs sur l'eau et les milieux aquatiques. Cependant, ce rôle de garant de la cohérence de la stratégie poursuivie à l'échelle de son territoire se double d'un **rôle de facilitateur des changements que cette stratégie suppose aux niveaux locaux**. Ainsi, le SAGE entend ici offrir aux acteurs du territoire, au travers de la CLE notamment, **un espace de médiation lorsque des difficultés se font jour** dans l'application des politiques et la mise en œuvre des projets, en raison de divergences de points de vue voire de conflits entre acteurs. Le SAGE, à travers son personnel d'animation et ses instances, se donne alors pour mission de réunir les parties pour animer leurs échanges, les nourrir d'expertises et, ainsi, s'efforcer de **trouver des compromis et/ou des solutions « gagnants-gagnants »**.

Un SAGE à la fois « raisonnable » et exemplaire

Prenant acte d'un contexte territorial plus difficile qu'ailleurs, tant du point de vue des conditions socioéconomiques que de l'état de la ressource, des milieux et paysages liés à l'eau, le SAGE met politiquement en avant son caractère « raisonnable ». Son positionnement institutionnel tel qu'il vient d'être évoqué témoigne ainsi d'une volonté

de porter la plus-value du SAGE sans s'inscrire en rupture par rapport aux équilibres institutionnels et politiques en place. Ce caractère politiquement « raisonnable » de la stratégie du SAGE se traduit en particulier dans le choix de ne pas chercher à intervenir directement au sein des espaces privés, qu'il s'agisse de la gestion des berges et ouvrages ou des espaces agricoles. Il privilégie pour ces espaces des instruments de sensibilisation, de conseil et d'actions volontaires. Il se lit également dans le souci d'assurer une cohérence entre les ambitions et les moyens disponibles dans un contexte économique difficile, tant pour les maîtres d'ouvrage que pour les ménages. C'est pourquoi le SAGE n'envisage pas de mettre en place de nouveaux outils de prélèvements locaux pour soutenir sa politique et préfère se fixer des objectifs mesurés par rapport aux moyens non seulement financiers mais aussi politiques dont il dispose. Ce choix va de pair avec celui de ne pas faire de la réouverture des rivières un cheval de bataille du SAGE (sans être proactif, ceci ne l'empêche évidemment pas le cas échéant d'apporter son soutien à des initiatives locales en la matière). Cependant, pour être politiquement audible, cette posture « raisonnable » va de pair, dans le discours fédérateur du SAGE, avec **une autre idée-force**, un autre engagement politique : celui d'être **exemplaire dans la mise en œuvre des politiques de l'eau**, à commencer par la DCE - il s'agit bien d'honorer la responsabilité du territoire en la matière. **Au cœur de la stratégie du SAGE, c'est bien la notion d'efficacité qui rassemble alors cette double ambition d'être à la fois raisonnable et exemplaire.**

Les objectifs et actions clés du SAGE

Le corps des actions à mettre en place dans ce scénario est essentiellement celui du « socle », notamment pour respecter les objectifs du SDAGE et de la DCE. Plus que sur le plan du strict contenu des actions, **c'est dans la manière d'animer et de coordonner les acteurs qu'il faut chercher la spécificité de ce scénario.** Ainsi, deux principes structurent l'action promue par le SAGE, conformément à son choix politique de faire de l'efficacité le principe prééminent de sa stratégie :

- **les actions clés de la stratégie sont portées sur le terrain par les trois structures historiques** que sont le SIAH, le SIARE et le CD 93/DEA. Le double rôle de coordination et d'évaluation du SAGE à leur égard, évoqué plus haut, s'appuie alors sur l'étude inscrite au socle du SAGE d'inventaire des milieux aquatiques et humides diffus, ainsi que d'évaluation de leur potentiel écologique et paysager : il s'agit pour la cellule d'animation du SAGE comme pour la CLE de **s'assurer que ce référentiel est bien au fondement de la planification établie par ces trois maîtres d'ouvrages**, en sus de ce qui relève de leurs missions historiques (assainissement et pluvial). ;
- **les actions conduites doivent l'être au moindre coût, et en mobilisant le plus possible les moyens et énergies préexistants** : il s'agit en particulier de faire-faire plutôt que de se substituer aux acteurs en place. Le SAGE veille donc à ce que les structures assurent un rôle de sensibilisation sur le terrain auprès des aménageurs et propriétaires d'espaces privés, là encore en intégrant dans cette fonction de vigilance-conseil leurs missions historiques (qualité de l'eau, hydrologie urbaine) et celles que le SAGE leur confie désormais (qualité écologique, paysages liés à l'eau), sur le terrain.

Ces deux principes structurent les actions clés du SAGE sur ses différents thèmes.

- **La gestion multifonctionnelle des ouvrages gérés sous la maîtrise d'ouvrage des trois structures historiques du territoire** constitue un élément emblématique de cette stratégie. Il s'agit en effet, sous l'impulsion du SAGE, d'accélérer et de généraliser les

efforts déjà engagés par ces structures pour articuler sur chaque site, dont le contexte s'y prête, les fonctions hydrauliques hydrologiques des ouvrages, leur qualité écologique, leur qualité paysagère et leur appropriation sociale. Gérés par les chevilles ouvrières du SAGE, ces ouvrages doivent devenir **des vitrines de la stratégie du SAGE**, où se donne à voir sa stratégie d'intégration dans la gestion de l'eau « classique » des valeurs écologique, paysagère et sociale de l'eau, de telle sorte que ces sites, aussi artificiels puissent-ils être, constituent des « hot spots » du bien commun lié à l'eau qu'il s'agit de faire valoir auprès de la population.

- **Le reste du réseau des « infrastructures hydro-écologiques » du territoire**, dont le potentiel multifonctionnel est pointé dans le diagnostic du SAGE (formé des rivières, des bassins de stockage des eaux pluviales et des ouvrages en techniques alternatives favorisant l'infiltration), ainsi que les zones humides diffuses dans le territoire, sont ici approchés conformément au principe de ne pas se substituer aux acteurs en place. Ces espaces liés à l'eau, tant naturels qu'artificiels, constituent **la trame qu'il s'agit de valoriser sans pour autant empiéter sur les prérogatives des maîtres d'ouvrages et propriétaires** qu'ils soient privés ou publics (résidents, aménageurs, bailleurs, ...) : ils constituent donc une cible essentielle dans l'action de **vigilance-conseil** du SAGE, conduite là encore sous l'égide des trois structures historiques (SIAH, SIARE, CD 93/DEA) qui développent pour ce faire des fonctions de veille sur le terrain, des supports de sensibilisation diffusables et de conseil pluridisciplinaire en situation opérationnelle (en mobilisant pour cela leurs compétences propres ou en s'appuyant sur un réseau de compétences mobilisables sur leurs territoires respectifs, en lien avec l'observatoire du SAGE).

- **Les actions à conduire sur l'assainissement et les raccordements**, volet conséquent du socle du SAGE, sont également emblématiques de la stratégie du SAGE, qui se veut exemplaire notamment vis-à-vis des objectifs DCE. Le principe d'efficience au fondement de cette ambition d'exemplarité impose aux trois structures historiques de conduire sur ce thème **une planification clairement assise sur l'atteinte des objectifs DCE** (définition de secteurs prioritaires pour les réseaux et le contrôle/mise en conformité des raccordements en particulier), en veillant notamment, avec l'appui du SAGE dans sa fonction d'évaluation, à ce que **la mise en œuvre effective des travaux soit bien pilotée par cette planification et non déterminée de facto par d'autres impératifs (comme la réfection des voiries par exemple)**. Autre action emblématique d'un gain d'efficience par le SAGE : la mise en place d'un **pilotage centralisé du contrôle des raccordements au niveau des trois structures historiques**, voire même, sous réserve de faisabilité juridique, du pouvoir de Police des maires sur ce volet.

- Le souci d'appuyer les acteurs en place sans s'y substituer se lit également dans les actions du SAGE en matière de **préservation des ressources souterraines locales et de luttes contre les pollutions diffuses d'origine agricole**. Le SAGE, en s'efforçant notamment d'associer davantage les représentants agricoles à la vie de ses propres instances, entend en effet dans ce scénario appuyer les politiques aujourd'hui en place, mais insuffisamment avancées, pour traiter cet enjeu : appui aux procédures réglementaires (PPC, définition des AAC, ...), mise en place de programmes d'actions notamment sur la base de mesures contractuelles volontaires (mesures agri-environnementales, ...) visant une évolution des pratiques et un progrès technique propice à la réduction progressive des pollutions diffuses. Dans cet effort d'appui, le SAGE doit mobiliser à la fois ses instances de concertation (CLE, Commissions Thématiques, ...) mais aussi ses outils de connaissances (Observatoire, devant comprendre un suivi structuré de la qualité des nappes locales).

Enfin, aux côtés de ces actions emblématiques des gains d'efficacité et d'opérationnalité du SAGE, celui-ci doit également exercer sa fonction de **vigilance globale et d'évaluation des dynamiques territoriales au regard des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques**. Ceci suppose qu'il soit informé des **projets de planification urbaine en cours**, qu'il s'efforce de les confronter à ses propres référentiels rassemblés dans son observatoire (inventaire des milieux aquatiques et humides et de leur potentiel écologique et paysagers, zones prioritaires du point de vue de la DCE, planifications établies par chacune des trois structures historiques chevilles ouvrières de sa stratégie) pour pointer d'éventuelles antagonismes mais aussi opportunités d'articulation. *In fine*, cela implique qu'il puisse **être présent dans ces instances** pour faire connaître les analyses, questionnements et propositions découlant de ce travail de vigilance, et qu'il puisse pour cela s'appuyer sur la **mobilisation d'élus membres de la CLE** à même de se faire entendre dans les instances de planification urbaine.

Les partenariats et l'organisation pour porter le SAGE

Dans ce scénario qui s'appuie sur les compétences et capacités d'intervention existantes, et sur un positionnement de garant de la cohérence/médiateur-facilitateur, **le SAGE garantit avant tout une méthode de travail**. Il s'agit en effet de concilier une exigence de mise à l'agenda de projets permettant au territoire de se montrer exemplaire (vigilance et propositions de solutions techniques vis-à-vis des projets de développement territorial à l'échelle opérationnelle comme celle de la planification, intégration des enjeux du SAGE dans la planification des trois structures historiques) avec la recherche de consensus en cas de conflits. Cette méthode de travail est déclinée à trois niveaux : (1) l'animation de la CLE, (2) le partenariat entre le SAGE et les trois structures historiques chevilles ouvrières de sa stratégie, (3) l'orientation des actions et la capitalisation des données et des expériences à l'échelle du SAGE.

La CLE : lieu d'alerte, de médiation et d'évaluation

La CLE est un lieu privilégié d'exercice à la fois de la vigilance du SAGE vis-à-vis de la compatibilité entre développement territorial et préservation de l'eau et des milieux aquatiques, et de médiation permettant de déboucher sur des compromis et des solutions techniques innovantes en cas de difficultés ou de conflits. Ainsi, en s'appuyant sur les remontées de terrain (notamment de la part des trois structures historiques de maîtrise d'ouvrage), sur une étroite collaboration avec les services de la Police de l'Eau (mentionnée dans le socle pour rendre effective la vigilance que doit exercer le SAGE), l'animation de la CLE consiste à jouer un véritable rôle d'alerte en inscrivant à l'ordre du jour les dossiers problématiques, c'est-à-dire susceptibles de contrevenir aux orientations fixées dans le PAGD ou le règlement du SAGE.

Une fois ces dossiers problématiques inscrits à l'ordre du jour, l'animation de la CLE vise à jouer un rôle de médiation, permettant de déboucher de préférence sur des compromis ou des innovations consensuelles, plutôt que sur des arbitrages tranchés entre positions restées antagonistes. Ainsi, au sein de la CLE, la procédure de vote est considérée comme un pis-aller et les décisions doivent être débattues pour être consensuelles. En externe, si une décision entérinée par la CLE venait à être remise en cause (par un acteur d'un niveau supérieur ou par le revirement d'un membre de la CLE), là encore le débat est rouvert pour trouver un compromis, la vigilance de la CLE garantissant néanmoins de ne pas être court-circuitée lors de décisions prises en d'autres lieux. **Le SAGE ne se pose pas en négociateur ni en arbitre, mais en garant neutre d'un débat nourri et transparent : s'il ne tranche pas sur le fond, le SAGE est exigeant sur la procédure.**

Un exemple permet d'illustrer ce positionnement. Si des incohérences locales pouvaient apparaître sur le terrain (par exemple lors de l'établissement d'un PLU) entre d'un côté les principes et objectifs du SDRIF et de l'autre ceux portés par le SRCE, le rôle de la structure d'animation et des instances du SAGE est dans cette option, une fois informée de cette situation, d'**organiser la discussion** afin de résoudre ces incohérences. Il s'agit ainsi de réunir les acteurs concernés par les deux schémas régionaux (administrations et services de collectivités porteuses de l'une ou l'autre des deux politiques en présence, associations, aménageurs, ...) afin de rechercher collectivement des compromis ou solutions techniques (innovations techniques, compensations, ...) ou, à défaut, de fonder un arbitrage pris par une autorité légitime (en l'occurrence, l'État).

Outre cette médiation, cette exigence se traduit périodiquement par **une évaluation rigoureuse** des actions conduites et des responsabilités, en référence au SAGE adopté, non seulement dans le champ des politiques de l'eau mais aussi d'aménagement du territoire. Cette évaluation doit être **alimentée et discutée par les membres de la CLE** qui doivent, ainsi que mentionné plus haut, s'organiser pour **relayer et faire valoir ses conclusions dans les instances qui président à ces politiques**.

Le partenariat SAGE-Grands Maîtres d'Ouvrages : articuler portage politique et action opérationnelle

Au cœur de ce scénario se trouve le partenariat étroit à établir entre le SAGE et les trois structures porteuses historiques de maîtrise d'ouvrage que sont le SIAH, le SIARE et le CD 93/DEA. Ces trois structures constituent on l'a vu les chevilles de la stratégie déployée, en assurant la mise en œuvre opérationnelle de celle-ci tandis que le SAGE (à travers sa cellule d'animation et la CLE) en assure le portage politique et la cohérence globale. Le partenariat entre ces deux niveaux est donc central et se joue sur deux plans :

- **celui de la planification** : confiée à ces trois structures, en raison de leur rôle de pivot entre l'échelle locale des projets et l'échelle globale du SAGE, cette fonction est centralisée à leur niveau mais coordonnée par le SAGE. Concrètement, ces structures assurent la mise en œuvre de cette planification dans l'ensemble des opérations dont elles ont la maîtrise d'ouvrage (notamment en matière d'hydrologie urbaine et de gestion des ouvrages dont elles ont la charge) et se font le relai de cette planification auprès des maîtres d'ouvrage locaux et des aménageurs. Sur ce dernier point, elles peuvent mettre à profit leur **proximité avec le terrain** et leurs **pratiques opérationnelles** sur leurs propres sites, pour assurer un rôle de conseil et de proposition de solutions techniques aux autres opérateurs. En complément de ces fonctions « descendantes », elles sont également en mesure d'assurer à leur niveau le suivi des projets sur le terrain, de remonter les difficultés, et d'assurer ainsi à l'égard du SAGE une fonction « ascendante » de *reporting* pour nourrir son observatoire ;
- **celui de l'intégration entre le cœur de métier historique de ces structures - l'assainissement et l'hydrologie urbaine - et les dimensions paysagères et écologiques du SAGE, qu'elles investissent** dans leur propre domaine d'intervention sous l'égide du SAGE. Le rôle de celui-ci est alors de les accompagner dans cette évolution, en veillant à ce que cette intégration se traduise concrètement dans leurs interventions, tant sur leurs propres sites qu'au niveau du conseil déployé auprès des autres acteurs opérationnels du territoire. Il assure pour cela une fonction de coordination et de suivi des actions menées, ainsi que de mutualisation des retours d'expériences, des méthodologies opérationnelles et des bonnes pratiques.

Ce partenariat étroit s'incarne alors dans une organisation permettant un dialogue permanent entre les deux niveaux (SAGE/structures historiques), tant sur le plan opérationnel que politique :

- la cellule d'animation du SAGE s'appuie dans chacune des trois structures sur un **réfèrent « SAGE »**, chargé d'assurer à la fois le *reporting* des actions conduites vis-à-vis du SAGE (pilotage du contrôle des raccordements, avancement de la planification sur l'ensemble des thèmes du SAGE, difficultés rencontrées voire conflits,...) et l'intégration au sein de sa structure des dimensions écologiques et paysagères (apport transversal de compétences écologues et paysagistes en appui dans les différents services) ;
- la CLE dispose également dans chaque structure d'un **élu référent**, membre de la CLE et rendant régulièrement compte à cette dernière des actions de sa structure en la matière.

L'orientation, la capitalisation et la vigilance à l'échelle du SAGE

Compte tenu de ce qui précède, on conçoit que l'Observatoire du SAGE joue un rôle central dans ce scénario : il est l'outil privilégié pour **assurer l'interface entre le niveau du SAGE et le niveau de l'action opérationnel**, à commencer par celui des trois grandes structures historiques de maîtrise d'ouvrage. Alimenté par les équipes (et plus particulièrement par le « référent SAGE ») de ces structures, c'est également lui qui permet d'aiguillonner celles-ci sur leurs propres actions.

Sur un plan politique, c'est bien l'observatoire qui **nourrit et soutient les débats en CLE**, tant pour suivre les politiques de l'eau que les politiques de développement territorial. L'Observatoire du SAGE constitue en particulier l'instrument de la vigilance du SAGE, tant vis-à-vis des politiques de l'eau que des politiques de développement territorial, et doit à ce titre mobiliser les élus de la CLE, pour entretenir un dialogue au niveau politique tant avec les structures opérationnelles dans le domaine de l'eau (en premier lieu les trois grandes structures historique - cf. rôle des élus référents mentionné plus haut) qu'avec les instances de planification urbaine.

L'organisation nécessaire

Les trois niveaux d'animation qui viennent d'être distingués rendent nécessaire une organisation spécifique des moyens humains au sein de l'équipe d'animation du SAGE. Pour penser cette organisation, deux missions peuvent ainsi être différenciées au sein de la cellule d'animation du SAGE :

- **l'animation de la CLE et l'Observatoire du SAGE** (médiation, évaluation, déclinaison des cadres de politiques publiques à l'échelle du SAGE), nécessitant de solides compétences en **animation d'instances** et des capacités à saisir les enjeux attachés à diverses thématiques (profil généraliste). Il s'agit également de conduire l'effort de **communication** à partir des productions de l'observatoire, notamment pour appuyer la dynamique de mise en œuvre (émulation, ...) et le rôle de vigilance-conseil du SAGE (les cibles prioritaires de cette communication étant donc institutionnelles, au-delà de l'effort commun à l'ensemble des SAGE vis-à-vis du grand public) ;

- **le partenariat avec les trois structures historiques de maîtrise d'ouvrage**, venant d'être évoqué : il nécessite la mise en place de référents thématiques du SAGE dans les trois structures.

Une telle organisation renvoie à une augmentation de 1 ETP dans la cellule d'animation, mais aussi dans chacune des 3 grandes structures historiques (référents « SAGE », avec sans doute la possibilité cependant de s'appuyer partiellement sur des postes existants). Au total, **une augmentation d'environ 2 à 3 ETP** (correspondant à l'effort estimé pour la mise en œuvre du socle, mais ici ventilé entre la cellule d'animation du SAGE et les trois structures historiques du territoire) semble constituer un minimum vital pour rendre crédible un tel scénario.

Les forces et faiblesses de ce scénario

Cohérence globale

La cohérence de ce scénario, c'est-à-dire la logique générale qui lui fournit à la fois une bonne lisibilité politique et une certaine crédibilité, réside dans **le gain d'efficacité** qu'il entend apporter à la gestion de l'eau, des milieux et des paysages liés à l'eau. C'est bien en effet ce principe d'efficacité qui permet de concilier l'ambition d'être exemplaire et le caractère « raisonnable » de cette stratégie. Cette efficacité ne doit pas ici être entendue uniquement comme un principe organisationnel de l'action, qui ne concernerait que « l'intendance » des moyens existants. Il s'agit aussi d'un principe politique, car elle passe par une meilleure coordination des politiques de l'eau entre elles, et des politiques de l'eau avec les politiques d'aménagement du territoire. Revendiquer davantage de cohérence entre politiques publiques revient ici à conduire à la fois un effort de vigilance et d'alerte, mais aussi de conseil et de médiation, afin de **fournir davantage de légitimité politique aux techniciens aujourd'hui engagés sur le terrain**.

C'est donc un scénario qui, tout en étant loin de toute utopie ou d'une posture velléitaire courant le risque de rester vaine, est porteur d'un vrai potentiel politique : **coordonner** davantage l'action, **intégrer** métiers historiques et compétences en matière d'écologie et de paysages, **évaluer** du point de vue des objectifs du SAGE les politiques conduites y compris en matière d'aménagement du territoire, **offrir un espace de médiation** pour gérer les antagonismes pointés. Tout cela constitue un programme politique ambitieux et susceptible de fédérer les acteurs aujourd'hui présents dans les politiques de l'eau du territoire.

Les atouts

La force de ce scénario est de **ne pas introduire de rupture** par rapport au passé, ni sur le plan technique, ni sur le plan organisationnel et institutionnel. Ce caractère « raisonnable », tant sur le plan des moyens (s'appuyer sur l'existant) que sur le plan politique (respect des équilibres institutionnels en place, non intervention en propriété privée, ...) permet au SAGE de ne pas apparaître comme devant, pour atteindre ses fins, modifier les rapports de forces en place. Associé à un positionnement de neutralité et de médiation en cas d'antagonismes constatés, cette posture générale permet à ce scénario d'être porteur d'une **faible charge conflictuelle**.

Pour autant, la voie choisie dans ce scénario n'en fait pas nécessairement un SAGE « mou ». Il est en effet significatif que le levier central du changement qu'il entend porter est la planification, confiée aux trois structures historiques et dont la cohérence doit être garantie par le SAGE lui-même et son observatoire : **le rôle de facilitateur-**

médiateur du SAGE s'appuie donc aussi sur un rôle de vigilance permettant de mettre à l'ordre du jour, dans des procédures transparentes, les sujets « qui fâchent ».

Les faiblesses

La cohérence globale de ce scénario ne l'empêche pas d'être traversé de quelques **tensions**, qui constituent des faiblesses intrinsèques :

- entre, d'une part, le caractère **raisonnable** que le scénario revendique (notamment en ne prévoyant pas la mise en place de prélèvements locaux spécifiques) et, d'autre part, les **moyens humains** (au sein de cellule d'animation et des trois structures historiques de maîtrise d'ouvrage) que supposent la coordination entre ces deux niveaux et l'élargissement des interventions de ces structures au-delà de leur cœur de métier historique ;
- entre le **caractère très opérationnel et efficient** de la stratégie retenue, centrée avant tout sur l'intervention technique et l'amélioration des dispositifs de politique publique, et l'objectif inscrit au « socle » du SAGE de **recréer un lien social positif entre l'eau et la population du territoire**. En l'absence d'opération vitrine telles que les réouvertures de rivière, non privilégiées ici par souci d'efficacité technique, le SAGE mise sur l'optimisation et la mobilisation des acteurs initiés au « monde de l'eau », plutôt que sur celle des usagers et habitants eux-mêmes, en pariant qu'une action technique de qualité suscitera d'elle-même de nouveaux attachements à l'eau de la part de la population.
- entre la **fonction de vigilance** à exercer, notamment vis-à-vis des politiques d'aménagement du territoire, qui nécessite de faire valoir « le point de vue de l'eau », et celle de **médiation**, qui suppose un positionnement de neutralité : nullement insurmontable, cette tension doit être gérée, sans doute notamment par une répartition des rôles soigneusement pensée au sein du partenariat entre le SAGE (espace de médiation) et les trois structures historiques (bras armés de la vigilance locale) lors des éventuels conflits à traiter.

Les risques encourus et les conditions de succès

La recherche de consensus et la neutralité que suppose la posture de médiateur comporte sa part de risque. Être l'animateur rigoureux des débats ne garantit pas qu'ils débouchent sur des choix efficaces. Pour le dire autrement, on peut **tomber dans le consensus « mou »**. Pallier ce risque, qui mettrait en cause le succès du SAGE vis-à-vis de ses objectifs incontournables, suppose alors qu'au sein des débats que l'équipe du SAGE anime, les rapports de forces entre parties prenantes soient suffisamment équilibrés pour que certaines causes, que le SAGE en tant que médiateur ne peut défendre lui-même, soient efficacement portées. La présence et l'implication dans les instances du SAGE de certains acteurs institutionnels (Agence de l'Eau et DRIEE, porteurs des objectifs environnementaux de leurs politiques) ou issus de la société civile (associations, ...) constituent alors une condition de succès importante pour ce scénario.

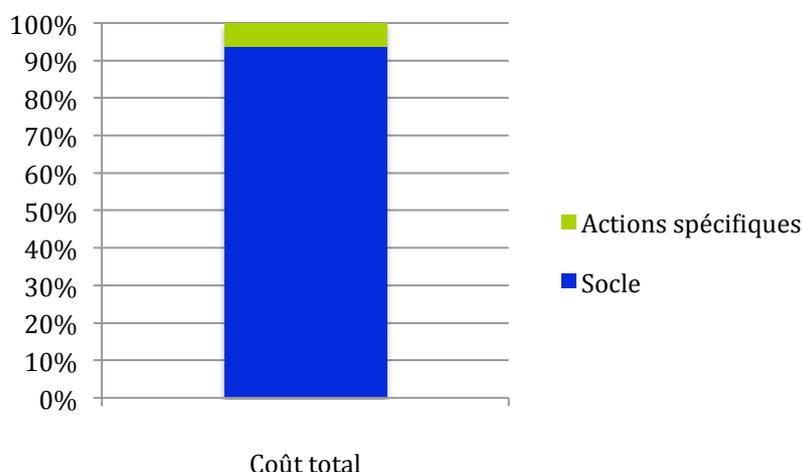
Un autre risque réside dans la position de cheville ouvrière dont sont dotées les trois structures de maîtrise d'ouvrage historiques dans ce scénario : l'élargissement de leurs actions au-delà de leur cœur de métier historique pourrait s'avérer insuffisant ou trop lent, tandis qu'un manque de coordination et de mise en visibilité de leurs actions à l'échelle du SAGE rendrait possible l'existence effective de « trois SAGE » au lieu d'un seul... Pour pallier ce **risque à la fois d'inertie et de dispersion**, l'existence de « **référénts SAGE** », tant au niveau des services que des élus au sein des trois structures,

ainsi que la **fonction d'évaluation assurée par la CLE** et appuyée par l'observatoire du SAGE, constituent des points clés de ce scénario.

Les efforts financiers par thème et la répartition des responsabilités entre acteurs¹

En cohérence avec la philosophie globale du scénario, le cœur de ce scénario est constitué des actions du socle. Celles-ci représentent 94% des dépenses estimées auxquelles se rajoutent quelques actions spécifiques. Sur le plan de l'action, la spécificité du scénario réside ainsi bien plus dans la manière d'animer et de coordonner les acteurs que dans la mise en œuvre d'actions nouvelles par rapport au socle du SAGE.

Répartition socle/actions spécifiques pour le scénario 1



Rappelons que les principaux postes de dépenses relatifs aux actions du socle sont le renouvellement des réseaux pour régler le problème des eaux claires (89%) et la mise aux normes des raccordements (domestiques et industriels) (9%). Le socle comprend également des actions de restauration des milieux aquatiques sur les tronçons de cours d'eau non enterrés ainsi que des actions en matière de gestion pluviale.

Des actions spécifiques : animation et gestion multifonctionnelle des ouvrages et dispositifs de gestion pluviale

Les actions spécifiques au scénario 1 concernent :

¹ Les actions retenues dans ce scénario (détaillées dans l'annexe 3) ont un caractère illustratif des différents domaines de la politique de l'eau concernés par le scénario. Elles ne constituent en aucun cas un programme d'actions au sens strict du terme.

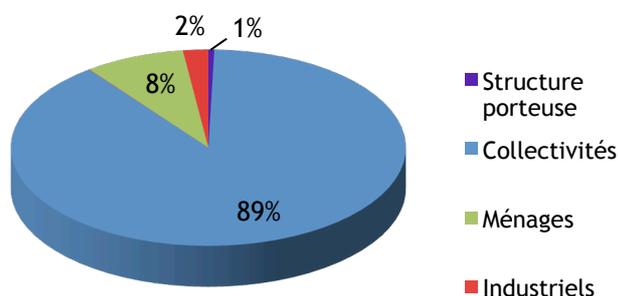
- des moyens d'animation supplémentaires par rapport au socle pour assurer d'une part l'animation de la CLE et de l'observatoire et d'autre part animer le partenariat avec les trois grands maîtres d'ouvrage qui jouent un rôle pilier dans cette stratégie.
- des actions de restauration et valorisation des zones humides et des projets de valorisation sociale et paysagère des cours d'eau non enterrés en milieu urbain et périurbain, sur des espaces publics. Les grands maîtres d'ouvrage, relayant le SAGE, suscite l'initiative des collectivités en ce sens.
- Des actions visant à développer et améliorer la gestion multifonctionnelle des bassins structurants de rétention des eaux pluviales intégrés au réseau d'assainissement/pluvial ainsi que la gestion multifonctionnelle des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales. Ne sont pris en compte ici que les surcoûts de gestion. Ils sont probablement sous-évalués compte tenu que les données disponibles ne permettent pas d'avoir une vision précise du nombre de dispositifs concernés.
- Ce scénario comprend également la réouverture de la Vieille Mer, même si ce type d'opération n'est pas spécifiquement visé dans la stratégie du SAGE. Cependant quand des projets de réouverture existent et sont portés localement, le SAGE soutient la démarche.
- Des actions ciblées de mise aux normes des raccordements là où les projets de valorisation sociale des milieux aquatiques nécessitent une amélioration de la qualité de l'eau comme les projets de réouverture de rivière (ici la Vieille Mer).

Une responsabilité de mise en œuvre relativement équilibré nonobstant le renouvellement des réseaux

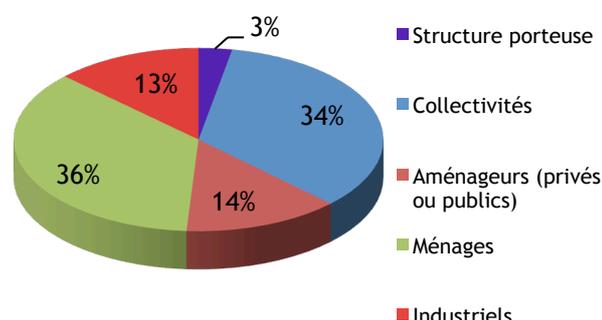
Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses par catégorie d'acteurs responsables de la mise en œuvre des actions.

Les collectivités sont responsables de 90% des actions à mettre en œuvre, essentiellement du fait du renouvellement des réseaux. Hors renouvellement des réseaux, la répartition des responsabilités est plus équilibrée : les collectivités sont responsables à hauteur de 25% pour les actions concernant la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et des zones humides (dont la réouverture de la vieille mer), les ménages à hauteur de 40% (mise aux normes des raccordements), les industriels de 18% (mise en conformité de l'assainissement industriel) et les aménageurs publics et privés de 15% (gestion multifonctionnelle des dispositifs de gestion pluviale). Notons que sur la question de la mise aux normes des branchements, si la responsabilité revient aux ménages ou aux industriels, les grands maîtres d'ouvrage ont dans ce scénario un rôle essentiel à jouer dans l'animation et le contrôle de ces actions.

Répartition des responsabilités de mise en œuvre par type d'acteurs avec renouvellement des réseaux- scénario 1



Répartition des responsabilités de mise en œuvre par type d'acteurs hors renouvellement des réseaux- scénario 1



Soulignons que la responsabilité de la mise en œuvre ne signifie pas forcément que les acteurs financent entièrement les actions qu'ils mettent en œuvre. La question du financement des actions (aides et subventions des différents financeurs) n'est pas abordée ici. A titre d'exemple, les travaux de protection et de restauration des milieux aquatiques par les collectivités peuvent être financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du 10^{ème} programme.

Des retombées globales attendues sur le cadre de vie

En face de ces dépenses, les retombées attendues outre l'amélioration de la qualité de la ressource et des milieux aquatiques sont la création d'un lien social à l'eau facilitant l'appropriation des enjeux « eau » par les élus et les habitants du territoire du SAGE. Par ailleurs, l'amélioration du fonctionnement des réseaux séparatifs avec la mise aux normes des raccordements se traduit par des gains sur le dimensionnement des réseaux et le fonctionnement des STEP¹.

¹ Le SIARE estime ainsi que la mauvaise sélectivité des réseaux a engendré sur les dix dernières années un surcoût d'environ 20 M€ soit 20% des investissements prévus dans son schéma directeur.

Scénario 2 : un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire

Les choix sur les dimensions stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-
DS2 : prise en charge milieux/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité)
DS3 : positionnement/ résistances-conflits	Médiation/facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	
DS4 : Stratégie / espaces et équipements privés	Accompagnement des aménageurs et propriétaires	Intervention en terrain privé	Stratégie foncière
DS5 : Stratégie / poll agri et ress. Locales AEP	Soutien/vigilance mesures réglementaires et volontaires (socle)	Stratégie foncière/ espaces prioritaires dans AAC	Dynamique de projets territoriaux/espaces prioritaires dans AAC
DS6 : Doctrine / réouvertures	Souci d'efficience financière et technique	Axe emblématique de l'action du SAGE	-
DS7 : Approche pour le financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	-

La philosophie d'ensemble

Le choix stratégique structurant : fonder, autour des grands maîtres d'ouvrage, une coalition pour reconquérir des espaces partagés et dédiés à l'eau

Ce scénario part du constat que, sur le territoire du SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer, les dynamiques de développement territorial observées ces dernières décennies constituent les principales causes de l'artificialisation des milieux aquatiques et de la dissolution du lien social à l'eau, et qu'il y a lieu de penser qu'avec les orientations qui se dessinent à court ou moyen terme, cette situation risque fort de se prolonger à l'avenir. La vocation principale du SAGE est donc de contrecarrer cette évolution tendancielle, préjudiciable aux objectifs incontournables inscrits dans son « socle ». Le parti pris fondamental de ce scénario est ainsi de chercher à rétablir un certain équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de leurs paysages associés, au bénéfice de ces derniers et des bénéfices actuels ou potentiels dont ils sont porteurs pour la population. Pour cela, le SAGE pense cet équilibre en termes spatiaux : sa ligne de conduite, à la fois stratégique et opérationnelle, est de considérer qu'une meilleure fonctionnalité des milieux aquatiques et le rétablissement d'un lien social

positif à l'eau supposent de **redonner de la place à l'eau dans le territoire, davantage d'emprise aux milieux et aux paysages liés à l'eau**. Sans prétendre pour autant mettre en cause les choix de développement qui déterminent les évolutions générales du territoire, il s'agit de **négoier un partage territorial** avec le développement urbain au nom de l'enjeu défendu par le SAGE : l'eau.

Sur le plan **technique**, cette **approche spatiale** prévaut aussi bien pour les cours d'eau et leurs berges que pour l'ensemble des bassins versants, où la gestion des ruissellements pluviaux, des zones humides, et plus largement du cycle de l'eau en ville, passe par le rétablissement d'espaces dédiés à l'eau. Elle s'applique également aux espaces agricoles concernés par la préservation de la qualité des ressources locales de long terme pour l'alimentation en eau potable.

Sur le plan **politique**, cette approche articule de manière concrète les objectifs techniques et réglementaires du SAGE (préservation de la ressource, des milieux, de la qualité de l'eau, gestion du pluvial, ...) avec son objectif « social » de recréer un lien positif entre l'eau et la population : **rendre des espaces à l'eau, c'est à la fois améliorer l'état de celle-ci et créer des espaces partagés, biens communs** pour les habitants du territoire.

Un SAGE engagé mais pragmatique

Un tel objectif structurant de rétablissement d'un certain équilibre vis-à-vis du développement urbain et de reconquête d'espaces pour l'eau implique nécessairement un **positionnement politiquement affirmé dans le portage du SAGE**. Rétablir un équilibre suppose de faire évoluer des arbitrages, de déplacer des rapports de force dans un sens plus favorable à l'eau et aux milieux aquatiques. Dès lors, le SAGE s'engage pour cette cause, porte une doctrine allant dans ce sens : sur certains thèmes au moins - en premier lieu la restauration de la multifonctionnalité des milieux et espaces liés à l'eau et l'hydrologie urbaine - **il n'est pas neutre mais engagé, il n'est pas médiateur des débats mais partie prenante**. Cet engagement n'est pas que politique et limité au discours, il est également opérationnel : porter une doctrine et assurer sa mise en œuvre suppose de se doter d'un **référentiel clair et spatialisé pour guider l'action collective**, et donc de remplir une fonction de planification et d'évaluation. Cela suppose également des moyens : le SAGE, dans ce scénario, n'exclut pas la mise en place de dispositifs de financement propres au territoire Croult-Engbien-Vieille Mer.

Cependant, pour être crédible, ce scénario engagé se veut également **pragmatique** :

- **sur le plan politique** d'abord : le SAGE n'entend pas porter cette cause et cet engagement tout seul. Il compte s'appuyer sur les acteurs qui, depuis longtemps déjà, sont actifs dans la préservation de l'eau et des milieux sur les territoires, à commencer par les trois structures historiques que sont le SIAH, le SIARE et le CD 93/DEA. C'est donc autour de ces acteurs qu'il entend constituer une coalition de volontés locales pour regagner dans le territoire des espaces partagés dédiés à l'eau ;
- **sur le plan organisationnel** ensuite : si le SAGE entend bien orchestrer un effort de planification pour porter cette « cause », **il n'entend pas se substituer aux maîtres d'ouvrages locaux** pour ce faire : la construction de cette planification est confiée aux trois grandes structures historiques venant d'être mentionnées, sous la coordination du SAGE. En outre, le SAGE compte bien ici s'appuyer sur cette coalition constituée autour de ces trois acteurs historiques pour exercer une fonction de vigilance non seulement vis-à-vis des politiques de l'eau (tel que

prévu dans le socle du SAGE), mais aussi **vis-à-vis des dynamiques d'aménagement et des outils de planification** en la matière (Grand Paris, CDT, SCOT, ...) : il s'agit de déployer cette vigilance du niveau local au niveau global du SAGE, en faisant remonter d'éventuelles alertes et, réciproquement, en mobilisant l'observatoire du SAGE et son référentiel spatialisé pour orienter les efforts de vigilance selon les secteurs.

- **Sur le plan de la dynamique de mise en œuvre** des actions enfin : si une planification coordonnée par le SAGE au niveau des trois structures historiques du territoire fournit bien un cadre aux actions à conduire, le maître-mot pour leur mise en œuvre est **l'expérimentation**, notamment pour les thèmes nécessitant de l'innovation technique. Ceci est particulièrement vrai pour un axe emblématique de l'action du SAGE, la réouverture de cours d'eau : c'est une approche progressive qui prévaut, permettant à la fois l'apprentissage de ceux qui mènent ces opérations et la démonstration par l'exemple vis-à-vis des acteurs restant à mobiliser. C'est également vrai pour l'objectif de « rendre des espaces à l'eau » : la stratégie déployée ne prend pas la forme d'une stratégie foncière sur tout le territoire du SAGE, celle-ci étant limitée à certains espaces prioritaires (là où des défis techniques importants ou des potentialités d'ouverture au public le justifient) et mise en œuvre progressivement, sur le long terme.

Les objectifs et actions clés du SAGE

Deux thèmes sont particulièrement emblématiques du principe technique central du SAGE, consistant à augmenter l'emprise spatiale de l'eau dans le tissu urbain, dans un objectif à la fois écologique, hydrologique et social : il s'agit d'une part de la **multifonctionnalité des infrastructures hydro-écologiques** (réseau de rivières et d'ouvrages hérité des transformations historiques du réseau hydrographique et de la gestion des eaux pluviales) et, d'autre part, de la **préservation et la valorisation des espaces liés à l'eau dont la présence est diffuse dans le territoire** (maillage formé des **zones humides** relictuelles et des dispositifs associés à la gestion de l'**hydrologie urbaine**, au travers des techniques alternatives favorisant l'infiltration et/ou le ralentissement des ruissellements). Au-delà du socle à mettre en œuvre, ces deux volets apparaissent donc comme les **fers de lance de ce scénario** et incarnent sa traduction opérationnelle dans le territoire.

- Les opérations de **réouvertures de cours d'eau** constituent les actions les plus emblématiques de la stratégie du SAGE. Celui-ci, au travers de sa cellule d'animation comme de la CLE, se montre particulièrement proactif pour favoriser la mise en œuvre de ce type d'opérations sur son territoire et pour valoriser celles qui sont réalisées auprès du grand public comme des décideurs. La promotion de ce type d'opération est à la fois politique et technique. Ainsi, au-delà des cours d'eau bien identifiés, le SAGE étend également sa stratégie aux anciens rus aujourd'hui enterrés et plus ou moins intégrés aux réseaux d'assainissement. Il se fait le porteur résolu, sur le terrain, de l'orientation 3.6 du SDRIF 2030 selon laquelle « *l'urbanisation doit d'une part respecter l'écoulement naturel des cours d'eau, en particulier dans les fonds de vallée, et d'autre part permettre la réouverture des rivières urbaines et les soustraire aux réseaux d'assainissement, en réservant une marge de recul suffisante à leur renaturation* ». Relayant activement cette orientation, le SAGE, à travers ses documents (PAGD et règlement), ses instances, sa cellule d'animation, mais aussi les trois structures historiques de maîtrise d'ouvrage qui planifient son action, s'efforce de la voir concrètement intégrée dans les documents de planification et projets d'aménagement

locaux. Par ailleurs, ce thème de la réouverture, techniquement complexe et nécessairement associé à la création de nouveaux espaces partagés pour la population, constitue une cible évidente inscrite dans la stratégie foncière du SAGE. Enfin, celui-ci apporte également un soutien technique à la mise en œuvre de ces opérations, conduites en propre par les trois structures venant d'être mentionnées ou avec l'appui de leurs équipes en cas de maîtrise d'ouvrage portée par un autre acteur.

• Cependant, ces opérations constituent en réalité la vitrine la plus en vue d'un ensemble d'actions plus général, faisant l'objet d'une planification orchestrée par les trois structures historiques de maîtrise d'ouvrage et coordonnée par le SAGE. Cette planification s'appuie sur un **référentiel spatialisé** établi notamment sur la base d'un **inventaire des milieux aquatiques**, des **milieux humides** et des **ouvrages** établi par le SAGE, complété d'un diagnostic de leur **potentiel paysager**, ainsi que des **possibilités** qu'ils offrent **en termes d'accès et d'ouverture au public**, compte tenu de leur configuration et de leur inscription dans le territoire. Deux axes structurent cette planification :

- l'un vise la **multifonctionnalité des « infrastructures hydro-écologiques »**. Pour cet axe, la mise en œuvre de la planification par chacune des trois structures prend appui sur les sites placés sous leur propre maîtrise d'ouvrage (ouvrages gérés, tronçons de cours d'eau restaurés, ...), au sein desquels elles sont en mesure d'expérimenter de nouveaux modes de gestion multifonctionnelle (hydrologie, écologie, paysage, gestion de la fréquentation) et ainsi acquérir des références et un savoir faire, à même d'être mobilisés ensuite à la fois pour investir de nouveaux sites et assurer le conseil auprès d'autres maîtres d'ouvrages locaux ;
- l'autre vise **les espaces diffus liés à l'eau** (zones humides, mares, divers espaces liés au fonctionnement de l'hydrologie urbaine, ...), dont le diagnostic a souligné qu'ils étaient l'un des marqueurs de l'identité du patrimoine naturel du territoire et que l'un des enjeux du SAGE était de réussir à les valoriser en tant que bien commun pour ses habitants. Pour ces espaces, la planification établie par les trois structures historiques du territoire se situe à la croisée de trois thèmes : la **gestion des ruissellements**, la **continuité écologique** et, faisant d'ailleurs le lien entre ces deux premiers thèmes, les **zones humides** (naturelles ou recrées, ayant un intérêt à la fois pour la biodiversité, la régulation des ruissellements). Elle s'appuie ainsi sur les zonages pluviaux établis par les collectivités d'une part, sur le SRCE d'autre part, ainsi que l'étude d'inventaire évoquée plus haut.

Associée à une **stratégie foncière** pour les secteurs les plus prioritaires (en raison de la complexité des opérations à conduire, mais aussi de l'importance des impacts attendus en termes écologique, hydrologique et/ou d'appropriation sociale des milieux et paysages restaurés), cette planification peut également donner lieu, en sus des interventions sur des espaces sous emprise publique, à des interventions techniques temporaires en propriété privée (DIG ou conventionnements avec les propriétaires), ou à des opérations de conseil auprès d'acteurs privés ayant eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage des travaux sur leurs terrains (propriétaires, aménageurs, bailleurs).

• Cette stratégie de reconquête d'espaces pour l'eau concerne également le thème de la préservation à long terme des ressources locales pour l'alimentation en eau potable, face aux pollutions diffuses d'origine agricole. Sur la base d'études techniques poussées, les trois structures historiques définissent au sein des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) présentes sur leurs territoires respectifs, **les zones les plus contributives à la qualité des**

captages et les considèrent alors comme des **périmètres d'action prioritaires**. Sans nécessairement en assurer la mise en œuvre, elles définissent et animent sur ces secteurs prioritaires, en coordination étroite avec les syndicats d'eau potable, une stratégie de **maîtrise foncière** (acquisitions, baux emphytéotiques ou environnementaux, ...). Cette stratégie peut mobiliser divers acteurs parties prenantes (AEV, conseils départementaux dotés d'une politique ENS, ...). Les terrains faisant l'objet d'une telle maîtrise foncière peuvent alors conserver un mode de gestion et d'entretien agricole, ou être dotés d'une nouvelle vocation dans le territoire (espaces verts, espaces renaturés, ...). Selon la configuration hydrogéologique de ces secteurs prioritaires au sein des AAC, les actions foncières peuvent être mises en synergie avec les actions déployées sur les milieux aquatiques venant d'être mentionnées (préservation de berges, de nappes d'accompagnement des cours d'eau, ...).

Au total, l'ensemble des actions évoquées ci-dessus montrent que ce scénario fait du SAGE un contributeur important à la mise en place de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur son territoire, ainsi qu'à la stratégie locale de gestion du risque inondations. La « coalition » des volontés locales mise en place dans ce scénario afin de regagner des espaces pour l'eau dépasse donc le cercle des acteurs de l'eau pour s'élargir à d'autres politiques publiques et dispositifs (SRCE, PGRI notamment).

- Les actions à conduire sur l'**assainissement** ressortent a priori comme moins emblématiques de ce scénario, tant leur objet - les réseaux et les raccordements - ne comportent pas de dimension spatiale particulière. Néanmoins, volet conséquent du socle du SAGE, elles ne doivent pas être négligées : il s'agit là d'un **volet nécessairement important du SAGE**, d'autant qu'avec la recréation d'un lien social à l'eau, la stratégie poursuivie entend leur apporter un moteur politique qui sans doute leur faisait défaut jusqu'à présent. On peut d'ailleurs envisager que la planification en la matière puisse intégrer des critères renvoyant spécifiquement à cette stratégie, la **question des réouvertures de cours d'eau pouvant en particulier justifier de rendre certains secteurs prioritaires** pour la restauration de la qualité de l'eau, alors même qu'un agenda uniquement ancré dans l'atteinte des objectifs de la DCE n'y aurait pas forcément invité. En tout état de cause, il s'agit d'inciter les collectivités concernées à agir en mobilisant pour ce faire l'observatoire du SAGE comme aiguillon (réseaux, schémas directeurs, rejets non domestiques), et de s'efforcer d'alimenter la dynamique de mise en conformité des raccordements.

Les partenariats et l'organisation pour porter le SAGE

C'est dans le fonctionnement de ses instances d'une part, et dans la mise en place de partenariats efficaces et lisibles d'autre part, que se joue la crédibilité du positionnement de « porteur de cause » du SAGE, au service de la reconquête d'espaces partagés et dédiés à l'eau. Cette posture politiquement affirmée, sauf à s'avérer velléitaire, nécessite que le SAGE parvienne à mobiliser autour de lui suffisamment d'acteurs pour que la position qu'il défend apparaisse clairement comme celle d'un collectif, d'une « coalition » de volontés locales.

La CLE : au-delà de la vigilance, un lieu de délibération pour faire valoir le référentiel spatialisé du SAGE dans les décisions du territoire

La CLE est un lieu privilégié d'exercice de la vigilance vis-à-vis de la compatibilité entre développement territorial et préservation de l'eau et des milieux aquatiques, tant à l'échelle des projets locaux qu'à celle plus globale du territoire et de la planification

urbaine. Il s'agit à la fois de repérer d'éventuels problèmes ou menaces découlant de décisions prises ou se profilant en matière d'aménagement, et de déceler des opportunités à saisir pour voir traduit dans ces décisions d'aménagement le référentiel spatialisé que porte le SAGE.

Pour cela, l'équipe d'animation du SAGE s'appuie fortement sur les services de Police de l'Eau pour se tenir informée des **dossiers à enjeux pour le territoire sur lesquels il est opportun que la CLE définisse puis tienne publiquement une position** (documents de planification urbaine en cours d'élaboration ou de révision, projets importants d'aménagement, ...). Ces dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la CLE, qui délibère à leur sujet. C'est alors l'occasion de réaffirmer aux yeux des membres de cette instance la doctrine défendue (inscrite notamment dans le PAGD) puis de les inviter à **délibérer pour statuer** sur sa déclinaison dans les dossiers examinés.

Un exemple permet d'illustrer ce positionnement. Si des incohérences locales pouvaient apparaître sur le terrain (par exemple lors de l'établissement d'un PLU) entre d'un côté les principes et objectifs du SDRIF et ceux portés par le SRCE, le rôle de la structure d'animation et des instances du SAGE est, une fois informée de cette situation, de faire valoir publiquement la position du SAGE. En fonction notamment de son référentiel spatialisé, il s'agit en quelque sorte que les porteurs du SAGE prennent part à **l'une des « coalitions » en présence dans la discussion** (services de l'État et de l'administration en charge de la mise en œuvre du SRCE, agence de l'eau, associations, ...) **face à une autre** (autres services de l'État ou de la Région en charge du SDRIF, aménageurs, ...) afin de **peser dans le rapport de force** entre les deux - même si la décision finale ne revient pas au SAGE, on peut alors penser qu'une prise de position officielle de la CLE puisse néanmoins « peser dans la balance ».

Au delà de cet exemple, ce scénario induit un mode particulier de délibération au sein de la CLE. Si le consensus, lorsqu'il advient, est le signe fort d'une position unanime, il n'est pas ici recherché à tout prix et le compromis n'est pas la seule voie possible dans l'animation de la CLE. Loin d'être un pis aller, la procédure de vote est ici la voie normale pour définir la position collective de la CLE, une fois le débat instruit et les opinions ainsi formées. Pour construire ces ordres du jour et instruire en amont ce débat en CLE, les Commissions Thématiques sont particulièrement actives.

Enfin, **la CLE constitue également une instance d'évaluation**. La phase de révision (tous les 6 ans) constitue un moment fort dans la vie du SAGE, au cours de laquelle l'Observatoire du SAGE, au-delà de son tableau de bord produisant un bilan annuel, est mobilisé pour rendre compte sur une durée plus longue des actions conduites, des projets réalisés, de la progression des espaces dédiés à l'eau et aux milieux, et pour mesurer l'écart éventuel entre la situation ainsi caractérisée et le référentiel spatialisé du SAGE. La délibération quant aux raisons de cet écart permet alors, le cas échéant, d'ajuster la stratégie du SAGE.

Un tel positionnement politiquement affirmé de la CLE implique particulièrement de garantir son **indépendance vis-à-vis des instances politiques qui pèsent sur le territoire**, notamment en matière d'aménagement du territoire. Cette nécessité d'indépendance vaut notamment pour son Président, de façon à éviter, sur les dossiers où la CLE s'engage, tout risque de « porte-à-faux » entre cette fonction et ses autres responsabilités exercées par ailleurs.

Les piliers de la coalition à mettre en place : les 3 grandes structures de maîtrise d'ouvrage

Les trois grandes structures historiques de maîtrise d'ouvrage du territoire jouent dans ce scénario un rôle central. Ce sont elles en effet qui constituent les fers de lance de la stratégie du SAGE et animent sur le terrain son effort de reconquête d'espaces partagés dédiés à l'eau. Le SAGE, quant à lui, assure le portage politique et la cohérence globale de l'action conduite. Le partenariat entre ces deux niveaux est donc central et se joue sur différents plans :

- **celui de la planification** : confiée à ces trois structures, en raison de leur rôle de pivot entre l'échelle locale des projets et l'échelle globale du SAGE, cette fonction est centralisée à leur niveau mais coordonnée par le SAGE. Concrètement, ces structures s'appuient notamment sur le référentiel spatialisé du SAGE mentionné plus haut pour définir une planification opérationnelle à leur niveau, sur l'ensemble des volets du SAGE (multifonctionnalité des infrastructures hydro-écologiques, espaces diffus liés à l'eau, stratégie foncière, assainissement, ...), qui permet de **rendre audible et transparente la vision portée et défendue par le SAGE**. Au-delà des opérations dont elles ont la maîtrise d'ouvrage, ces trois structures s'appuient sur cette planification pour susciter l'émergence de projets locaux (en s'appuyant notamment sur les délibérations de la CLE pour interpeller et mobiliser en ce sens les acteurs). Un **travail de conviction** est donc à conduire, sur la base d'un appui technique à même de produire des propositions aux maîtres d'ouvrage locaux. Sur ce dernier point, elles peuvent mettre à profit leur **proximité avec le terrain** et leurs **pratiques opérationnelles** sur leurs propres sites, pour assurer un rôle de conseil et de propositions de solutions techniques aux autres opérateurs. Il s'agit également de nouer les partenariats nécessaires à la stratégie, au-delà du « monde de l'eau » : opérateurs fonciers nécessaires à la stratégie foncière du SAGE, liens avec les acteurs porteurs du SRCE et du PGRI pour défendre et promouvoir ensemble le référentiel spatialisé du SAGE ;
- **celui de la vigilance locale et du portage politique de la stratégie du SAGE** : les trois structures historiques sont en mesure d'assurer à leur niveau le suivi des projets sur le terrain, de remonter les difficultés, et d'assurer ainsi à l'égard du SAGE une fonction « ascendante » de *reporting*. Une fois ce *reporting* effectué vers la cellule d'animation du SAGE, c'est à la CLE qu'il revient de lui fournir une « caisse de résonance » politique pour défendre, lorsque nécessaire, la stratégie du SAGE face aux difficultés constatées sur le terrain, par la délibération et la définition d'une position officielle (cf. ci-dessus). S'opère ainsi un **partage des rôles entre les deux niveaux** : aux maîtres d'ouvrage la mise en œuvre opérationnelle de la planification et la vigilance locale, au SAGE la mobilisation politique pour défendre les dossiers les plus conflictuels et, le cas échéant, « monter au créneau » ;
- **celui de l'intégration entre le cœur de métier historique de ces structures - l'assainissement et l'hydrologie urbaine - et les dimensions paysagères et écologiques du SAGE, qu'elles investissent** dans leur propre domaine d'intervention sous l'égide du SAGE. Le rôle de celui-ci est alors de les accompagner dans cette évolution, en veillant à ce que cette intégration se traduise concrètement dans leurs interventions, tant sur leurs propres sites qu'au niveau du travail de conviction déployé auprès des autres acteurs opérationnels du territoire. Il assure pour cela une fonction de coordination et de suivi des

actions menées, ainsi que de mutualisation des retours d'expériences, des méthodologies opérationnelles et des bonnes pratiques.

Ce partenariat étroit s'incarne alors dans une organisation permettant un dialogue permanent entre les deux niveaux (SAGE/structures historiques), tant sur le plan opérationnel que politique :

- la cellule d'animation du SAGE s'appuie dans chacune des trois structures sur un **référent « SAGE »**, chargé d'assurer à la fois le *reporting* des actions conduites vis-à-vis du SAGE (pilotage du contrôle des raccordements, avancement de la planification sur l'ensemble des thèmes du SAGE, difficultés rencontrées voire conflits,...) et l'intégration au sein de sa structure des dimensions écologiques et paysagères (apport transversal de compétences écologues et paysagistes en appui dans les différents services) ;
- la CLE dispose également dans chaque structure d'un **élu référent**, membre de la CLE et rendant régulièrement compte à cette dernière des actions de sa structure en la matière.

Des partenariats forts avec les acteurs institutionnels et la société civile

Aussi bien pour animer la CLE que pour bâtir des relations constructives avec les porteurs de projets locaux, la cellule d'animation ne peut être crédible que si elle est en mesure de **compter sur un réseau d'interlocuteurs qui l'appuient dans sa stratégie de reconquête d'espaces partagés dédiés à l'eau**. Pour le dire autrement, l'équipe d'animation et les élus porteurs du SAGE ne peuvent être seuls à rappeler la doctrine du SAGE devant la CLE ou les collectivités locales, d'autres acteurs doivent également endosser cette responsabilité. Ces soutiens, précieux pour être tenu au courant des dossiers « qui comptent » sur le territoire, pour animer les délibérations comme pour convaincre les porteurs locaux de projets, doivent être trouvés et mobilisés parmi les acteurs institutionnels des politiques de l'eau et du SRCE (agence de l'eau, DRIEE, Conseil Régional, Conseils Départementaux et notamment élus en charge de l'environnement, ...), mais aussi dans le tissu associatif local.

Des thèmes sur lesquels le SAGE adopte une position de médiation-facilitation plutôt que de porteur de cause

Au total, l'engagement du SAGE sur ses deux thèmes prioritaires lui permet d'apporter une plus-value essentielle dans ce scénario : l'existence d'une vision, d'un discours pour la porter, d'un réseau de compétence pour l'appuyer et, *in fine*, d'un rapport de force pour la défendre.

Pour autant, **un tel engagement stratégique n'est ni plausible, ni souhaitable, sur tous les thèmes d'intervention du SAGE**. Ainsi, pour les autres thèmes que la multifonctionnalité des infrastructures hydro-écologiques et la défense des espaces diffus liés à l'eau, et notamment pour ceux inscrits dans le socle (raccordements par exemple), le mode d'animation et la posture adoptée par le SAGE sont bien différents : l'équipe d'animation du SAGE s'efforce de jouer un rôle de médiation et de facilitation, recherchant le compromis et/ou la mobilisation dans une position moins engagée, plus neutre, dont le but est de rapprocher les points de vue.

L'organisation nécessaire

Les différentes fonctions dévolues dans ce scénario à la CLE et à la cellule d'animation du SAGE rendent nécessaire une organisation spécifique des moyens humains au sein de l'équipe d'animation. Deux missions peuvent ainsi être distinguées pour penser cette organisation :

- **l'animation de la CLE et de l'Observatoire du SAGE**, chargé de définir les ordres du jour, d'instruire les dossiers discutés, et d'animer les délibérations débouchant notamment sur des prises de positions publiques sur les dossiers relatifs aux deux thèmes prioritaires du SAGE et de jouer un rôle de médiation-facilitation sur les autres thèmes. Il s'agit également d'animer la CLE en tant qu'instance d'évaluation lors des phases de révision du SAGE, et d'assurer la communication de produits de l'observatoire. Cela nécessite de solides compétences en animation d'instances et des capacités à saisir les enjeux attachés à diverses thématiques (profil généraliste) ;
- **le partenariat avec les trois structures historiques de maîtrise d'ouvrage**, venant d'être évoqué : **il nécessite la mise en place** d'un référent thématique dans chacune des trois structures, mais aussi la nécessité de dégager du temps pour conduire les négociations locales nécessaires à la stratégie foncière ainsi qu'au rapprochement avec les porteurs du SRCE.

Au total, une **augmentation d'environ 4 ETP** des effectifs (réparti entre la cellule d'animation et les trois structures) par rapport à la situation actuelle semble constituer la masse critique pour soutenir l'engagement effectif du SAGE dans ce scénario.

Enfin, on conçoit que ce scénario doit également pouvoir s'appuyer sur de réels **moyens financiers** pour asseoir sa crédibilité et sa capacité à convaincre - aussi bien pour soutenir les fonctions venant d'être passées en revue (moyens humains d'animation) que pour financer les opérations portées par les maîtres d'ouvrages locaux. Outre la négociation de conditions de subventions favorables auprès des soutiens institutionnels à sa stratégie, il apparaîtrait ici très cohérent avec la stratégie du SAGE que la taxe GEMAPI soit mise en place sur son territoire par les collectivités dotées de cette compétence, et que celle-ci soit prioritairement affectée au financement du SAGE.

Les forces et faiblesses de ce scénario

Cohérence globale

La forte ambition portée dans ce scénario apparaît très cohérente à la fois avec un positionnement institutionnel du SAGE affirmé, assumant de porter une doctrine incarnée dans une planification spatialisée, et avec la volonté de réunir les moyens nécessaires à cela, notamment par la mise en place d'une taxe GEMAPI au bénéfice du SAGE.

Ce positionnement volontariste est également cohérent avec la volonté de mobiliser les forces déjà disponibles sur le territoire, notamment au travers des trois structures historiques de maîtrise d'ouvrage, et ce faisant d'adopter une posture pragmatique d'expérimentation, de coordination et d'appui aux projets locaux.

Au total, tant l'engagement politique affiché pour reconquérir des espaces partagés et dédiés à l'eau, que l'organisation proposée pour assurer la mobilisation des énergies nécessaires, comportent un réel potentiel fédérateur.

Les atouts

L'atout principal de ce scénario réside dans sa très forte lisibilité. L'engagement du SAGE sur un objectif général clair - redonner à l'eau toute sa place dans le territoire - confère en effet à ce scénario une très bonne lisibilité quant à la plus-value qu'il entend apporter (multifonctionnalité des milieux et espaces liés à l'eau pour le territoire), quant à son engagement stratégique (partage territorial vis-à-vis du développement urbain) et quant aux principes techniques opérationnels qu'il propose (approche spatiale). Parce que rendre des espaces à l'eau se comprend aussi bien techniquement (espaces fonctionnels) que socialement (espaces partagés, permettant la renaissance d'un lien positif à l'eau dans le territoire), **la logique générale qui en ressort est lisible aussi bien pour les élus, les techniciens que la société civile ou, plus largement, les habitants.**

Cette entrée « spatiale » pour définir la stratégie du SAGE a aussi pour avantage de proposer **une traduction concrète, tangible, de l'agenda réglementaire** : le « bon potentiel des masses d'eau » passe par davantage d'espaces pour l'eau. Il connecte donc des objectifs réglementaires parfois qualifiés de « technocratiques » à des rapports concrets au territoire et à des demandes sociales fortes (nature en ville, ressourcement, ...) - l'axe emblématique des réouvertures de cours d'eau symbolisant cette manière de **donner aux exigences de la DCE un sens territorial.**

Enfin, sur le plan stratégique, cette entrée spatiale a également pour intérêt d'être en capacité de **fonder une « coalition » au-delà du monde de l'eau**, notamment en se connectant à la politique de préservation de la biodiversité et des espaces naturels (SRCE notamment) et de prévention des inondations (PGRI). Ceci confère à la stratégie retenue non seulement un poids politique renforcé, mais aussi un potentiel de financement élargi (le SAGE pouvant bénéficier de dispositifs d'aides au-delà des seules lignes budgétaires affectées à l'eau chez ses financeurs).

Les faiblesses

Si l'approche spatiale défendue par ce scénario a l'avantage de constituer une traduction tangible pour tous les objectifs de la politique de l'eau, elle n'est pas neutre : pour parlante qu'elle soit, elle peut **ne pas plaire à tout le monde**. Dans un territoire très contraint sur le plan foncier, concerné en outre par des projets d'envergure sur le plan du développement urbain et des transports, et par conséquent nécessairement convoité par des opérateurs puissants dans le monde de l'aménagement, il faut à l'évidence s'attendre à ce qu'une ambition de rendre des espaces à l'eau en modifiant certains équilibres en place puisse susciter **des oppositions significatives**. Ceci est également vrai en ce qui concerne les espaces agricoles : l'agriculture du territoire, marquée par des intérêts puissants et bien défendus, et se présentant comme déjà victime du « mitage » de ses terres au bénéfice de l'urbanisation, pourrait facilement dénoncer la stratégie foncière déployée au sein des AAC par le SAGE comme facteur aggravant cette tendance... En outre, le levier de changement privilégié dans cette stratégie étant la planification, induisant une approche « descendante » de l'action, un procès en technocratie de ce scénario est sans doute à attendre de la part des acteurs qui s'y opposeront.

Par ailleurs, le parti pris dans cette stratégie de donner un sens territorial à la DCE, notamment au travers des réouvertures de cours d'eau, peut ne pas être partagé par les financeurs classiques de cette politique, à commencer par l'Agence de l'eau : davantage centrée sur des critères d'efficacité technique et financière pour orienter la sélectivité de ses aides, celle-ci pourrait ne pas toujours suivre le SAGE dans le portage de ces dossiers aussi emblématiques que coûteux.

Les risques encourus et les conditions de succès

En s'efforçant de modifier les équilibres et rapports de forces hérités, notamment vis-à-vis du développement urbain, ce scénario n'est évidemment pas sans risque. L'engagement stratégique que cela suppose doit ainsi pouvoir être assumé et soutenu par des alliés solides, compte tenu des oppositions probables venant d'être évoquées.

Ce scénario doit en particulier pouvoir bénéficier d'un soutien institutionnel important : sur un plan financier bien sûr, mais aussi sur un plan politique. Or, les tensions à gérer, en CLE notamment, dans le cadre de projets d'aménagement d'envergure par exemple, sont susceptibles parfois de traverser l'appareil d'État lui-même, ou encore les collectivités territoriales censées soutenir le SAGE. Jusqu'où les services techniques et leurs élus de tutelle, engagés dans la mise en œuvre du SAGE, pourront-ils user de leur liberté de parole et obtenir des arbitrages dans leurs propres institutions qui soient favorables au SAGE ? Les leviers pour parer ce **risque de désaveu du SAGE** par les institutions censées le soutenir ne sont bien sûr pas tous dans les mains du SAGE. Cependant, **l'attention à accorder au caractère public et transparent des débats et prises de position**, permettant de placer chacun publiquement devant ses responsabilités, constitue ici une condition importante de succès.

Une autre condition de succès est, sauf à apparaître au final comme velléitaire, de **pouvoir disposer d'un poids politique suffisant pour porter cette stratégie engagée**. L'engagement des élus notamment, est ici essentiel pour affirmer la doctrine défendue par le SAGE.

Enfin, un autre risque réside dans la position de cheville ouvrière dont sont dotées les trois structures de maîtrise d'ouvrage historiques dans ce scénario. L'élargissement de leurs actions au-delà de leur cœur de métier historique pourrait s'avérer insuffisant ou trop lent, tandis qu'un manque de coordination et de mise en visibilité de leurs actions à l'échelle du SAGE rendrait possible l'existence effective de « trois SAGE » au lieu d'un seul... Ceci pourrait notamment se traduire par une déconnexion entre le niveau politique de la CLE et le niveau opérationnel des trois structures, rendant ainsi contre-productive la répartition des rôles prévue dans ce scénario.

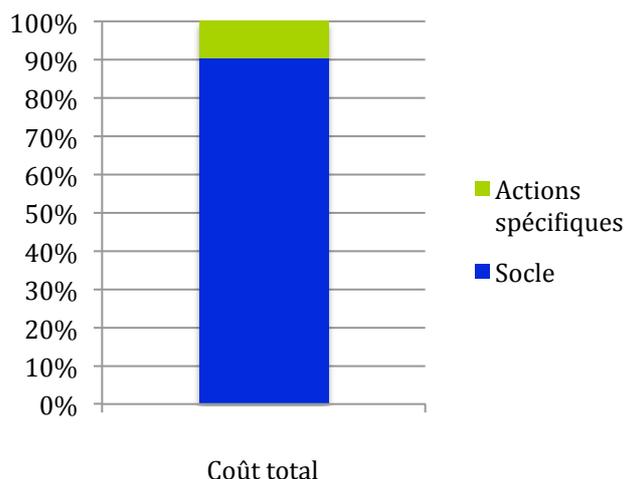
Pour pallier ce **risque à la fois d'inertie et de dispersion**, l'existence de « **référents SAGE** », tant au niveau des services que des élus au sein des trois structures, ainsi que la **fonction d'évaluation assurée par la CLE**, assurant l'articulation entre délibération politique et action opérationnelle, constituent des points clés de ce scénario.

Les efforts financiers par thème et la répartition des responsabilités entre acteurs¹

En cohérence avec la philosophie globale du scénario, le cœur de ce scénario est à la fois constitué des actions du socle (90% des dépenses envisagées) et d'actions spécifiques traduisant une politique tournée vers la reconquête des espaces partagés et dédiés à l'eau.

¹ Les actions retenues dans ce scénario (détaillées dans l'annexe 3) ont un caractère illustratif des différents domaines de la politique de l'eau concernés par le scénario. Elles ne constituent en aucun cas un programme d'actions au sens strict du terme.

Répartition socle/actions spécifiques pour le scénario 2



Pour rappel, les principaux postes de dépenses relatifs aux actions du socle sont le renouvellement des réseaux pour régler le problème des eaux claires (89%) et la mise aux normes des raccordements (domestiques et industriels) (9%). Le socle comprend également des actions de restauration des milieux aquatiques sur les tronçons de cours d'eau non enterrés ainsi que des actions en matière de gestion pluviale.

Des actions spécifiques centrées sur une intervention en domaine privé plus forte et des actions emblématiques de réouverture de rivière

- Les coûts supplémentaires identifiés dans le **scénario 2** par rapport au socle du SAGE s'expliquent par **des actions d'une ampleur plus grande en matière de réouverture de rivière, projets emblématiques du SAGE, de renaturation des cours d'eau et de reconquête et de valorisation des zones humides** en ayant une stratégie d'intervention en domaine privé soit par de l'acquisition foncière soit par des conventionnements ou des DIG. Ce mode d'intervention en domaine privé est également déployé sur la problématique de gestion des aires d'alimentation de captage.
- En accompagnement des projets de réouverture des efforts ciblés sont menés sur la mise aux normes des raccordements pour soutenir ces projets, en complément des actions du socle déjà prévues dans ce domaine.
- Dans la logique de ce scénario, qui cherche à reconquérir des espaces partagés et dédiés à l'eau, le développement de la gestion multifonctionnelle des bassins structurants de rétention des eaux pluviales intégrés au réseau d'assainissement/pluvial ainsi que des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales sont au cœur des actions à mener avec une volonté d'intervenir directement sur le domaine privé si cela s'avère nécessaire.

Ne sont pris en compte ici que les surcoûts de gestion. Ils sont probablement sous-évalués compte tenu que les données disponibles ne permettent pas d'avoir une vision précise du nombre de dispositifs concernés.

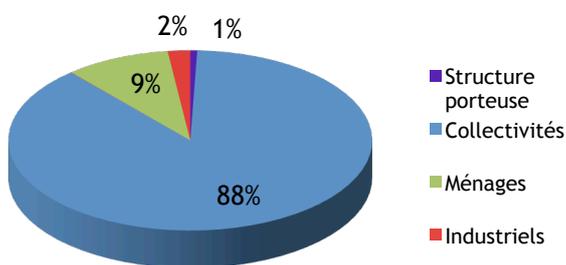
- Enfin, par rapport au socle, les moyens de la cellule d'animation s'étoffent pour assurer d'une part l'animation de la CLE et de l'observatoire et d'autre part animer le partenariat avec les trois grands maîtres d'ouvrage qui jouent un rôle pilier dans cette stratégie. Par ailleurs, les négociations à conduire dans le cadre de la stratégie foncière sur différentes thématiques (AAC, cours d'eau pluvial) nécessitent également des moyens humains supplémentaires. L'animation représente ainsi 3% des actions spécifiques du scénario 2.

Une responsabilité de mise en œuvre relativement équilibrée (hors problématique du renouvellement des réseaux)

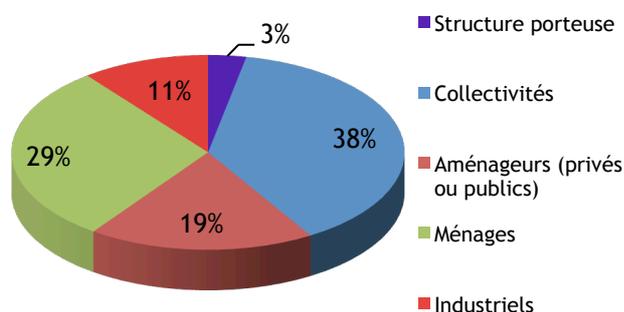
Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses par catégorie d'acteurs responsables de la mise en œuvre des actions.

Les **collectivités** sont responsables de **88%** des actions à mettre en œuvre, essentiellement du fait du renouvellement des réseaux. Hors renouvellement des réseaux, la répartition des responsabilités repose encore fortement sur les collectivités, à hauteur de 40% pour les actions concernant la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et des zones humides (dont les réouvertures de cours d'eau et l'acquisition foncière) et celles sur les AAC, mais fait intervenir également de manière assez équilibrée les autres catégories d'acteurs : les ménages à hauteur de 30% (mise aux normes des raccordements), les industriels de 11% (mise en conformité de l'assainissement industriel) et les aménageurs publics et privés de 19% (gestion multifonctionnelle des dispositifs de gestion pluviale). Notons que sur la question de la mise aux normes des branchements, si la responsabilité revient aux ménages ou aux industriels, les grands maîtres d'ouvrage ont dans ce scénario un rôle essentiel à jouer dans l'animation et le contrôle de ces actions.

Répartition des responsabilités de mise en œuvre par type d'acteurs - scénario 2



Répartition des responsabilités de mise en œuvre par type d'acteurs - scénario 2



Des retombées globales attendues sur le cadre de vie

En face de ces dépenses, les retombées attendues sont un gain important en termes d'espaces pour les milieux aquatiques et le cycle de l'eau en ville qui permet au-delà de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (objectifs DCE) :

- De redonner des espaces de respiration dans un territoire très urbanisé et d'améliorer ainsi le cadre de vie des populations locales et le lien social à l'eau facilitant l'appropriation des enjeux « eau » par les élus et les habitants du territoire du SAGE.
- De mieux gérer l'eau dans la ville, en mobilisant la multifonctionnalité des espaces préservés ou reconquis, limitant ainsi les coûts liés aux impacts non maîtrisés des ruissellements et inondations ;
- De préserver une ressource en eau souterraine stratégique pour les futures générations.
- Enfin, l'amélioration du fonctionnement des réseaux séparatifs avec la mise aux normes des raccordements se traduit par des gains sur le dimensionnement des réseaux et le fonctionnement des STEP¹.

¹ Le SIARE estime ainsi que la mauvaise sélectivité des réseaux a engendré sur les dix dernières années un surcoût d'environ 20 M€ soit 20% des investissements prévus dans son schéma directeur.

Scénario 3 : Un SAGE militant pour impulser des projets locaux participatifs

Les choix sur les dimensions stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-
DS2 : prise en charge milieux/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité)
DS3 : positionnement/ résistances-conflits	Médiation/facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	
DS4 : Stratégie / espaces et équipements privés	Accompagnement des aménageurs et propriétaires	Intervention en terrain privé	Stratégie foncière
DS5 : Stratégie / poll agri et ress. Locales AEP	Soutien/vigilance mesures réglementaires et volontaires (socle)	Stratégie foncière/espaces prioritaires dans AAC	Dynamique de projets territoriaux/espaces prioritaires dans AAC
DS6 : Doctrine / réouvertures	Souci d'efficacité financière et technique	Axe emblématique de l'action du SAGE	-
DS7 : Approche pour le financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	-

La philosophie d'ensemble

Le choix stratégique structurant : susciter et tirer vers le haut les initiatives locales, s'engager politiquement pour les soutenir

Au fondement de ce scénario se trouve le parti pris de prendre à bras le corps une caractéristique forte du territoire Croult-Enghien-Vieille Mer, relevée dans le diagnostic du SAGE : en raison de son histoire, à la fois socioéconomique (industrialisation passée, dynamique très forte d'urbanisation, ...) et technique (« enterrement » et/ou artificialisation massive du réseau hydrographique et plus largement des milieux aquatiques), ce territoire a pratiquement perdu tout lien « positif » à l'eau et aux milieux aquatiques. La demande sociale en la matière au sein de la population s'en retrouve extrêmement faible voire inexistante, en tout cas non exprimée.

En complément des capacités techniques déjà à l'œuvre aujourd'hui sur le territoire pour restaurer l'eau et les milieux aquatiques, notamment au travers des trois grandes structures historiques de maîtrise d'ouvrage que sont le SIAH, le SIARE et le CD 93/DEA, le SAGE entend donc faire porter sa propre plus value en traitant d'emblée ce déficit

de lien social positif à l'eau. Il se propose pour cela de **porter ses efforts avant tout au niveau local**, c'est-à-dire là où il s'agit de faire naître ou de révéler une demande sociale attachée à l'eau, aux milieux aquatiques et aux paysages liés à l'eau : au plus près de la population. **Sa philosophie générale se veut donc à la fois subsidiaire** (on pense et on fonde l'action au niveau local) **et participative** (le contenu même des projets conduits se nourrit de la demande sociale qu'il s'agit de révéler).

Elle se veut également militante. Conscient que l'histoire héritée avec laquelle il s'agit de rompre est issue d'équilibres et de rapports de forces particulièrement défavorables à l'eau et les milieux aquatiques, et découlant de choix structurants d'aménagement du territoire dépassant largement l'échelle locale, le SAGE adopte un positionnement politique engagé pour modifier cet état de fait. Ce positionnement engagé se traduit de deux manières :

- pour « faire bouger les lignes » et faire davantage exister dans les agendas locaux le thème des milieux aquatiques et paysages liés à l'eau, largement sacrifié dans les choix passés, il compte jouer **un rôle fort de proposition à l'échelle locale**, pour insuffler des idées et cristalliser autour de ses propositions des demandes nouvelles, des attachements latents aux milieux et paysages qu'il s'agit de valoriser. Ses propositions s'inscrivent bien dans une dynamique participative, au sens où elle ne consiste pas à proposer des projets parfaitement « bouclés » ou « clés en main », mais davantage des esquisses incarnant, sur certains espaces ou sites concrets, cette intention de renouer un lien social entre la population et des milieux et/ou paysages liés à l'eau restaurés. Ainsi, par ce rôle de proposition soumise à la participation de la population pour être étoffée et opérationnalisée, **le SAGE s'efforce de susciter des demandes là où son analyse préalable lui indique que la pertinence aussi bien technique que sociale de son intervention lui semble la plus forte ;**
- **une fois des projets ainsi définis à l'échelle locale, le SAGE entend bien non seulement les accompagner techniquement mais aussi les défendre, pour garantir leur mise en œuvre effective**, dans des contextes où parfois leur émergence peut susciter des difficultés, compte tenu des autres dynamiques, projets et politiques existantes, susceptible d'être antagonistes vis-à-vis de ses propres objectifs. Si l'approche subsidiaire et participative adoptée vise bien sûr à déminer en amont ce type de difficultés, il s'agit pour le SAGE d'exercer une vigilance affirmée vis-à-vis de l'aménagement du territoire, afin de vérifier que les choix opérés permettent bien aux projets qu'il défend de se développer. Pour assurer ce rôle de vigilance et de défense des projets locaux, il joue de l'échelle du SAGE et de la masse critique qu'elle permet d'acquérir sur le plan politique pour se faire entendre.

Un SAGE qui incarne ses objectifs milieux et paysages de l'eau dans des projets locaux, sans planification préalable mais en mobilisant les cadres existants des politiques publiques

Comme indiqué plus haut, le SAGE se positionne en complément des capacités de gestion déjà présentes sur le territoire. En sus de la complémentarité venant d'être évoquée entre son intervention sur la « demande sociale » et celle, plus technique, des acteurs historiques de la gestion de l'eau sur le territoire, ceci se traduit également sur le plan thématique. Ainsi, le SAGE n'entend pas modifier particulièrement la manière dont est organisée et planifiée l'action sur le « petit cycle » de l'eau (assainissement et épuration,

distribution d'eau potable) inscrite dans son « socle » et prise en charge par les structures historiques déjà présentes, et **n'applique sa philosophie subsidiaire et participative qu'au thème des milieux aquatiques et paysages liés à l'eau, thème qu'il prend donc en charge spécifiquement.**

Pour cela, si son mode d'action n'est pas ici la planification mais plutôt la participation locale pour voir émerger des projets, il inscrit néanmoins ses **propositions dans les cadres existants des politiques publiques à l'œuvre sur le territoire.** Les priorités qu'il se donne sont ainsi appuyées sur les orientations du SDAGE et de la DCE, sur le SRCE (Trame Verte et Bleue), sur la politique nationale en matière d'alimentation en eau potable (définition des Aires d'Alimentation de Captage (AAC)), sur les dispositifs régionaux d'appui aux projets locaux d'agriculture périurbaine, etc., autant de cadres de politiques publiques qu'il s'efforce de décliner localement au travers de son rôle de propositions, soumises à la participation locale.

Un SAGE qui s'assure de moyens de soutien probants pour les projets qu'il suscite et leur confère une portée politique à l'échelle du territoire

Cette association, dans la philosophie générale du SAGE, entre un parti pris subsidiaire et participatif et un positionnement « militant » pour porter la cause des milieux aquatiques et les paysages liés à l'eau, constitue une ambition particulièrement forte. C'est pourquoi le SAGE se dote dans ce scénario de moyens dont l'ampleur est cohérente avec cette ambition :

- il n'exclut pas la **mise en place de dispositifs de financement propres au territoire** Croult-Enghien-Vieille Mer pour soutenir les projets qu'il fait émerger puis soutient, et qui peuvent s'avérer coûteux (à commencer par exemple par des opérations de réouverture de cours d'eau) ;
- il se dote en propre de **moyens d'animation conséquents** pour non seulement soutenir son rôle de proposition et de conception participative de projets dans le territoire, mais aussi pour soutenir leur réalisation.

Enfin, le SAGE a également comme rôle de **construire**, au fur et à mesure que des projets émergent, **une vision globale de ce qui s'opère sur son territoire**, afin d'en souligner le sens commun et la cohérence globale. Cette fonction est essentielle, car elle permet de fournir au SAGE une **visibilité politique d'ensemble** qui dépasse chaque projet soutenu et permet, ce faisant, d'en assurer plus efficacement le soutien. Conformément à son objectif de valoriser le lien social à l'eau, le SAGE s'efforce ici de faire valoir non seulement la **cohérence technique** des projets qu'il fait émerger et soutient, mais aussi la **cohérence sociale** : dans un souci d'équité territoriale, il s'agit notamment de montrer que la politique conduite vise à recréer du lien social autour de l'eau là où il est le plus dégradé.

Les objectifs et actions clés du SAGE

La philosophie exposée vise ainsi à traiter la question de l'eau et du lien social qu'il s'agit de restaurer par l'émergence d'une myriade de projets locaux. Elle se décline sur différents thèmes, qui marquent la stratégie du SAGE dans ce scénario.

- Les projets de **réouverture de cours d'eau** sont bien sûr particulièrement emblématiques de la stratégie suivie dans ce scénario, en ce qu'ils se justifient en premier lieu par l'objectif de restaurer un lien positif entre l'eau et la population, à

l'échelle locale de projets. Pour susciter ce type d'opération sur les secteurs les plus pertinents, le SAGE procède à une analyse préalable des modes d'appropriation sociale potentiels des linéaires techniquement réouvrables. Il s'efforce alors de mobiliser les acteurs locaux (élus, riverains, habitants susceptibles de fréquenter les lieux, associations, ...) pour engager une réflexion sur les linéaires concernés, articulant dans son animation participative le champs des possibles techniques et les exigences écologiques inscrites dans les cadres de politiques publiques auxquels il se réfère (DCE, SRCE, ...) avec les demandes locales que son animation permet de révéler, afin de définir le contenu concret de chaque opération.

- Cependant, cette méthode d'intervention du SAGE s'applique bien au-delà des seules opérations de réouverture de cours d'eau. Elle s'applique tout autant à l'ensemble des linéaires et ouvrages liés à l'eau que sont les « **infrastructures hydro-écologiques** » (réseau de rivières et d'ouvrages hérité des transformations historiques du réseau hydrographique et de la gestion des eaux pluviales) ou encore aux espaces plus diffus dans le territoire que sont les **zones humides, les mares ou encore les espaces liés à l'hydrologie urbaine** aménagés en techniques alternatives. Il s'agit dans tous les cas de susciter l'émergence de projets qui, là encore, articulent dans leur contenu défini de manière participative, des fonctions techniques (écologiques, hydrologiques) et sociales (paysages, gestion de la fréquentation, éléments culturels, sportifs, etc.). Tout comme les opérations de réouverture de rivière, ces projets sont susceptibles d'être conçus aussi bien sur **emprise publique** (ouvrages sous maîtrise d'ouvrage de collectivité par exemple) qu'en **terrain privé**, sans chercher dans ce scénario à mettre en cause ce statut : il peut s'agir par exemple de susciter et d'appuyer par des moyens d'animation des initiatives portées par des propriétaires et/ou des aménageurs pour porter des projets participatifs de valorisation écologique et sociale d'ouvrages à vocation hydrologique, ou encore d'encourager des riverains de linéaires de cours d'eau à se constituer en collectif pour bâtir ensemble des projets de restauration sur des linéaires de cours d'eau significatifs, là encore en bénéficiant de l'appui du SAGE en terme d'animation et de l'appui technique mobilisable sur le territoire.

- Cette approche se déploie également sur le thème de la préservation à long terme des ressources locales pour l'alimentation en eau potable, notamment face aux pollutions diffuses d'origine agricole. Ici, le SAGE s'efforce de faire émerger, au sein des AAC (sur les zones les plus contributives à la qualité des captages), des projets locaux. Pour cela, il s'efforce sur ces secteurs prioritaires, d'**appréhender les agriculteurs concernés avant tout en tant qu'acteurs locaux**, vivant et travaillant sur le territoire, et de leur proposer en ce sens des **partenariats qui « re-territorialisent » leur activité** de telle sorte qu'à la fois elle retrouve un sens dans un projet local de territoire, et que celui-ci soit d'emblée compatible avec la préservation de la ressource en eau. Concrètement, il peut s'agir de développer avec les agriculteurs locaux de **nouvelles filières**, dont la production respecte la qualité de la ressource tout en ayant, pour l'exploitant concerné, un vrai sens économique. Deux types de collectifs d'acteurs peuvent alors être réunis pour concevoir et porter ce type de projets, très ambitieux dans le contexte agricole du territoire du SAGE : soit des collectifs associant agriculteurs locaux, collectivités et acteurs de filières alternatives (bio, chanvre, miscanthus, etc.), soit des collectifs mettant en relations directs producteurs locaux et consommateurs (circuits courts, par exemple autour de l'arboriculture, le miel, le pain ou autres produits alimentaires transformés).

Pour susciter l'émergence de projets locaux participatifs sur l'ensemble de ces thématiques, un outil central dans la stratégie du SAGE peut être dans ce scénario l'appel à projets. Il s'agit là en effet d'un outil permettant au SAGE à la fois de jouer son rôle de proposition - en inscrivant, dans le cahier des charges de son appel à projets, des critères

d'éligibilité rendant compte de ses priorités (thématiques, secteurs prioritaires, objectifs poursuivis, ...) et compatibles avec les cadres de politiques publiques dans lesquels il s'inscrit - et de mobiliser, dans le même temps, des initiatives, des capacités d'action et des savoirs locaux, au travers des réponses recueillies. La rédaction d'un tel appel à projets pourrait en particulier s'appuyer sur l'étude d'inventaire des milieux aquatiques et paysages liés à l'eau inscrite au socle du SAGE, qui guiderait ainsi l'action du SAGE sans pour autant prendre la forme d'une planification descendante - conciliant ainsi l'ambition militante du SAGE et son parti pris subsidiaire et participatif. Elle devra également tenir compte et relayer, le cas échéant, les procédures similaires pouvant exister sur le territoire, portées par des collectivités sur des thématiques connexes. Dans le même esprit, on pourrait également imaginer que la stratégie suivie dans ce scénario puisse également donner lieu à la mise en place par les collectivités, sur incitation du SAGE, de « budgets participatifs » dédiés à la restauration des milieux aquatiques et paysages liés à l'eau, permettant aux habitants de participer à la conception et à la sélection des projets en réponse à l'appel à projet du SAGE.

Non concernées par cette logique d'action « ascendante » marquant la stratégie du SAGE dans ce scénario, les actions en matière d'assainissement et de mise en conformité des raccordements, volet conséquent du socle du SAGE, ne constituent pas ici des actions « emblématiques » du SAGE. Elles n'en restent pas moins indispensables à sa réussite et ne doivent par conséquent aucunement être négligées, tant elles déterminent un volet essentiel de la restauration des milieux autour desquels il s'agit de recréer du lien social : la qualité de l'eau - ceci étant particulièrement vrai pour les opérations de réouverture de cours d'eau. Aussi, le rôle du SAGE est ici de veiller à la cohérence entre les projets locaux qu'il promeut et la planification mise en œuvre sur le « petit cycle de l'eau », en s'appuyant sur son observatoire et, le cas échéant, en proposant d'orienter la planification concernant l'assainissement et les raccordements lorsque la réussite des projets soutenus dépend particulièrement de l'efficacité en la matière. Ce souci de cohérence se traduit également, comme évoqué plus haut, par la vigilance exercée vis-à-vis des politiques d'aménagement du territoire, ce qui appelle un partenariat étroit entre le SAGE, la Police de l'Eau et les trois grandes structures historiques de maîtrise d'ouvrage du territoire, en raison de leur proximité au terrain et de leur capacité de veille en découlant.

Les partenariats et l'organisation pour porter le SAGE

C'est largement dans les partenariats et l'organisation des acteurs que se jouent la cohérence et l'efficacité de la stratégie suivie dans ce scénario. En effet, l'approche à la fois militante et subsidiaire adoptée nécessite de manière centrale de bien articuler l'échelle globale du SAGE et l'échelle locale des projets, de façon à concilier de manière opérationnelle le rôle de proposition du SAGE avec la prise d'initiative locale, la myriade de projets locaux espérée avec l'émergence d'une vision globale faisant sens pour l'ensemble du territoire du SAGE.

Trois niveaux d'organisation doivent ainsi être structurés en ce sens : l'animation locale des projets, l'orientation et la capitalisation des réalisations à l'échelle du SAGE et l'animation de la CLE.

L'animation locale : creuset de la stratégie et lieu central de coordination entre cellule d'animation du SAGE, ressources techniques du territoire et acteurs locaux

La logique subsidiaire et participative de ce scénario fait du niveau local celui par lequel on « entre » pour non seulement réaliser les actions mais aussi, en amont, pour les concevoir. Ce niveau local est donc véritablement le creuset où la stratégie du SAGE à la fois se pense et se réalise, en donnant lieu pour cela à une coordination étroite entre la cellule d'animation du SAGE, les ressources et compétences techniques nécessaires à la conception puis la mise en œuvre des projets impulsés, et les acteurs locaux participants à leur définition concrète et leur opérationnalisation.

Comme évoqué plus haut, l'appel à projets pourrait être l'outil privilégié du SAGE pour susciter des projets locaux conformes à sa stratégie. Pour autant, aussi soigné sur son contenu et attractif sur son volume financier puisse-t-il être, aucun appel à projets ne saurait, par sa simple existence sur le territoire, susciter mécaniquement des projets. Un tel dispositif doit être animé tout au long de son déroulement et, ce faisant, donner lieu à diverses formes de coordination entre acteurs où la cellule d'animation du SAGE joue toujours un rôle central.

- **Au niveau de la conception de l'appel à projets :** la cellule d'animation du SAGE est ici le rédacteur de l'appel à projets. Elle se réfère pour cela aux cadres de politiques publics où s'inscrit la stratégie du SAGE : le SDAGE, le SRCE, les zonages pluviaux, la définition des AAC autour des captages prioritaires, la stratégie locale de gestion du risque inondations, sont autant de cadres sur lesquels elle s'appuie pour concevoir des axes et priorités d'action à faire figurer dans l'appel à projets. Cependant, pour leur donner corps, la cellule d'animation mobilise l'étude d'inventaire des milieux et paysages liés à l'eau inscrite au socle du SAGE, mais surtout ne les conçoit pas seule, « en chambre » : elle sollicite les réseaux de compétences, d'expertises technique et de terrain disponibles sur le territoire, à commencer par les trois grandes structures historiques de maîtrise d'ouvrage (SIAH, SIARE, CD 93/DEA), mais aussi l'État et les services des autres collectivités intéressées au portage du SAGE. Rassembler leurs contributions respectives permet alors à la cellule d'animation du SAGE de définir des axes d'action, incarnés dans des « projets-types » éligibles à l'appel à projet, à l'interface entre différentes politiques publiques et trouvant leur cohérence au niveau local (restauration écologique voire réouverture d'un tronçon de cours d'eau intégré à la fois dans la « trame bleue » et dans un schéma de cheminements piétons, renaturation/aménagement d'une zone humide en lien avec la gestion du pluvial et la « trame verte », ...). Il s'agit par ailleurs d'explicitier également, dans le texte de l'appel, les moyens que le SAGE se propose de mettre à disposition pour soutenir les projets (moyens humains et compétences pour l'appui à l'animation participative, vigilance et soutien des instances face aux difficultés et oppositions éventuels, réseau de compétences techniques pour appuyer la conception opérationnelle des projets).

- **Au niveau de la promotion de l'appel à projets :** pour susciter des réponses nombreuses et intéressantes, la cellule d'animation doit faire connaître celui-ci et susciter l'intérêt autour de lui. Pour cela, elle s'appuie sur des relais disponibles dans les territoires - collectivités, société civile - pour diffuser l'appel à projet sur des supports de communication, mais surtout pour organiser des réunions publiques de présentation à l'échelle locale, dans l'esprit participatif qui prévaut dans cette stratégie.

- **Au niveau de l'appui à la conception des réponses à l'appel à projets :** c'est à ce niveau que s'incarne le plus l'effort participatif de la stratégie suivie dans ce scénario,

effort conduit au plus près du terrain par la cellule d'animation. En effet, les réponses auxquelles donne lieu l'appel à projet font nécessairement l'objet de démarches itératives entre les acteurs locaux « répondants » (collectivités, associations, collectifs de riverains, aménageurs, ...) et la cellule d'animation. Ceci est d'autant plus nécessaire que les territoires locaux ne seront vraisemblablement pas tous « égaux » dans leurs capacités à bâtir des réponses, selon les capacités d'initiatives locales (volontés politiques, vivacité de la société civile, préexistence d'une demande sociale émergente vis-à-vis de l'eau, ...) et les capacités techniques locales (expertises des services techniques, des bénévoles, etc.). Le cas échéant, les territoires orphelins de toute réponse ne sont pas laissés de côté, mais font au contraire particulièrement l'objet d'un effort proactif de la part de la cellule d'animation du SAGE pour proposer localement, en premier lieu aux collectivités concernées, à la fois des pistes d'action intéressantes et des moyens humains pour animer un processus participatif à même de les opérationnaliser. Ces propositions sont davantage des esquisses plutôt que des avant-projets, claires dans leurs principes et capables de susciter l'intérêt mais encore ouvertes aux contributions : leur intérêt est à la fois de provoquer l'inscription d'une thématique dans l'agenda local d'une collectivité sans forcer sa décision (rôle « d'agitateur ») et d'en faire un support de participation des habitants, pour permettre au maître d'ouvrage de finaliser le projet. Dans tous les cas, les réponses à l'appel à projets émanant des territoires conduisent la cellule d'animation à mobiliser tout un réseau de compétences repérées sur les territoires du SAGE (génie écologique, paysage, hydrologie urbaine, ...) pour fournir aux répondants un appui à la finalisation des projets et/ou à leur réalisation concrète.

Diffuse et démultipliée dans le territoire du SAGE, cette animation constitue l'effort essentiel et le plus lourd de ce scénario. L'équipe d'animation du SAGE ne peut le porter seul : son rôle spécifique est, d'une part, de proposer en propre des compétences d'animation locale de processus participatifs et, d'autre part, de faire le lien, d'assurer l'interface entre acteurs (élus, services de collectivités et d'administrations, société civile), entre compétences techniques de diverses disciplines, entre le niveau local des projets et le niveau institutionnel des cadres de politique publique dans lesquels ils s'inscrivent et entre porteurs de projets et financeurs. La grande difficulté est ici d'assurer ce rôle d'interface et de mise en réseau à une échelle opérationnelle, au niveau local : **le succès de ce scénario dépendra largement des moyens d'animation que le SAGE consacrera à cette tâche** (cf. « Organisation nécessaire » ci-après).

L'orientation et la capitalisation à l'échelle du SAGE

C'est bien à l'échelle du SAGE que doit s'opérer la mise en cohérence et en visibilité de l'ensemble des projets conçus de manière participative au niveau local. Cette coordination ne passe cependant pas par l'établissement d'une planification unifiée, d'une feuille de route fixant à chacun des priorités zonées et un calendrier précis de mise en œuvre, puisque ce scénario se veut subsidiaire et non « descendant ». Elle s'opère de deux façons complémentaires :

- d'une part, par un **travail de suivi des projets locaux**. Ce suivi permet ainsi au SAGE de veiller à la cohérence globale de ces déclinaisons locales de la stratégie du SAGE et, le cas échéant, de dialoguer avec les collectivités concernées pour l'améliorer. Il permet également de fournir au SAGE le support nécessaire à la vigilance qu'il doit exercer vis-à-vis du développement territorial (PLU, projets d'aménagement, ...), ainsi qu'à la conception de propositions opérationnelles à porter au niveau local, comme évoqué ci-dessus. ;
- d'autre part, de manière progressive et grâce à l'observatoire du SAGE, par l'analyse **des projets réalisés et des enseignements tirés** de chacun d'entre

eux, pour préciser et enrichir les orientations du SAGE, notamment au fil des différentes générations d'appel à projets et des phases de révision du SAGE (tous les 6 ans).

La CLE : au-delà de la vigilance, un lieu de délibération pour soutenir politiquement les projets locaux et construire leur cohérence et leur justification d'ensemble

Dans ce scénario, la CLE assure deux fonctions politiques complémentaires et essentielles pour la réussite de la stratégie suivie :

- d'une part, il s'agit de donner une visibilité politique à la vision d'ensemble émergeant du travail de capitalisation venant d'être évoqué. Ainsi, délibérant de ce qui ressort du suivi des projets au travers de l'observatoire du SAGE, la CLE confirme les orientations déclinées dans l'appel à projet, entérine d'éventuelles orientations émergeant des projets en cours, le cas échéant formule des demandes d'ajustements ou d'amendements, etc. Au total, l'enjeu est de formaliser, par ce travail de délibération et de formalisation des avis de la CLE, le sens collectif qu'elle entend donner à l'ensemble des projets soutenus.
- d'autre part, il s'agit de s'appuyer sur cette visibilité pour soutenir les projets suscités. Ainsi, si la vigilance du SAGE vis-à-vis de l'aménagement du territoire l'amène à anticiper des enjeux de compatibilité entre les perspectives de développement prévues dans les documents de planification urbaine (CDT, PLU, ...) et les projets locaux qu'elle soutient dans le domaine des milieux aquatiques et des paysages liés à l'eau, la CLE est saisie de ces dossiers et invitée à en débattre pour finalement adopter une position officielle. Il en va de même si des difficultés de mise en œuvre des projets remontent du terrain, en raison d'antagonismes ou d'oppositions locales. Dans ces différents cas de figure, ces dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la CLE, qui délibère à leur sujet. C'est alors l'occasion de réaffirmer aux yeux des membres de cette instance le sens des projets en cause, leur degré de contribution et de cohérence avec la stratégie générale du SAGE, puis de les inviter à **délibérer pour statuer** sur la position officielle du SAGE dans les dossiers examinés - même si la décision finale ne revient pas au SAGE, on peut alors penser qu'une prise de position officielle de la CLE puisse néanmoins « peser dans la balance ».

Ce scénario induit un mode particulier de délibération au sein de la CLE. Si le consensus, lorsqu'il advient, est le signe fort d'une position unanime, il n'est pas ici recherché à tout prix et le compromis n'est pas la seule voie possible dans l'animation de la CLE. Loin d'être un pis aller, **la procédure de vote est ici la voie normale** pour définir la position collective de la CLE, une fois le débat instruit et les opinions ainsi formées. Pour construire ces ordres du jour et instruire en amont ce débat en CLE, les Commissions Thématiques sont particulièrement actives.

Un tel positionnement politiquement affirmé de la CLE implique particulièrement de garantir son **indépendance vis-à-vis des instances politiques qui pèsent sur le territoire**, notamment en matière d'aménagement du territoire. Cette nécessité d'indépendance vaut notamment pour son Président, de façon à éviter, sur les dossiers où la CLE s'engage, tout risque de « porte-à-faux » entre cette fonction et ses autres responsabilités exercées par ailleurs.

L'organisation nécessaire

Les différentes fonctions dévolues dans ce scénario à la CLE et à la cellule d'animation du SAGE rendent nécessaire une organisation spécifique des moyens humains au sein de l'équipe d'animation. Trois missions peuvent ainsi être envisagées au sein de la cellule d'animation :

- **une mission d'animation locale**, centrale dans ce scénario, dédiée à l'impulsion et l'appui à la conception opérationnelle des projets locaux dans le territoire. Pour cela, une équipe spécialisée dans l'animation des processus participatifs est constituée, véritable centre de ressource à la disposition des porteurs de projets locaux. Elle est chargée du repérage des opportunités locales, de la mobilisation des réseaux d'expertise et de compétences présents sur le territoire du SAGE et de la mutualisation et valorisation des expériences conduites ;
- **une mission dédiée à l'animation de la CLE et à l'Observatoire du SAGE**, chargée de définir les ordres du jour et d'animer les délibérations telles qu'évoquées plus haut, ainsi que les Commissions qui les préparent. Il s'agit également d'animer la CLE en tant qu'instance d'évaluation lors des phases de révision du SAGE (tous les 6 ans) ;
- **une mission de communication**, appuyant les deux précédentes, nécessitant ici des moyens humains propres, en sus de l'observatoire. En effet, la communication est ici à déployer à différents niveaux : le grands public, les acteurs institutionnels (porteurs des politiques publiques auxquelles contribue le SAGE, porteurs de la planification urbaine), les porteurs potentiels de projets locaux. Il s'agit également de donner à voir, sur les sites concernés par chaque projet, l'existence du SAGE - celui-ci doit donc être visible dans chaque projet local qu'il soutient, et le sens global de celui-ci être intelligible pour le public.

Au total, une **augmentation de 3 à 4 ETP** au sein de la cellule d'animation du SAGE par rapport à la situation actuelle semble constituer la masse critique pour initier l'engagement effectif du SAGE dans ce scénario. Il sera en outre sans doute nécessaire d'étoffer la mission d'animation au fur et à mesure de la montée en puissance de la dynamique du SAGE et des projets soutenus, en considérant que, vraisemblablement, des marges de manœuvre en termes de mutualisation avec les services techniques déjà en place dans le territoire puissent être exploitées (fonctionnement en réseau des capacités d'animation).

Enfin, on conçoit que ce scénario doit également pouvoir s'appuyer sur de réels **moyens financiers** pour asseoir sa crédibilité et sa capacité à convaincre - aussi bien pour soutenir les fonctions venant d'être passées en revue (moyens humains d'animation) de la cellule d'animation que pour financer les opérations portées par les maîtres d'ouvrages locaux. Outre la négociation de conditions de subventions favorables auprès des soutiens institutionnels, il apparaîtrait ici très cohérent avec la stratégie du SAGE que la taxe GEMAPI soit mise en place sur son territoire par les collectivités dotées de cette compétence, et que celle-ci soit prioritairement affectée au financement des projets soutenus par le SAGE.

Les forces et faiblesses de ce scénario

Cohérence globale

La cohérence globale de ce scénario réside dans le fait de prendre à bras le corps la raison d'être fondamentale du SAGE Croult-Enghien Vieille Mer - la nécessité de recréer un lien positif entre l'eau et la population du territoire - en se dotant pour cela à la fois d'une approche au plus près du terrain (là où la demande sociale doit émerger), et d'un positionnement militant pour faire exister le support des liens sociaux qu'il s'agit de faire renaitre : les milieux aquatiques et les paysages liés à l'eau.

Il y a là une ambition politique particulière et une posture « engagée » originale. Il s'agit en effet de traduire un engagement en faveur des milieux aquatiques et des paysages liés à l'eau non par une approche descendante mais par la participation locale, en espérant ainsi faire coup double : cette dynamique participative doit bien sûr permettre de recréer un lien social positif à l'eau (objectif phare du SAGE), mais c'est elle aussi qui, plutôt qu'une planification institutionnelle, doit permettre à terme d'induire « par le bas » une dynamique politique, une « pression sociale » à même de changer les rapports de forces du territoire dans un sens plus favorable à l'eau et aux milieux aquatiques.

Les atouts

L'une des principales forces de ce scénario est bien sûr son caractère participatif et au plus près du terrain : en ayant un parti pris si éloigné des approches planificatrices plus usuelles, il apparaît d'emblée exempt de tout procès en « technocratie ». Ceci lui confère deux avantages :

- il s'adresse directement au « public », à la population, c'est-à-dire à ceux censés être les bénéficiaires de toute politique publique. Le caractère emblématique des opérations participatives de réouverture de cours d'eau touche largement à cet aspect en fournissant une forte visibilité à cette caractéristique du SAGE ;
- en procédant par le local, dans une logique de proche en proche pour construire et rendre visible sa stratégie globale, son caractère engagé n'apparaît pas frontalement en tension avec les grandes logiques de développement qu'il s'agit ici de contrebalancer dans un sens plus favorable aux milieux aquatiques et aux paysages liés à l'eau - même si, au fur et à mesure de la montée en puissance des projets locaux, des conflits peuvent potentiellement survenir notamment vis-à-vis de gros projets d'aménagement.

Par ailleurs, cette approche locale, par projet collectif plutôt que par planification, peut être articulée avec certaines logiques de développement local (c'est le cas par exemple avec les projets locaux de développement agricole alternatifs) ou avec des dispositifs d'ores et déjà existants de gouvernance urbaine (conseils de quartier, ...). Dès lors, si le caractère « militant » du SAGE dans ce scénario porte en lui nécessairement une certaine charge conflictuelle, celle-ci n'est pas réductible à une opposition classique entre environnement et développement local - des synergies sont possibles voire probables, tout au moins avec certains modèles de développement territorial (potentiellement contre d'autres...).

Les faiblesses

Si cette approche subsidiaire et participative s'inscrit parfaitement dans les grandes mutations contemporaines de l'action publique, elle constitue toutefois, vis-à-vis de la

gestion de l'eau telle que conduite historiquement dans le territoire, une réelle rupture. C'est ce qui constitue bien sûr la grandeur de ce scénario, mais aussi l'une de ses faiblesses : un tel changement induit nécessairement un certain coût d'apprentissage pour les acteurs devant l'opérer, qui se traduit notamment par l'organisation particulière à mettre en place au niveau de l'animation du SAGE.

Par ailleurs, les dynamiques et autres coups partis induits par la planification urbaine à l'œuvre sur le territoire ne peuvent, ici, être contrecarrées par une planification portée par le SAGE, puisque celle-ci n'existe pas dans ce scénario. Ce n'est donc qu'à l'occasion de tel ou tel projet défendu par le SAGE, en quelque sorte « au coup par coup », que celui-ci entend, si nécessaire, pointer d'éventuelles difficultés de mise en compatibilité entre l'eau et le développement territorial. Ceci n'est cependant pas vrai pour la gestion du « petit cycle » de l'eau, mise en œuvre classiquement dans une démarche planifiée, pouvant appuyer un exercice continu de la vigilance du SAGE en la matière.

Les risques encourus et les conditions de succès

Le risque d'une démarche subsidiaire et ascendante, excluant toute planification unifiée dès le départ, est qu'**aucune vision d'ensemble n'émerge** finalement, et que la cohérence stratégique d'ensemble, où se joue la plus-value du SAGE, ne soit alors pas visible. La dynamique espérée dans ce scénario pourrait alors s'essouffler voire même ne pas prendre, et la légitimité du SAGE, nécessairement construite progressivement dans ce scénario subsidiaire, pourrait être menacée. Identifier ce risque revient à souligner l'importance des rôles joués par la cellule d'animation du SAGE de proposition en amont des projets, et de capitalisation à l'échelle du SAGE une fois ces projets réalisés. Dès lors, le soin apporté à l'appel à projets, pour que son contenu explicite en lui-même une intention collective intelligible à l'échelle du SAGE, mais aussi au suivi et à l'évaluation opérée dans le cadre de l'observatoire du SAGE, apparaissent comme des éléments clés pour la réussite de cette stratégie.

Enfin, le SAGE fait ici preuve d'une volonté de concrétiser rapidement, puisqu'il construit sa stratégie de proche en proche, par la mise en œuvre de projets locaux. Réside ici un risque de désillusion : la participation, pour enthousiasmante qu'elle puisse être, est souvent un chemin long et tortueux. Autrement dit, **pas plus que la planification, l'entrée par le projet et le concret ne garantit la rapidité de mise en œuvre**. Pour pallier ce risque de retard, notamment vis-à-vis des échéances réglementaires pesant sur le territoire, mais aussi face aux dynamiques territoriales actuellement en cours, le SAGE doit se montrer capable de mettre en place des moyens conséquents d'animation locale participative sans trop attendre.

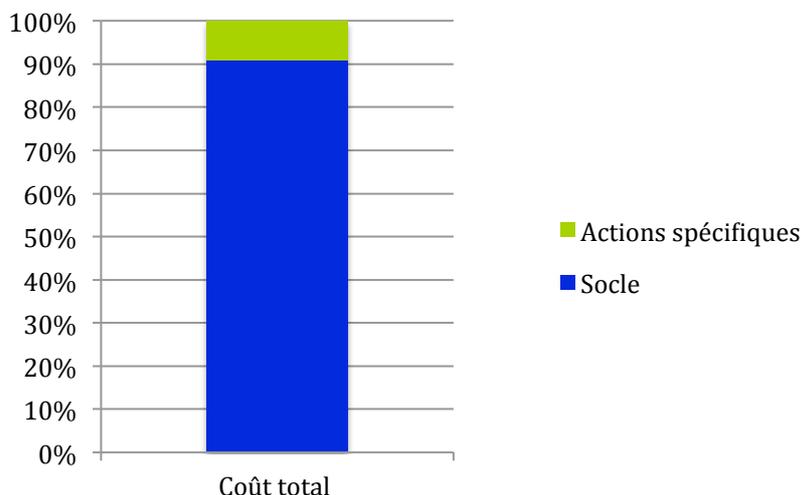
Les efforts financiers par thème et la répartition des responsabilités entre acteurs¹

En cohérence avec la philosophie globale du scénario, le cœur de ce scénario est constitué des actions du socle. Celles-ci représentent 91% des dépenses estimées auxquelles se rajoutent des actions spécifiques de reconquête du lien social à l'eau en

¹ Les actions retenues dans ce scénario (détaillées dans l'annexe 3) ont un caractère illustratif des différents domaines de la politique de l'eau concernés par le scénario. Elles ne constituent en aucun cas un programme d'actions au sens strict du terme.

lien direct avec des projets de territoire. Sur le plan de l'action, la spécificité du scénario réside plus dans la manière d'animer et de coordonner les acteurs que dans la mise en œuvre d'actions nouvelles par rapport au socle du SAGE.

Répartition socle/actions spécifiques pour le scénario 3



Rappelons que les principaux postes de dépenses relatifs aux actions du socle sont le renouvellement des réseaux pour régler le problème des eaux claires (89%) et la mise aux normes des raccordements (domestiques et industriels) (9%). Le socle comprend également des actions de restauration des milieux aquatiques sur les tronçons de cours d'eau non enterrés ainsi que des actions en matière de gestion pluviale.

Des actions spécifiques centrées sur l'animation territoriale pour faire émerger des projets de restauration et valorisation des milieux

- Les coûts supplémentaires identifiés dans le scénario 3 par rapport au socle du SAGE s'expliquent par des actions d'une ampleur plus grande en matière de réouverture de rivière, projets emblématiques du SAGE, de renaturation des cours d'eau et de reconquête et de valorisation des zones humides sur la base du développement de la participation locale des populations du territoire pour faire émerger des projets eau. Celles-ci représentent 42% du coût des actions spécifiques.
- En accompagnement des projets de réouverture des efforts ciblés sont menés sur la mise aux normes des raccordements pour soutenir les projets de réouverture, en complément des actions du socle déjà prévues dans ce domaine. Ces efforts constituent 40% du coût des actions spécifiques
- Le développement de la gestion multifonctionnelle des bassins structurants de rétention des eaux pluviales intégrés au réseau d'assainissement/pluvial ainsi que des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales est également visé par les démarches participatives locales sur lesquelles le SAGE s'appuie pour atteindre ses objectifs. Le surcoût associé à ce mode de gestion représente 14% des actions spécifiques. Il est probablement sous-

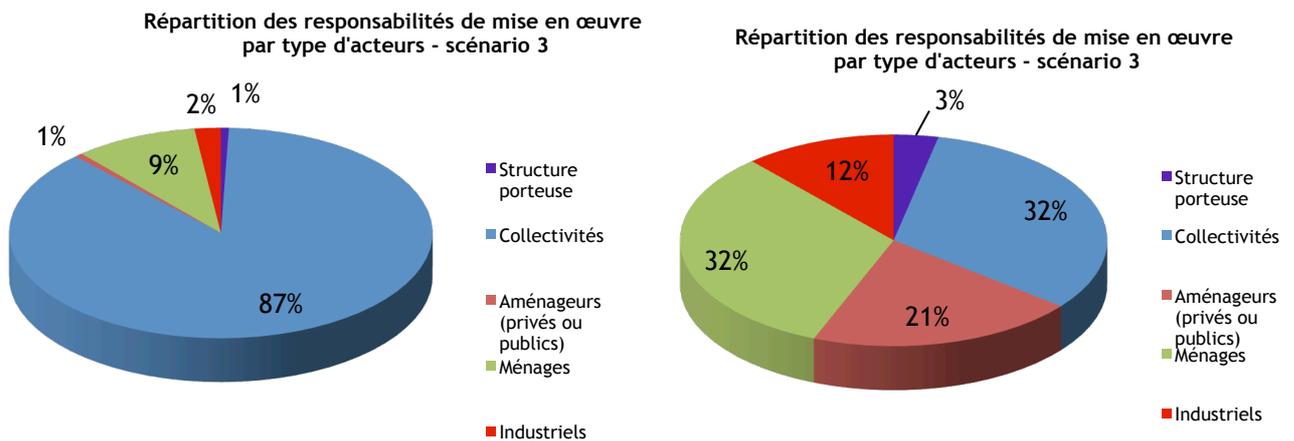
évalué compte tenu que les données disponibles ne permettent pas d'avoir une vision précise du nombre de dispositifs concernés.

- Cette approche se décline également dans le contexte agricole pour faire émerger des projets territoriaux compatibles avec la protection de la ressource en eau.
- Enfin, par rapport au socle, les moyens de la cellule d'animation s'étoffent pour assurer d'une part l'animation de la CLE et de l'observatoire et d'autre part la coordination entre la cellule d'animation et les ressources et les compétences techniques nécessaires pour animer les démarches de participation locales. L'animation représente ainsi 3% des actions spécifiques du scénario 3.

Une responsabilité de mise en œuvre relativement équilibrée (hors problématique du renouvellement des réseaux)

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses par catégorie d'acteurs responsables de la mise en œuvre des actions.

Les **collectivités** sont responsables de **87%** des actions à mettre en œuvre, essentiellement du fait du renouvellement des réseaux. Hors renouvellement des réseaux, la répartition des responsabilités est plus équilibrée : les collectivités sont responsables à hauteur de 32% pour les actions concernant la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et des zones humides (dont les réouvertures de cours d'eau), les ménages à hauteur de 32% également (mise aux normes des raccordements), les industriels de 12% (mise en conformité de l'assainissement industriel) et les aménageurs publics et privés de 21% (gestion multifonctionnelle des dispositifs de gestion pluviale). Notons que sur la question de la mise aux normes des branchements, si la responsabilité revient aux ménages ou aux industriels, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans l'animation et le contrôle de ces actions.



Soulignons que la responsabilité de la mise en œuvre ne signifie pas forcément que les acteurs financent entièrement les actions qu'ils mettent en œuvre. La question du financement des actions (aides et subventions des différents financeurs) n'est pas abordée ici. A titre d'exemple, les travaux de protection et de restauration des milieux

aquatiques par les collectivités peuvent être financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du 10^{ème} programme.

Des retombées globales attendues sur le cadre de vie

En face de ces dépenses, les retombées attendues sont la recréation d'un lien social à l'eau facilitant l'appropriation des enjeux « eau » par les élus et les habitants du territoire du SAGE et permettant une mobilisation sur les enjeux de qualité. Par ailleurs, l'amélioration du fonctionnement des réseaux séparatifs avec la mise aux normes des raccordements se traduit par des gains sur le dimensionnement des réseaux et le fonctionnement des STEP¹.

¹ Le SIARE estime ainsi que la mauvaise sélectivité des réseaux a engendré sur les dix dernières années un surcoût d'environ 20 M€ soit 20% des investissements prévus dans son schéma directeur.

Scénario 4 : Un SAGE facilitateur et participatif au service des initiatives locales

Les choix sur les dimensions stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-
DS2 : prise en charge milieux/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité)
DS3 : positionnement/ résistances-conflits	Médiation/facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	
DS4 : Stratégie / espaces et équipements privés	Accompagnement des aménageurs et propriétaires	Intervention en terrain privé	Stratégie foncière
DS5 : Stratégie / poll agri et ress. Locales AEP	Soutien/vigilance mesures réglementaires et volontaires (socle)	Stratégie foncière/espaces prioritaires dans AAC	Dynamique de projets territoriaux/espaces prioritaires dans AAC
DS6 : Doctrine / réouvertures	Souci d'efficience financière et technique	Axe emblématique de l'action du SAGE	-
DS7 : Approche pour le financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	-

La philosophie d'ensemble

Le choix stratégique structurant : fédérer et amplifier les dynamiques existantes par une approche subsidiaire et un rôle de médiation

Au fondement de ce scénario se trouve le parti pris de prendre à bras le corps une caractéristique forte du territoire Croult-Engchien-Vieille Mer, relevée dans le diagnostic du SAGE : en raison de son histoire, à la fois socioéconomique (industrialisation passée, dynamique très forte d'urbanisation, ...) et technique (« enterrement » et/ou artificialisation massive du réseau hydrographique et plus largement des milieux aquatiques), ce territoire a pratiquement perdu tout lien « positif » à l'eau et aux milieux aquatiques. La demande sociale en la matière au sein de la population s'en retrouve extrêmement faible voire inexistante, en tout cas non exprimée.

En complément des capacités techniques déjà à l'œuvre aujourd'hui sur le territoire pour restaurer l'eau et les milieux aquatiques, notamment au travers des trois grandes structures historiques de maîtrise d'ouvrage que sont le SIAH, le SIARE et le CD 93/DEA, le SAGE entend donc faire porter sa propre plus value en traitant d'emblée ce déficit de lien social positif à l'eau. Il se propose pour cela de porter ses efforts avant tout au

niveau local, c'est-à-dire là où il s'agit de faire naître ou de révéler une demande sociale attachée à l'eau, aux milieux aquatiques et aux paysages liés à l'eau : au plus près de la population. **Sa philosophie générale se veut donc à la fois subsidiaire** (on pense et on fonde l'action au niveau local) **et participative** (le contenu même des projets conduits se nourrit de la demande sociale qu'il s'agit de révéler), le but étant **d'appuyer et d'accompagner toute initiative locale susceptible de contribuer à recréer ce lien à l'eau.**

Cette focale réglée sur l'échelle locale et le participatif s'accompagne, à l'échelle du SAGE, d'une **fonction de médiation** que le SAGE entend assumer. En effet, conscient qu'en raison de son histoire et des grands projets d'aménagement en cours, le territoire hérite aujourd'hui d'équilibres et de rapports de force particulièrement défavorables à l'eau et aux milieux aquatiques, le SAGE s'efforce ici de faire preuve de réalisme politique. Il considère alors que sa plus-value est d'accompagner les acteurs locaux défendant des projets émergents en leur offrant un espace de médiation, susceptible de traiter les difficultés et oppositions éventuelles auxquels ils font face. Ce rôle de médiation est assuré par le SAGE de deux manières :

- **pour chaque projet au moment de son émergence ou de sa mise en œuvre, en traitant les antagonismes voire les conflits** qu'ils peuvent générer face aux logiques de développement auxquels ils sont confrontés : il s'agit alors pour le SAGE de réunir les parties prenantes en conflit pour s'efforcer de trouver des **compromis** voire des solutions « gagnants-gagnants », en jouant pour cela de l'échelle du SAGE et de ses instances pour offrir **un espace de médiation « neutre », propice à une prise de recul** car non directement ancré dans les disputes et contingences du niveau local ;
- **en cherchant à prévenir ce type de situation en amont**, par un rôle de **vigilance vis-à-vis de la planification territoriale** afin de repérer le plus tôt possible les frictions potentielles avec les projets émergents dans le cadre du SAGE : il s'agit alors pour le SAGE à la fois de prendre langue avec les porteurs de ces planifications (SCOT, PLU, CDT, ...) pour chercher à y ménager, avec eux, une place à ces projets, et avec les porteurs des projets concernés, pour éventuellement en adapter le contenu afin de faciliter cette inscription dans les outils de planification territoriale développés par ailleurs.

Un SAGE qui incarne ses objectifs milieux et paysages de l'eau dans des projets locaux, sans planification préalable mais en mobilisant les cadres existants des politiques publiques

Comme indiqué plus haut, le SAGE se positionne en complément des capacités de gestion déjà présentes sur le territoire. En sus de la complémentarité venant d'être évoquée entre son intervention sur la « demande sociale » et celle, plus technique, des acteurs historiques de la gestion de l'eau sur le territoire, ceci se traduit également sur le plan thématique. Ainsi, le SAGE n'entend pas modifier particulièrement la manière dont est organisée et planifiée l'action sur le « petit cycle » de l'eau (assainissement et épuration) inscrite dans son « socle » et prise en charge par les structures historiques déjà présentes, et n'applique sa philosophie subsidiaire et participative qu'au thème des milieux aquatiques et paysages liés à l'eau, thème qu'il prend donc en charge spécifiquement.

Pour cela, il mobilise les cadres existants des politiques à l'œuvre sur le territoire (SDAGE et DCE, SRCE et Trame Verte et Bleue (TVB) notamment) pour inciter les acteurs locaux, et en premier lieu les collectivités locales, à concevoir eux-mêmes et mettre en place des projets locaux participatifs susceptibles de s'y inscrire, en leur offrant pour cela ses capacités d'animation participative et de médiation.

Un SAGE raisonnable, qui fait le pari de l'exemplarité technique par la co-construction locale

Sur un plan politique, ce positionnement témoigne ainsi d'une volonté de **porter la plus-value du SAGE sans s'inscrire en rupture** par rapport aux équilibres des rapports de force en place : sans nier leur existence, il s'agit de chercher non pas à les modifier mais à les traiter par la médiation. Ce caractère politiquement « raisonnable » de la stratégie du SAGE se traduit également dans le choix de **ne pas chercher à intervenir directement au sein des espaces privés, qu'ils soient urbains ou agricoles**. Ainsi, concernant les pollutions d'origines agricoles, le SAGE entend accompagner les politiques existantes en la matière (zonages réglementaires, programmes volontaires d'amélioration des pratiques) en offrant là encore un espace de médiation pour fluidifier leur mise en œuvre. Enfin, le caractère « raisonnable » de la stratégie du SAGE se traduit également dans le souci **d'assurer une cohérence entre les ambitions et les moyens disponibles dans un contexte économique difficile**, tant pour les maîtres d'ouvrage que pour les ménages. C'est pourquoi le SAGE n'envisage pas de mettre en place de nouveaux outils de prélèvements locaux pour soutenir sa politique et préfère se fixer des objectifs mesurés par rapport aux moyens non seulement financiers mais aussi politiques dont il dispose.

Cependant, le SAGE ne s'en tient bien sûr pas uniquement à ces choix « raisonnables » pour assurer son rôle, ici central, d'entraînement, d'accompagnement et de coordination des initiatives locales. **Son discours fédérateur s'appuie sur une autre idée-force, un autre engagement politique : celui d'être exemplaire** dans la mise en œuvre des politiques de l'eau, non seulement en respectant leurs objectifs, mais aussi en leur donnant une réelle assise sociale dans le territoire. Par une démarche collective ascendante, il s'agit ainsi à la fois d'améliorer **le fonctionnement écologique des milieux et leur appropriation sociale, notamment par le traitement de leur dimension paysagère**. L'innovation technique est alors la clé de voûte de ce scénario, afin de concilier le respect des équilibres en place et l'atteinte des objectifs, l'excellence écologique et l'appropriation sociale des milieux. À cet égard, le thème de la réouverture de cours d'eau, parfaitement situé à la croisée entre innovation technique et réappropriation sociale des milieux aquatiques, constitue pour le SAGE un axe emblématique, véritable étendard de sa philosophie générale.

Enfin, le SAGE a également comme rôle de **construire**, au fur et à mesure que des projets émergent, **une vision globale de ce qui s'opère sur son territoire**, afin d'en souligner le sens commun et la cohérence globale. Cette fonction est essentielle, car elle permet de fournir au SAGE une **visibilité politique d'ensemble** qui dépasse chaque projet soutenu et permet, ce faisant, d'entretenir une dynamique d'entraînement sur le territoire. Conformément à son objectif de valoriser le lien social à l'eau, le SAGE s'efforce ici de valoriser non seulement la **cohérence technique** des projets qu'il fait émerger et soutient, mais aussi la **cohérence sociale** : dans un souci d'équité territoriale, il s'agit notamment de montrer que la politique conduite vise à recréer du lien social autour de l'eau là où il est le plus dégradé.

Les objectifs et actions clés du SAGE

La philosophie exposée vise ainsi à traiter la question de l'eau et du lien social qu'il s'agit de restaurer par l'émergence espérée d'une myriade de projets locaux. Le caractère « raisonnable » de la stratégie suivie dans ce scénario, aussi bien vis-à-vis de la propriété privée que des ressources financières mobilisables, se traduit par le fait que l'on met l'effort d'incitation à l'émergence de projets participatifs avant tout sur **l'espace public**, et que la première cible pour le SAGE est par conséquent constituée des collectivités - même si la dimension participative renvoie bien sûr à la mise en place de partenariats locaux avec des représentants de la société civile. Cette approche se décline sur différents thèmes, qui marquent la stratégie du SAGE dans ce scénario.

- **Les projets de réouverture de cours d'eau** sont, on l'a vu, particulièrement emblématiques de la stratégie suivie dans ce scénario. C'est pourquoi le SAGE invite particulièrement les collectivités à s'y investir. Pour cela, il fait valoir que ce type d'opérations s'inscrit, dans son principe, dans les grands objectifs des politiques publiques qu'il relaie sur le territoire - la restauration des cours d'eau (DCE, ...) et la biodiversité (SRCE, ...) - mais surtout qu'il concourt à traiter l'objectif spécifique du SAGE de recréer du lien social à l'eau, aux milieux aquatiques et aux paysages liés à l'eau. Aussi, dans le souci de soutenir toute initiative susceptible de contribuer à recréer ce lien, il laisse a priori toute latitude aux collectivités pour placer elles-mêmes le curseur là où elles le souhaitent entre les dimensions écologique, paysagère et d'appropriation sociale des projets envisagés. **Le rôle du SAGE est ainsi d'accompagner les projets de réouverture dans leur diversité**, notamment en offrant un espace de médiation pour organiser la discussion entre les financeurs de ce type d'opérations, porteurs d'exigences spécifiques liés aux politiques publiques qu'ils représentent, et les collectivités maîtres d'ouvrage, porteuses d'objectifs locaux particuliers.

- Cependant, cette méthode d'intervention du SAGE s'applique bien au-delà des seules opérations de réouverture de cours d'eau. Elle s'applique tout autant aux linéaires et ouvrages liés à l'eau que sont les « **infrastructures hydro-écologiques** » (réseau de rivières et d'ouvrages hérité des transformations historiques du réseau hydrographique et de la gestion des eaux pluviales) ou encore aux espaces plus diffus dans le territoire que sont les **zones humides, les mares ou encore les espaces liés à l'hydrologie urbaine** aménagés en techniques alternatives. Centrée sur les espaces sous emprise publique, la stratégie du SAGE en la matière s'appuie en particulier sur un **partenariat fort avec les trois grands maîtres d'ouvrages historiques** du territoire que sont le SIAH, le SIARE et le CD 93/DEA, en particulier pour les accompagner dans la gestion des ouvrages et linéaires placés sous leur maîtrise d'ouvrage de telle sorte que leur appropriation sociale par la population soit maximisée. Les expérimentations conduites en la matière peuvent ainsi servir de **références pour inspirer d'autres initiatives** de la part d'autres collectivités, que le SAGE accompagne également.

Pour susciter l'émergence de tels projets locaux participatifs, un outil central dans la stratégie du SAGE peut être dans ce scénario **l'appel à manifestation d'intérêt**. Moins cadré dans son contenu qu'un appel à projets définissant relativement précisément des conditions d'éligibilité, il expose les objectifs poursuivis par le SAGE (restauration de milieux aquatiques, paysages liés à l'eau, biodiversité, lien social) et détaille les capacités d'accompagnement qu'il offre aux porteurs locaux (compétences en matière d'animation participative pour définir le projet, espace de médiation pour l'accompagner sur le terrain et vis-à-vis des financeurs). Les réponses à cet appel à manifestation d'intérêt permettent au SAGE de repérer les types d'initiatives qui se manifestent et, ainsi, **d'aiguiller à la fois son travail d'accompagnement sur le terrain et sa vigilance**

vis-à-vis de la planification territoriale, dans le souci d'anticiper d'éventuelles difficultés. Elles permettent également de repérer, le cas échéant, des **territoires orphelins** de telles initiatives, qui constituent alors pour lui, dans un souci d'équité territoriale, des cibles où se montrer particulièrement **proactif pour faciliter à terme l'émergence de projets**, par la sensibilisation et la conviction, en particulier des élus locaux.

• **Les espaces privés**, s'ils ne sont pas ciblés dans cette dynamique d'émergence de projets locaux, ne sont pas absents de la stratégie du SAGE dans ce scénario. Les objectifs et actions figurant au socle du SAGE, en matière de **qualité des eaux superficielles et souterraines** notamment, mais aussi de **gestion des écoulements pluviaux**, imposent en effet de les considérer avec attention :

- en exerçant une **vigilance** affirmée, en coordination avec la Police de l'Eau, vis-à-vis des projets locaux d'aménagement, tout comme à l'échelle des divers outils de planification territoriale (PLU, ...) ;
- en développant en complément de cette vigilance une capacité de **sensibilisation** et de **conseil**, tant auprès des aménageurs que des propriétaires privés pour améliorer leurs pratiques (raccordements, techniques alternatives concernant le pluvial, gestion des ouvrages, entretien des berges, ...) ;
- en exerçant également cette double fonction de vigilance-sensibilisation dans le domaine de la **prévention des pollutions diffuses d'origine agricole** vis-à-vis des ressources locales pour l'alimentation en eau potable, en exerçant en particulier une vigilance quant au bon avancement des procédures réglementaires (PPR, AAC) et contractuelles (programmes d'action volontaires), et en s'appuyant pour cela sur l'observatoire du SAGE (suivi structuré de la qualité des nappes locales, suivi des mesures prises par les différents partenaires). Il s'agit également, en tant que de besoin, de mobiliser les instances du SAGE pour assurer un rôle de médiation et de facilitation auprès du monde agricole.

Non concernés par cette logique d'action « ascendante » marquant la stratégie du SAGE dans ce scénario, les actions en matière d'assainissement et de mise en conformité des raccordements, volet conséquent du socle du SAGE, ne constituent pas ici des actions « emblématiques » du SAGE. Elles n'en restent pas moins indispensables à sa réussite et ne doivent par conséquent aucunement être négligées, tant elles déterminent un volet essentiel de la restauration des milieux autour desquels il s'agit de recréer du lien social : la qualité de l'eau - ceci étant particulièrement vrai pour les opérations de réouverture de cours d'eau. Aussi, le rôle du SAGE est ici de veiller à la cohérence entre les projets locaux qu'il promeut et la planification mise en œuvre sur le « petit cycle de l'eau », en s'appuyant sur son observatoire et, le cas échéant, en proposant d'orienter la planification concernant l'assainissement et les raccordements lorsque la réussite des projets soutenus dépend particulièrement de l'efficacité en la matière. Ce souci de cohérence se traduit également, comme évoqué plus haut, par la vigilance exercée vis-à-vis des politiques d'aménagement du territoire, ce qui appelle un partenariat étroit entre le SAGE, la Police de l'Eau et les trois grandes structures historiques de maîtrise d'ouvrage du territoire, en raison de leur proximité au terrain et de leur capacité de veille en découlant.

Les partenariats et l'organisation pour porter le SAGE

C'est largement dans les partenariats et l'organisation des acteurs que se jouent la cohérence et l'efficacité de la stratégie suivie dans ce scénario. En effet, la réussite de l'approche subsidiaire retenue réside dans la capacité à bien articuler le niveau locale

des initiatives soutenues et l'échelle du SAGE, de telle sorte que chaque projet puisse bénéficier des compétences disponibles sur l'ensemble du territoire (animation participative, appui technique) et de l'espace de médiation offert par les instances du SAGE, de telle sorte qu'in fine on observe bien un effet d'entraînement probant pour l'ensemble du territoire.

L'animation locale : creuset de la stratégie et lieu central de coordination

La logique subsidiaire et participative de ce scénario fait du niveau local celui par lequel on « entre » pour non seulement réaliser les actions mais aussi, en amont, pour les concevoir. Ce niveau local est donc véritablement le creuset où la stratégie du SAGE à la fois se pense et se réalise, en donnant lieu pour cela à une coordination étroite entre la cellule d'animation du SAGE, les ressources et compétences techniques nécessaires à la conception puis la mise en œuvre des projets impulsés, et les acteurs locaux participants à leur définition concrète et leur opérationnalisation.

Comme évoqué plus haut, l'appel à manifestation d'intérêt pourrait être un outil privilégié du SAGE pour susciter et accompagner des projets locaux. Pour autant, sa simple existence ne peut à elle seule structurer mécaniquement des projets : un tel processus doit être animé tout au long de son déroulement et, ce faisant, donner lieu à diverses formes de coordination entre acteurs où la cellule d'animation du SAGE joue toujours un rôle central.

- **Au niveau de la conception de l'appel à manifestation d'intérêt :** la cellule du SAGE est ici le rédacteur de l'appel à manifestation d'intérêt. Comme évoqué plus haut, il s'agit là d'exprimer une ambition du SAGE pour susciter des initiatives locales, en mettant en avant à la fois les grands objectifs de politiques publiques qui justifient l'existence du SAGE sur le territoire (la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, avec les objectifs européens de la DCE, le SDAGE, ... ; la préservation de la biodiversité avec le SRCE et les TVB, ...) mais aussi les objectifs propres au SAGE, soulignant sa pertinence pour le territoire particulier que constitue le périmètre Croult-Enghein Vieille Mer (la valorisation des paysages liés à l'eau, la récréation d'un lien social positif à l'eau). Sans cadrer particulièrement le contenu technique des projets attendus (et notamment la pondération entre les différents objectifs venant d'être mentionnés), il s'agit également d'explicitier les grands types de projet et le processus de construction de projets que le SAGE entend soutenir (les thèmes d'action tels qu'énumérés plus haut, l'importance d'une co-construction par la participation des usagers et habitants). Il s'agit enfin de mettre en avant les moyens que le SAGE se propose de mettre à disposition pour soutenir les projets (moyens humains et compétences pour l'appui à l'animation participative, espace de médiation pour traiter les difficultés et oppositions, réseau de compétences techniques pour appuyer la conception opérationnelle des projets).

- **Au niveau de la promotion de l'appel à manifestation d'intérêt :** pour susciter des réponses nombreuses et intéressantes, la cellule d'animation doit faire connaître celui-ci et susciter l'intérêt autour de lui. Pour cela, elle s'appuie sur des relais disponibles dans les territoires - collectivités, société civile - pour diffuser l'appel à projet sur des supports de communication, mais surtout pour organiser des réunions publiques de présentation à l'échelle locale, dans l'esprit participatif qui prévaut dans cette stratégie.

- **Au niveau de l'appui à la conception des projets :** c'est à ce niveau que s'incarne le plus l'effort participatif de la stratégie suivie dans ce scénario, effort conduit au plus près du terrain par la cellule d'animation. Une fois les manifestations d'intérêt

recensées, la cellule d'animation du SAGE organise un appui à la conception des projets, sur deux plans :

- elle met à disposition des porteurs de projets locaux ses moyens d'appui pour l'animation participative locale. Ceci nécessite un partenariat étroit avec les services techniques et les élus des collectivités et, le cas échéant, les associations parties prenantes de l'initiative, pour organiser le processus participatif. Selon des modalités sans doute à définir au cas par cas et mobilisant diverses méthodes (enquête, réunions publiques, ateliers de travail, ...), il s'agit d'associer populations et usagers à la réflexion pour dessiner les objectifs des projets, les principes et grandes lignes de leur contenu technique - de telle sorte que l'on passe d'une intention à une esquisse de projet relativement précise ;
- elle mobilise un réseau de compétences techniques présentes dans le territoire (génie écologique, paysage, hydrologie urbaine, ...) au sein de divers organismes, à commencer par les trois grandes structures historiques de maîtrise d'ouvrage (SIAH, SIARE, CD 93/DEA), mais aussi l'État, les services des autres collectivités intéressées au portage du SAGE, divers opérateurs privés, etc. pour appuyer ce travail de conception participative : appui à la définition des esquisses de projets, mais surtout à l'opérationnalisation de ces esquisses pour leur donner corps dans de véritables projets réalisables. Ceux-ci peuvent, dans une dynamique d'échanges itératifs, être à nouveau soumis à concertation participative pour être enfin réalisés.

Diffuse et démultipliée dans le territoire du SAGE, cette animation constitue l'effort essentiel et le plus lourd de ce scénario. L'équipe d'animation du SAGE ne peut le porter seul : son rôle spécifique est, d'une part, de proposer en propre des compétences d'animation locale de processus participatifs et, d'autre part, de faire le lien, d'assurer l'interface entre acteurs (élus, services de collectivités et d'administrations, société civile), entre compétences techniques de diverses disciplines, entre le niveau local des projets et le niveau institutionnel des cadres de politique publique dans lesquels ils s'inscrivent et entre porteurs de projets et financeurs. La grande difficulté est ici d'assurer ce rôle d'interface et de mise en réseau à une échelle opérationnelle, au niveau local : **le succès de ce scénario dépendra largement des moyens d'animation que le SAGE consacrera à cette tâche** (cf. « Organisation nécessaire » ci-après).

La capitalisation et la mise en visibilité à l'échelle du SAGE

C'est bien à l'échelle du SAGE que doit s'opérer la mise en cohérence et en visibilité de l'ensemble des projets conçus de manière participative au niveau local. Cette coordination ne passe cependant pas par l'établissement d'une planification unifiée, d'une feuille de route fixant à chacun des priorités zonées et un calendrier précis de mise en œuvre, puisque ce scénario se veut subsidiaire et non « descendant ». Elle s'opère par un **travail de suivi des projets locaux**, ayant les fonctions suivantes :

- il permet au SAGE de capitaliser les expériences conduites, de façon à dégager leur sens global, en référence à ses objectifs : ceux des politiques publiques auxquels elles concourent (DCE, TVB), celui de recréer un lien positif à l'eau. Cette mise en perspective permet de fournir à l'action du SAGE une visibilité, et sert de point d'appui à la dynamique d'entraînement escomptée sur l'ensemble du territoire ;
- il permet également de fournir au SAGE le support nécessaire à la **vigilance** qu'il doit exercer vis-à-vis du développement territorial (PLU, projets d'aménagement, ...), comme évoqué ci-dessus ;

- il permet enfin de conduire l'analyse **des projets réalisés et des enseignements tirés** de chacun d'entre eux, de façon à progresser dans la manière d'accompagner les projets dans le territoire, au fil des différentes générations de l'appel à manifestation d'intérêt.

La CLE : lieu d'alerte, de médiation et d'évaluation

La CLE est un lieu privilégié d'exercice à la fois de la vigilance du SAGE vis-à-vis de la compatibilité entre développement territorial et préservation de l'eau et des milieux aquatiques, et de médiation permettant de déboucher sur des compromis et des solutions techniques innovantes en cas de difficultés ou de conflits. Ainsi, en s'appuyant sur les remontées de terrain (notamment de la part de la société civile), sur une étroite collaboration avec les services de la Police de l'Eau (mentionnée dans le socle pour rendre effective la vigilance que doit exercer le SAGE), l'animation de la CLE consiste à jouer **un véritable rôle d'alerte** en inscrivant à l'ordre du jour des dossiers d'aménagement problématiques, c'est-à-dire susceptibles soit de contrevenir aux orientations fixées dans le PAGD ou le règlement du SAGE, soit de menacer la réalisation ou la pérennité de projets locaux suscités par le SAGE.

Une fois ces dossiers problématiques inscrits à l'ordre du jour, l'animation de la CLE vise à jouer **un rôle de médiation**, permettant de déboucher de préférence sur des compromis ou des innovations consensuelles plutôt que sur des arbitrages tranchés entre positions restées antagonistes. Ainsi, au sein de la CLE, la procédure de vote est considérée comme un pis-aller et les décisions doivent être débattues pour être consensuelles. En externe, si une décision entérinée par la CLE venait à être remise en cause (par un acteur d'un niveau supérieur ou par le revirement d'un membre de la CLE), là encore le débat est rouvert pour trouver un compromis, la vigilance de la CLE garantissant néanmoins de ne pas être court-circuitée lors de décisions prises en d'autres lieux. **Le SAGE ne se pose pas en négociateur ni en arbitre, mais en garant d'un débat nourri et transparent : s'il ne tranche pas sur le fond, le SAGE est exigeant sur la procédure.**

Ainsi par exemple, si un projet de PLU menace l'existence d'un projet local émergé grâce à l'appui du SAGE, la CLE est informée de la situation et demande à ce que **la discussion ne reste pas uniquement au niveau de la collectivité concernée** : elle invite les parties prenantes en conflit autour de ce dossier local à venir exposer leurs points de vue respectifs dans les instances du SAGE (la CLE ou l'une de ses Commissions Thématiques), en pariant sur le fait que la **prise de recul** ainsi créée par rapport à la situation discutée, et la **présence de tiers**, homologue des parties en conflits sur d'autres secteurs, permettent d'aboutir à une sortie par le haut de la confrontation.

Outre ce rôle de médiation, cette exigence procédurale se traduit périodiquement par une **évaluation rigoureuse** des actions conduites à l'échelle du SAGE et des responsabilités, en référence au SAGE adopté.

L'organisation nécessaire

Les différentes fonctions dévolues dans ce scénario à la CLE et à la cellule d'animation du SAGE rendent nécessaire une organisation spécifique des moyens humains au sein de l'équipe d'animation. Trois missions peuvent ainsi être envisagées au sein de la cellule d'animation :

- **une mission d'animation locale**, centrale dans ce scénario, dédiée à l'impulsion et l'appui à la conception opérationnelle des projets locaux dans le territoire. Pour cela, une équipe spécialisée dans l'animation des processus participatifs est constituée, véritable centre de ressource à la disposition des porteurs de projets locaux. Elle est chargée de la mobilisation des réseaux d'expertise et de compétences présents sur le territoire du SAGE, de la mutualisation et valorisation des expériences conduites et du « démarchage » des collectivités dans les territoires orphelins de toute initiative suite aux appels à manifestations d'intérêt ;
- **une mission dédiée à l'animation de la CLE et à l'Observatoire du SAGE**, chargée de définir les ordres du jour et d'animer les discussions des dossiers problématiques telles qu'évoquées plus haut, ainsi que les Commissions qui les préparent. Il s'agit également de mettre régulièrement en discussion l'état d'avancement du SAGE, de façon à dégager la vision globale et le sens commun de l'ensemble des actions conduites, en référence aux objectifs du SAGE. Il s'agit enfin d'animer la CLE en tant qu'instance d'évaluation lors des phases de révision du SAGE (tous les 6 ans) ;
- **une mission de communication**, appuyant les deux précédentes, nécessitant ici des moyens humains propres, en sus de l'observatoire. En effet, la communication est ici à déployer à différents niveaux : le grands public, les acteurs institutionnels (porteurs des politiques publiques auxquelles contribue le SAGE, porteurs de la planification urbaine), les porteurs potentiels de projets locaux. Il s'agit également de donner à voir, sur les sites concernés par chaque projet, l'existence du SAGE - celui-ci doit donc être visible dans chaque projet local qu'il soutient, et le sens global de celui-ci être intelligible pour le public.

Au total, une **augmentation de 3 à 4 ETP** au sein de la cellule d'animation par rapport à la situation actuelle semble constituer la masse critique pour initier l'engagement effectif du SAGE dans ce scénario. Il sera en outre sans doute nécessaire d'étoffer la mission d'animation au fur et à mesure de la montée en puissance de la dynamique du SAGE et des projets soutenus, en considérant que, vraisemblablement, des marges de manœuvre en termes de mutualisation avec les services techniques déjà en place dans le territoire puissent être exploitées (fonctionnement en réseau des capacités d'animation).

Les forces et faiblesses de ce scénario

Cohérence globale

La cohérence de ce scénario réside dans le fait de prendre à bras le corps la raison d'être fondamentale du SAGE Croult-Enghien Vieille Mer - la nécessité de recréer un lien positif entre l'eau et la population du territoire - tout en s'efforçant, par réalisme politique, de « faire avec » les dynamiques et rapports de force en place, ainsi qu'avec le contexte économique difficile que connaît le territoire. Cette cohérence est donc celle du pragmatisme : une forte ambition de long terme mais servie par une approche de pas-à-pas, centrée sur le concret, les réalisations, le fait « d'avancer dans le bon sens » partout où cela est possible.

L'ambition politique du SAGE n'est donc pas ici, de prétendre porter lui-même le changement mais plutôt, par une fonction de médiateur-facilitateur, d'améliorer les conditions et le cadre d'actions de ceux qui, sur le terrain, sont en mesure de le faire par leurs actions concrètes.

Les atouts

L'une des principales forces de ce scénario est bien sûr son caractère participatif et au plus près du terrain : en ayant un parti pris si éloigné des approches planificatrices plus usuelles, il apparaît d'emblée exempt de tout procès en « technocratie ». Ceci lui confère deux avantages :

- il s'adresse directement au « public », à la population, c'est-à-dire à ceux censés être les bénéficiaires de toute politique publique. Le caractère emblématique des opérations participatives de réouverture de cours d'eau touche largement à cet aspect en fournissant une forte visibilité à cette caractéristique du SAGE ;
- en procédant par le local, dans une logique de proche en proche pour construire et rendre visible sa stratégie globale, et plus encore en se posant en médiateur et facilitateur face aux éventuelles difficultés qui se font jour, il est porteur d'une faible charge conflictuelle - son pragmatisme orienté vers la construction de consensus et de solution innovante débouche sur un horizon politique pacifié.

Par ailleurs, cette approche participative plutôt que planificatrice, incarnée par le dispositif d'appel à manifestation d'intérêt, où les pouvoirs publics se positionnent plus en facilitateur au service des initiatives plutôt que comme eux-mêmes porteurs de finalités « surplombantes » (la DCE, le réglementaire, ...), est articulable avec des dispositifs d'ores et déjà existants de gouvernance urbaine (conseils de quartier, budgets participatifs,...).

Les faiblesses

Si cette approche subsidiaire et participative s'inscrit parfaitement dans les grandes mutations contemporaines de l'action publique, elle constitue toutefois, vis-à-vis de la gestion de l'eau telle que conduite historiquement dans le territoire, une réelle rupture. C'est ce qui constitue bien sûr la grandeur de ce scénario, mais aussi l'une de ses faiblesses : un tel changement induit nécessairement un certain coût d'apprentissage pour les acteurs devant l'opérer, qui se traduit notamment par l'organisation particulière à mettre en place au niveau de l'animation du SAGE. Cette faiblesse est ici tempérée par le caractère « pas à pas » de ce scénario : la stratégie est déployée essentiellement sur l'espace public et en direction des collectivités, sans viser d'emblée la participation pleine et entière des acteurs privés...

Cette dernière caractéristique induit cependant une autre faiblesse : cette focale sur l'espace public sur territoire pour reconstruire des liens à l'eau, sans particulièrement chercher à accroître l'emprise de cet espace public, laisse sans doute de côté une part importante des espaces diffus liés à l'eau situés en espaces privés (zones humides rélictuelles ou susceptibles d'être restaurées ou créées, mares, espaces mobilisables pour améliorer l'hydrologie urbaine).

Enfin, les dynamiques et autres coups partis induits par la planification urbaine à l'œuvre sur le territoire ne peuvent, ici, être contrecarrées par une planification portée par le SAGE, puisque celle-ci n'existe pas dans ce scénario. Ce n'est donc qu'à l'occasion de tel ou tel projet défendu par le SAGE, en quelque sorte « au coup par coup », que celui-ci entend, si nécessaire, pointer d'éventuelles difficultés de mise en compatibilité entre l'eau et le développement territorial. Ceci n'est cependant pas vrai pour la gestion du « petit cycle » de l'eau, mise en œuvre classiquement dans une démarche planifiée, pouvant appuyer un exercice continu de la vigilance du SAGE en la matière.

Les risques encourus et les conditions de succès

La recherche de consensus et la neutralité que suppose la posture de médiateur comportent sa part de risque. Être l'animateur rigoureux des débats ne garantit pas qu'ils débouchent sur des choix efficaces. Pour le dire autrement, on peut **tomber dans le consensus « mou »** si certaines causes, que le SAGE en tant que médiateur ne peut défendre lui-même, ne sont pas efficacement portées et défendues par d'autres. Ce risque existe particulièrement pour les milieux aquatiques dans leurs dimensions écologique et paysagère, largement orphelines d'une forte prise en charge dans le territoire.

Pallier ce risque, qui mettrait en cause le succès du SAGE vis-à-vis de ses objectifs incontournables, suppose alors :

- la présence et l'implication, dans les débats animés par le SAGE, de certains acteurs institutionnels (Agence de l'Eau et DRIEE, porteurs des objectifs environnementaux de leurs politiques) ou issus de la société civile (associations, ...), susceptibles de défendre les milieux aquatiques et les paysages liés à l'eau. Cette condition de succès peut s'avérer difficile à réunir, puisque le rôle de médiateur du SAGE est exercé ici de manière distribuée dans le territoire, autour de l'animation de projets locaux et des difficultés qu'ils peuvent rencontrer - **les acteurs institutionnels ne pourront vraisemblablement pas tous les suivre et devront donc, pour être efficaces dans un tel scénario, hiérarchiser les projets à soutenir selon l'importance qu'ils y accorderont ;**
- que le SAGE soit particulièrement exigeant quant à la nécessité d'être **informé avant tout « coup parti »** des difficultés que posent les projets locaux inscrits dans son action (vigilance globale vis-à-vis de la planification urbaine à ses différentes échelles, vigilance locale vis-à-vis des projets d'aménagement), de telle sorte que sa fonction de médiation puisse avoir le temps de se déployer et de produire pleinement ses effets.

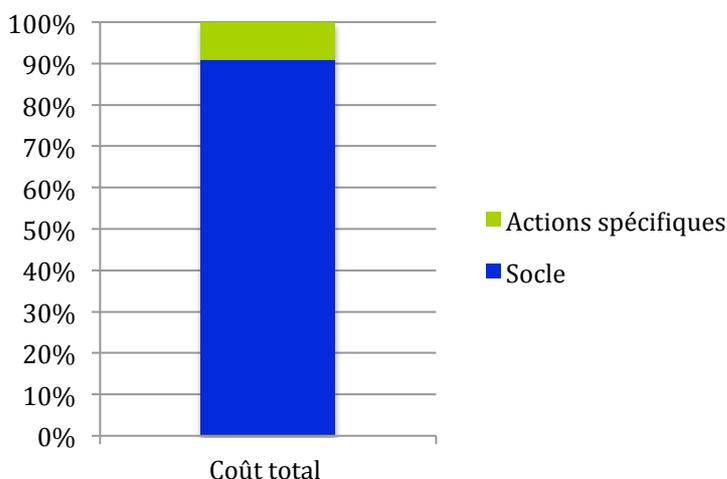
Par ailleurs, le risque d'une démarche subsidiaire et ascendante, excluant toute planification unifiée dès le départ, est qu'**aucune vision d'ensemble n'émerge** finalement, et que la cohérence stratégique d'ensemble, où se joue la plus-value du SAGE, ne soit alors pas visible. La dynamique espérée dans ce scénario pourrait alors s'essouffler voire même ne pas prendre, et la légitimité du SAGE, nécessairement construite progressivement dans ce scénario subsidiaire, pourrait être menacée. Identifier ce risque revient à souligner l'importance des rôles joués par la cellule d'animation du SAGE de capitalisation à l'échelle du SAGE. Dès lors, le soin apporté au suivi et à l'évaluation opérée dans le cadre de l'observatoire du SAGE, apparaissent comme des éléments clés pour la réussite de cette stratégie.

Enfin, le SAGE fait ici preuve d'une volonté de concrétiser rapidement, puisqu'il construit sa stratégie de proche en proche, par la mise en œuvre de projets locaux. Réside ici un risque de désillusion : la participation, pour enthousiasmante qu'elle puisse être, est souvent un chemin long et tortueux. Autrement dit, **pas plus que la planification, l'entrée par le projet et le concret ne garantit la rapidité de mise en œuvre.** Pour pallier ce risque de retard, notamment vis-à-vis des échéances réglementaires pesant sur le territoire, mais aussi face aux dynamiques territoriales actuellement en cours, le SAGE doit se montrer capable de mettre en place des moyens conséquents d'animation locale participative sans trop attendre.

Les efforts financiers par thème et la répartition des responsabilités entre acteurs¹

En cohérence avec la philosophie globale du scénario, le cœur de ce scénario est constitué des actions du socle. La spécificité du scénario réside en effet plus dans la manière d'animer et de coordonner les acteurs que dans la mise en œuvre d'actions nouvelles par rapport au socle du SAGE. Les actions du socle représentent ainsi 92% des dépenses estimées auxquelles se rajoutent quelques actions spécifiques de reconquête du lien social à l'eau en lien direct avec des projets de territoire.

Répartition socle/actions spécifiques pour le scénario 4



Rappelons que les principaux postes de dépenses relatifs aux actions du socle sont le renouvellement des réseaux pour régler le problème des eaux claires (89%) et la mise aux normes des raccordements (domestiques et industriels) (9%). Le socle comprend également des actions de restauration des milieux aquatiques sur les tronçons de cours d'eau non enterrés ainsi que des actions en matière de gestion pluviale.

Des actions spécifiques centrées sur l'animation territoriale pour faire émerger des projets de restauration et valorisation des milieux

- Les coûts supplémentaires identifiés dans le scénario 4 par rapport au socle du SAGE s'expliquent par **des actions d'une ampleur plus grande en matière de réouverture de rivière, projets emblématiques du SAGE, de renaturation des cours d'eau et de reconquête et de valorisation des zones humides** sur la base du développement de la participation locale des populations du territoire pour faire émerger des projets eau.

¹ Les actions retenues dans ce scénario (détaillées dans l'annexe 3) ont un caractère illustratif des différents domaines de la politique de l'eau concernés par le scénario. Elles ne constituent en aucun cas un programme d'actions au sens strict du terme.

Cette animation vise essentiellement les espaces publics. Les actions représentent 38% du coût des actions spécifiques.

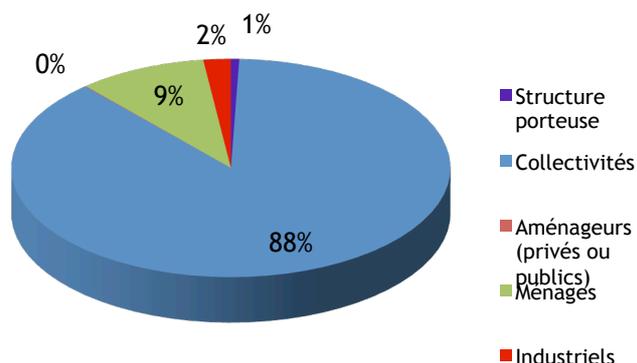
- En accompagnement des projets de réouverture des efforts ciblés sont menés sur la mise aux normes des raccordements pour soutenir les projets de réouverture, en complément des actions sur socle déjà prévues dans ce domaine. Ces efforts constituent 43% du coût des actions spécifiques
- Le développement de la gestion multifonctionnelle des bassins structurants de rétention des eaux pluviales intégrés au réseau d'assainissement/pluvial ainsi que des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales est également visé par les démarches participatives locales sur lesquelles le SAGE s'appuie pour atteindre ses objectifs. Le surcoût associé à ce mode de gestion représente 15% des actions spécifiques. Il est probablement sous-évalué compte tenu que les données disponibles ne permettent pas d'avoir une vision précise du nombre de dispositifs concernés.
- Enfin, par rapport au socle, les moyens de la cellule d'animation s'étoffent pour assurer d'une part l'animation de la CLE et de l'observatoire et d'autre part la coordination entre la cellule d'animation et les ressources et les compétences techniques nécessaires pour animer les démarches de participation locales. L'animation représente ainsi 3% des actions spécifiques du scénario 3.

Une responsabilité de mise en œuvre relativement équilibrée (hors problématique du renouvellement des réseaux)

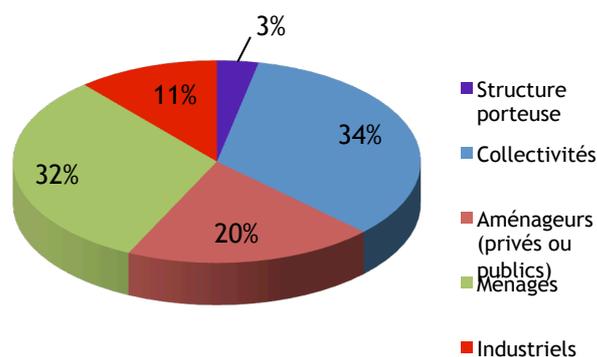
Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses par catégorie d'acteurs responsables de la mise en œuvre des actions.

Les **collectivités sont responsables de 88%** des actions à mettre en œuvre, essentiellement du fait du renouvellement des réseaux. Hors renouvellement des réseaux, la répartition des responsabilités est plus équilibrée : les collectivités sont responsables à hauteur de 34% pour les actions concernant la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et des zones humides (dont les réouvertures de cours d'eau), les ménages à hauteur de 32% également (mise aux normes des raccordements), les industriels de 11% (mise en conformité de l'assainissement industriel) et les aménageurs publics et privés de 20% (gestion multifonctionnelle des dispositifs de gestion pluviale). Notons que sur la question de la mise aux normes des branchements, si la responsabilité revient aux ménages ou aux industriels, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans l'animation et le contrôle de ces actions.

Répartition des responsabilités de mise en œuvre
par type d'acteurs - scénario 4



Répartition des responsabilités de mise en œuvre
par type d'acteurs - scénario 4



Soulignons que la responsabilité de la mise en œuvre ne signifie pas forcément que les acteurs financent entièrement les actions qu'ils mettent en œuvre. La question du financement des actions (aides et subventions des différents financeurs) n'est pas abordée ici. A titre d'exemple, les travaux de protection et de restauration des milieux aquatiques par les collectivités peuvent être financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du 10^{ème} programme.

Des retombées globales attendues sur le cadre de vie

En face de ces dépenses, les retombées attendues sont la recréation d'un lien social à l'eau facilitant l'appropriation des enjeux « eau » par les élus et les habitants du territoire du SAGE et permettant une mobilisation sur les enjeux de qualité. Par ailleurs, l'amélioration du fonctionnement des réseaux séparatifs avec la mise aux normes des raccordements se traduit par des gains sur le dimensionnement des réseaux et le fonctionnement des STEP¹.

¹ Le SIARE estime ainsi que la mauvaise sélectivité des réseaux a engendré sur les dix dernières années un surcoût d'environ 20 M€ soit 20% des investissements prévus dans son schéma directeur.

Comparaison économique des quatre scénarios stratégiques

L'analyse économique qui est présentée dans ce rapport n'a pas vocation à proposer un chiffrage précis des actions à mettre en œuvre. Les montants annoncés sont des ordres de grandeur calculés à partir de coûts unitaires et d'assiettes estimées à partir de dire d'experts ou de rapports d'études disponibles. Ces ordres de grandeur et estimations ont comme vocation d'éclairer les grandes masses financières en jeu. **Dans cette analyse, la comparaison des ordres de grandeur a plus de sens que les valeurs absolues proposées.**

Les actions retenues dans chaque scénario¹ ont par ailleurs un caractère illustratif des différents domaines de la politique de l'eau concernés par les scénarios. **Elles ne constituent pas ainsi des programmes d'actions au sens strict du terme.** La définition d'un tel programme avec le niveau de précision qui l'accompagne ne pourra se faire qu'une fois la stratégie choisie.

Enfin, les ventilations de coûts entre acteurs ne doivent pas être interprétées comme des simulations de répartition de financements. Leur vocation est davantage de donner à voir l'importance des responsabilités de chaque type d'acteur dans la mise en œuvre des actions envisagées, sans préjuger des subventions dont ils bénéficieront pour ce faire.

Pour mesurer l'effort financier induit par chaque scénario sur le territoire deux comparaisons ont été retenues :

- **Une comparaison avec le niveau de dépense historique des acteurs du territoire dans le domaine de l'eau (hors inondation) calculé sur les deux dernières décennies à partir des bases de données de l'Agence de l'eau. Ces dépenses comprennent les travaux mis en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage du territoire, collectivités, Conseils Départementaux, industriels et autres. Elles intègrent des chantiers d'ampleur aujourd'hui terminés comme le remplacement des branchements AEP plomb et les travaux du SIAAP sur la station d'épuration de la Morée mais n'intègrent pas les chantiers dont les thématiques ne sont pas comprises dans le SAGE². En moyenne, le territoire a dépensé 39 M€/an pour la politique de l'eau (hors inondation et hors thématiques non chiffrées dans le SAGE), sur les deux dernières décennies dont plus de 80% pour l'assainissement (réseau et STEP Morée) et 1%³ pour les milieux aquatiques. En projetant ces dépenses sur la période 2017-2027 on atteint un niveau de dépense de 390 M€.**

¹ Cf. annexe 3

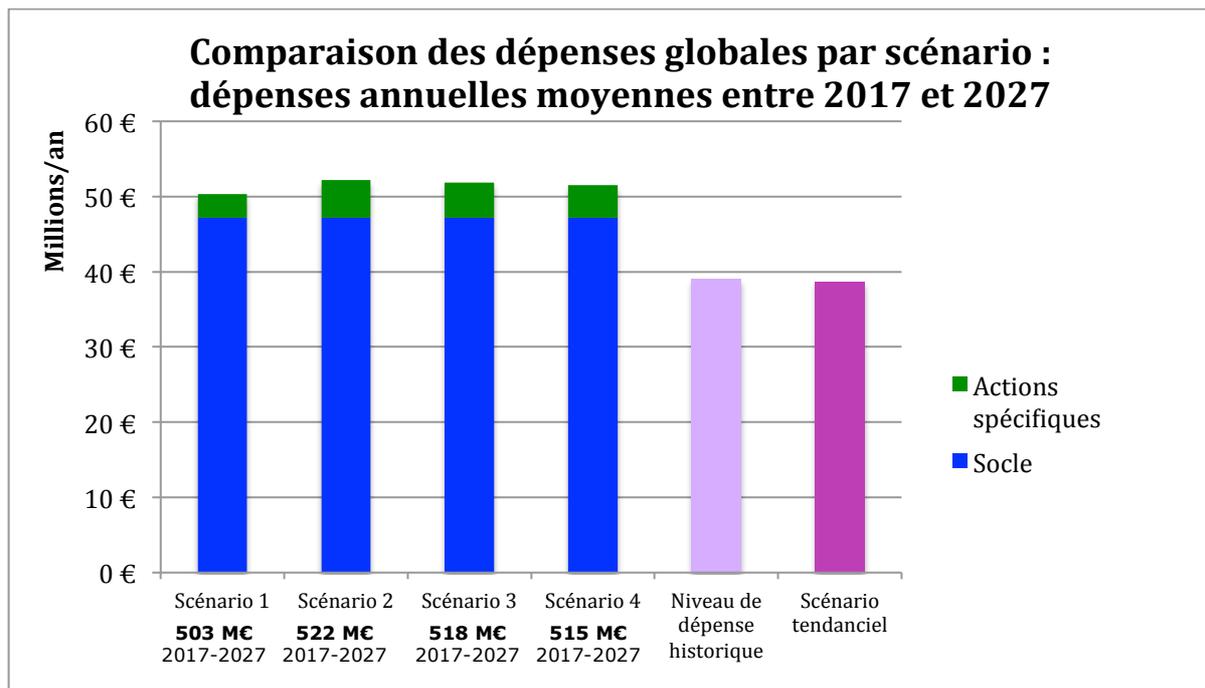
² En particulier, dans le coût du SAGE n'ont pas été chiffrés les investissements pour de nouveaux bassins de rétention pluvial intégrés dans le réseau d'assainissement ou pour des dispositifs de gestion alternatif (les surcoûts de gestion ont en revanche étaient pris en compte). On a donc retiré des dépenses publiques le coût de ces projets afin de permettre une comparaison. Pour information, les dépenses historiques en la matière s'élèvent à environ 6,5 M€/an.

³ Si on analyse le poids des mesures pour les milieux aquatiques sur le montant total des projets hors renouvellement des réseaux et hors STEP celui s'élève à 6%.

- **Une comparaison avec les dépenses projetées dans un scénario « sans SAGE »** qui sont estimées à partir d'une projection du niveau de dépenses historiques auxquelles on retire les chantiers majeurs aujourd'hui terminés (le remplacement des branchements plomb AEP et les travaux de mise aux normes d'ampleur de la station d'épuration du SIAAP¹) sans pour autant prévoir de nouveaux chantiers à l'exception de l'extension de la station de Bonneuil que l'on considère actée². En effet, les nouveaux chantiers qui s'annoncent dans le cadre de la DCE (restauration des milieux aquatiques, accélération du rythme de mise aux normes des branchements) dépendent davantage de la mobilisation des maîtres d'ouvrage locaux et sont historiquement moins bien traités. La logique du scénario « sans SAGE » étant de ne pas considérer une mobilisation différente de celle observée par le passé (les mêmes régulations et dynamiques sont en place), ces chantiers ne sont pas mieux pris en charge que par le passé. Les dépenses affectées à ce scénario sans SAGE sont donc moindres que les dépenses historiques. Elles sont estimées à environ **35 M€/an soit sur la période 2017-2027 à environ 350 M€.**

Comparaison des dépenses globales

Le graphique ci-dessous indique l'ordre de grandeur des dépenses induites par les différents scénarios en les comparant au niveau de dépenses historiques et au scénario « sans SAGE » (ou tendanciel).



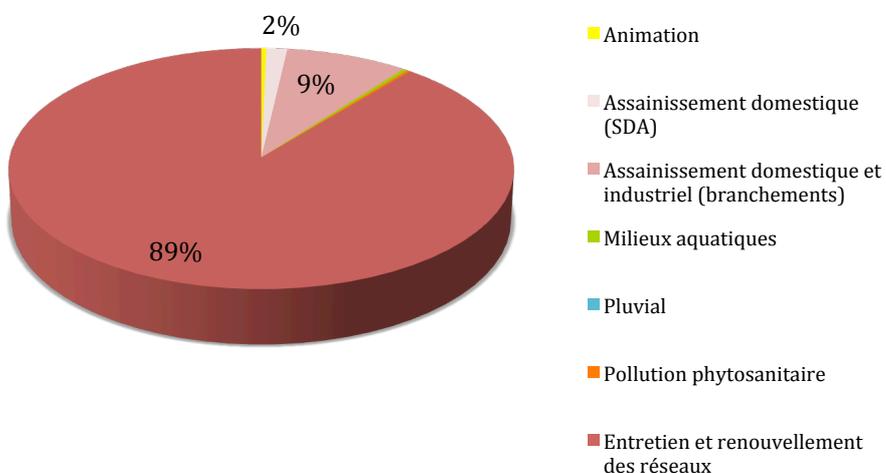
¹ Coût STEP Morée retenu : 122 M€

² Coût extension STEP Bonneuil retenu : 120 M€ (source Agence de l'eau)

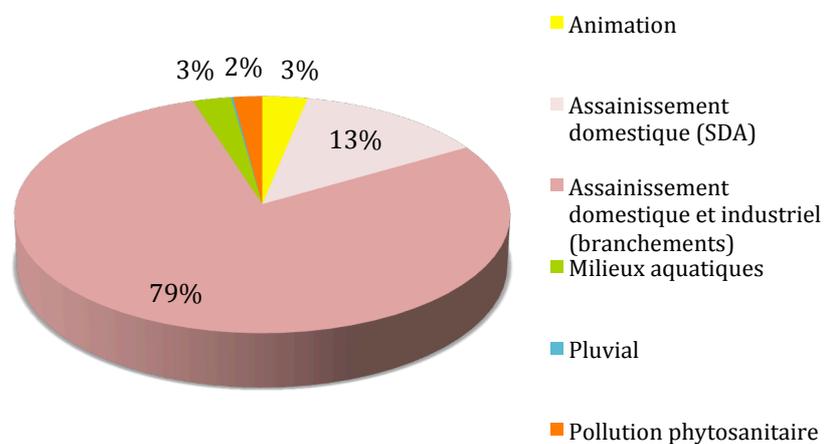
Un poids important des actions du « socle » quel que soit le scénario

- **Les actions du socle constituent une grande part du coût des scénarios.** Elles sont au cœur de tous les scénarios, elles représentent en effet entre 90% et 94 % du coût des scénarios.
 - Les actions du socle dites « incontournables » concernent pour près de 90% du montant **les actions de renouvellement des réseaux pour améliorer leur étanchéité enjeu identifié comme problématique dans le diagnostic.**
 - Si on examine les actions du socle hors renouvellement des réseaux, les actions qui pèsent le plus sont la mise en conformité des branchements (domestiques et industriels) jugées nécessaires pour atteindre les objectifs de la DCE. Elles pèsent pour 78% des actions du socle hors renouvellement des réseaux. La mise en conformité des branchements se fait à un rythme plus élevé (4,5%/an) pour les bassins jugés prioritaires dans le diagnostic (Petit Rosne, du ru de Montlignon et du ru d'Arra) et un rythme de 3% sur les bassins du Croult, de la Morée et du Sausset.
 - Environ 2% des dépenses liées au socle sont consacrées à la **restauration des cours d'eau non enterrés.** Il s'agit essentiellement d'actions d'entretien et de restauration du lit mineur qui pour certaines s'inscrivent dans la continuité des actions déjà menées par certains maîtres d'ouvrage.
 - En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, le **développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales** est également prévu dans le socle. Cependant, il a été considéré que ces actions n'entraînaient pas de coûts supplémentaires pour les aménageurs qu'ils soient publics ou privés (voire pouvaient en faire économiser) en supposant que ces techniques venaient en remplacement d'autres systèmes non basés sur la valorisation des fonctionnalités des espaces eau. En revanche, des surcoûts liés à une gestion multifonctionnelle pourront être comptabilisés dans les actions spécifiques des scénarios.

Répartition du coût des actions du socle par thématique 2017-2027 (avec renouvellement des réseaux)



Répartition du coût des actions du socle par thématique 2017-2027 (sans renouvellement des réseaux)



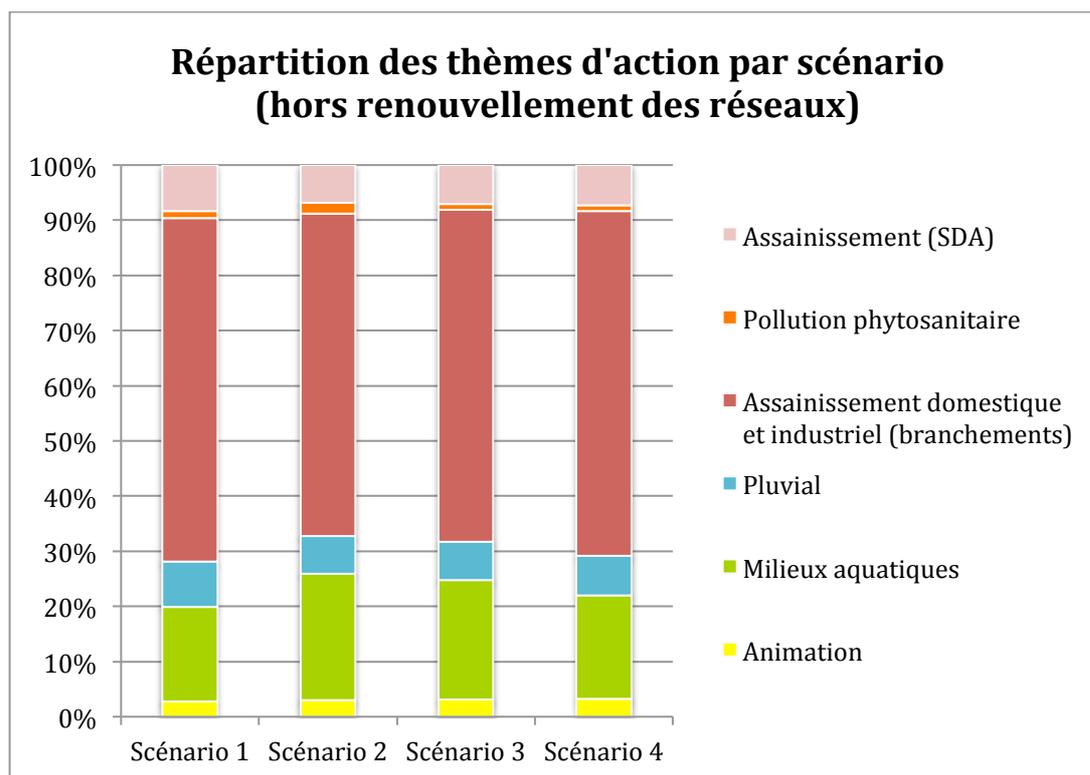
Maintenir le niveau d'effort historique pour mettre en œuvre les nouveaux chantiers

La mise en œuvre du SAGE Croult Enghein Vieille Mer quelque soit le scénario retenu induit des efforts supplémentaires par rapport à une situation où l'on maintiendrait le niveau historique des dépenses mais d'une ampleur relativement limitée (environ 30% de plus).

Les scénarios induisent surtout une ventilation différente des chantiers à investir. Leur plus value est bien ici de permettre une mobilisation locale sur des nouveaux chantiers de la politique de l'eau afin de maintenir le niveau d'effort historique, de le rendre plus efficient au regard des enjeux du SAGE sans nécessité d'effort supplémentaire.

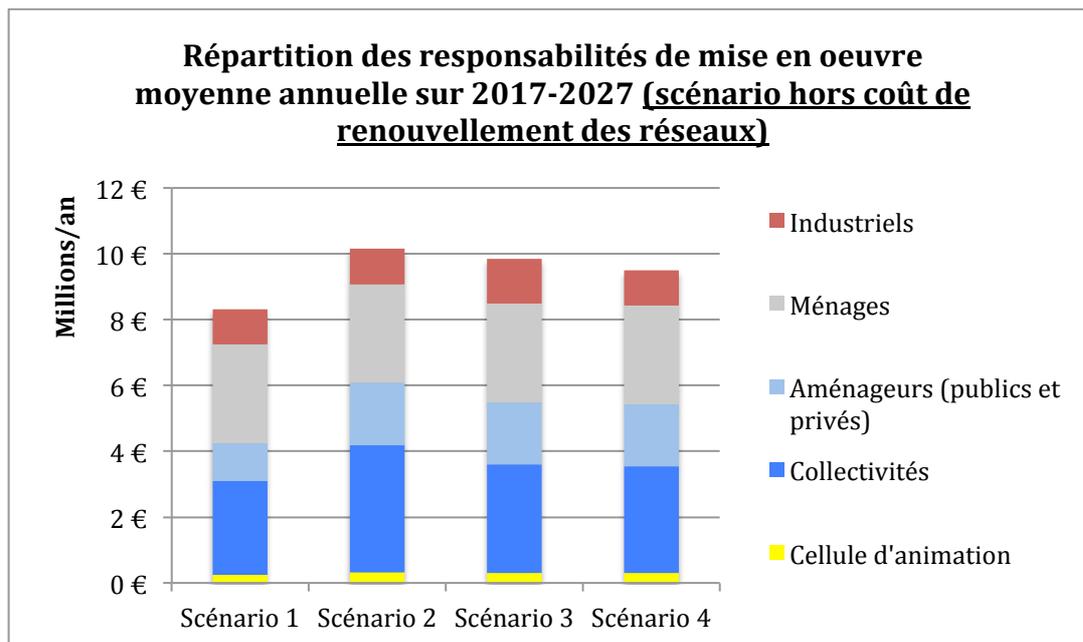
Ainsi si on regarde la répartition des actions hors renouvellement des réseaux, le poids des actions visant la restauration des milieux aquatiques et une gestion multifonctionnelle pèse entre 25 et 30% selon les scénarios. Rappelons que ce type de mesure ne pesait dans les dépenses historiques (hors renouvellement de réseaux et hors stem Morée) qu'environ 6%.

Les efforts induits par les scénarios représentent environ 1,4 fois les dépenses du scénario sans SAGE.



Comparaison de la répartition des responsabilités de mise en œuvre par scénario

Le graphique suivant compare la répartition des responsabilités de mise en œuvre selon les différents scénarios. De manière générale, **les grands équilibres de répartition entre les acteurs restent sensiblement les mêmes** d'un scénario à l'autre. On rappelle que la responsabilité de mise en œuvre ne préjuge pas des clés de financement qui peuvent être mises en place pour financer les actions notamment en mobilisant les aides de l'Agence de l'eau seine Normandie.



• Si on analyse la répartition des responsabilités de mise en œuvre hors problématique de renouvellement des réseaux (dont la responsabilité revient aux collectivités), les collectivités et les ménages apparaissent, fortement impliquées dans des proportions assez équilibrées : entre 36% et 41% selon les scénarios pour les collectivités (dont cellule d'animation), plus si on rajoute leur implication au titre d'aménageurs publics, et entre 30 et 36% pour les ménages.

Les actions principales pour les **collectivités** (en dehors du renouvellement des réseaux) concernent la valorisation des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) (entre 50% et 60% des coûts des actions dont ils ont la responsabilité) et l'assainissement (entre 17% et 22% selon le scénario).

Il faut noter cependant :

- Au-delà de ces actions, les collectivités ont également un rôle important à jouer dans l'animation et le contrôle de la mise aux normes des branchements dont la responsabilité de mise en œuvre revient aux ménages et aux industriels. Elles sont également impliquées dans le portage et le financement de la cellule d'animation du SAGE.
- Certaines actions sont à mener en partenariat avec d'autres acteurs du territoire (aménageurs privés).

- Une part de leur implication l'est au titre de leur compétence d'aménageurs publics. En ce sens, il s'agit de dépenses d'aménagement du territoire comptabilisées ici dans le monde de l'eau. Cela concerne les projets de restauration des milieux aquatiques qui sont intégrés à des projets d'aménagement (en particulier dans les scénarios 3 et 4), que cela soit pour valoriser des espaces de ressourcement pour les populations, des cadres paysagers de qualité ou des fonctionnalités utiles à la gestion de l'eau dans la ville, mais également la gestion des dispositifs de techniques alternatives sur les espaces publics.
- Si on inclut la question du renouvellement des réseaux d'assainissement, la responsabilité des collectivités s'accroît considérablement. Le coût du renouvellement des réseaux représentant un peu plus de 80% du coût des scénarios.

• **Les ménages sont également très concernés par le SAGE quelque soit le scénario avec 30 à 36 % des dépenses hors renouvellement des réseaux, pour leur responsabilité dans les actions de mise en conformité des branchements.** Les scénarios 2,3 et 4 les mettent plus fortement à contribution compte tenu des efforts supplémentaires à mettre en oeuvre sur les branchements sur certains secteurs ciblés du bassin, dans l'optique de soutenir les projets de réouverture de rivière.

Notons que la mise en œuvre concrète de ces actions de mise en conformité est également très dépendante de la mobilisation des collectivités pour inciter et faciliter l'engagement des ménages.

Par ailleurs, les ménages sont également concernés via la facture d'eau par d'autres actions portées par les collectivités (assainissement, AEP).

• **La cellule d'animation est bien entendue présente dans tous les scénarios avec des moyens plus importants pour les scénarios 2 (animation de la stratégie foncière) et 3 et 4 (animation de démarches participatives).** Il faut compter également des **besoins humains pour accompagner la montée en puissance de la mise en conformité des raccordements** (en partie comptabilisés dans le coût de suivi de la mise aux normes). Ces coûts d'animation ne doivent cependant pas être systématiquement considérés comme des coûts supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Il s'agit pour beaucoup à l'échelle du territoire de **mutualiser** et de **regrouper des moyens d'animation existants** afin d'en décupler l'efficacité et l'efficacité au regard des enjeux du SAGE.

Synthèse sur la comparaison des coûts des scénarios

Au final, ramené à l'habitant, les efforts financiers nécessaires pour atteindre les objectifs du SAGE s'élèvent à environ **30 €/hab /an, quelque soit le scénario, si on tient compte du renouvellement des réseaux** soit surcoût par rapport au scénario sans SAGE d'environ 10 euros/hab/an et à **6€/hab/an sans le renouvellement des réseaux**, A titre comparatif :

- Sur le SAGE de la Bièvre, ces efforts s'élevaient entre 25 et 42 euros par habitant et par an selon les scénarios.
- En 2011, le CG 93 a dépensé 63 €/hab pour sa politique eau dont environ la moitié pour le renouvellement des réseaux. Le CG 94 a dépensé quant à lui, en 2012, environ 71 €/hab (y compris le renouvellement des réseaux).

Face à ces coûts, rappelons que les retombées attendues des scénarios vont bien au-delà de la simple atteinte des objectifs de la DCE. Quelque soit le scénario, l'amélioration de la qualité de la ressource et des milieux aquatiques ainsi que du lien social à l'eau, objectif phare de ce SAGE, permet :

- De participer à **l'amélioration de l'attractivité du territoire pour ses populations** mais également potentiellement pour l'accueil d'activités économiques.
- D'envisager un **aménagement urbain harmonieux source d'aménités sociales**. De participer à l'adaptation des villes au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur par exemple).
- De favoriser la participation à la vie locale de la société civile.
- De mieux prendre en compte le cycle de l'eau en ville, en amont des projets d'aménagement, ce qui réduit sur le long terme les coûts des infrastructures nécessaires pour la gestion de l'eau dans la ville.
- D'améliorer sur le long terme la qualité des ressources en eau souterraines qui pourraient devenir stratégiques sur le long terme pour le territoire dans un contexte de changement climatique et de tensions sur les ressources externes actuellement utilisées.

Phase Tendances et Scénarios : Le « socle » et les quatre scénarios contrastés du SAGE

CLE du 15 décembre 2015

Annexes

Annexe 1 : Récapitulatif des hypothèses thématiques travaillées par les Commissions

Annexe 2 : Les choix ouverts pour la CLE : les « dimensions stratégiques » du SAGE

Annexe 3 : Tableau des actions retenues pour le dimensionnement économique

Annexe 1 : Récapitulatif des hypothèses thématiques travaillées par les Commissions

Milieux Naturels	H1 : S'appuyer sur la capacité de prise en charge des acteurs de l'hydrologie urbaine pour l'élargir aux paysages et à la biodiversité aquatique	H2 : Mettre en place une capacité de prise en charge dédiée aux paysages et à la biodiversité aquatique pour mener cette reconquête
Aménagement	H1 : Un référentiel « technique » d'abord fondé sur les enjeux hydrologiques	H2 : Un référentiel d'abord fondé sur l'identité paysagère et écologique de l'eau dans le territoire
Qualité	H1 : Le SAGE fait valoir la responsabilité du territoire vis-à-vis de la DCE	H2 : Le SAGE fait du cadre de vie et des usages le moteur de la politique qualité de l'eau

Annexe 2 : Les choix ouverts pour la CLE : les « dimensions stratégiques » du SAGE

Rappel : une note préparatoire présentant le socle et les dimensions stratégiques du SAGE a été présentée au Bureau de la CLE du 26 juin 2015. Cette présente annexe reprend l'essentiel des éléments de cette note portant sur les dimensions stratégiques. Elle présente plus en détail que dans le corps du présent rapport les dimensions stratégiques et leurs différentes options.

Outre les éléments incontournables pour le SAGE qui viennent d'être détaillés, l'analyse transversale des travaux des groupes de travail a également permis de dégager des degrés de liberté où peuvent s'exercer les choix de la CLE, ce que nous proposons d'appeler les « Dimensions Stratégiques » (DS) du SAGE, sur lesquelles doit se concentrer la délibération locale pour choisir la stratégie future du SAGE. Le « socle » étant de toute façon inclus dans cette future stratégie, c'est en effet sur ces dimensions que les choix se posent réellement pour fonder des stratégies contrastées pour le SAGE.

Sept dimensions stratégiques, renvoyant chacune à deux ou trois options contrastées, sont ainsi présentées ci-après. On peut distinguer deux types de dimensions stratégiques dans cet ensemble :

- Certaines concernent des orientations de fond concernant des objets particuliers du SAGE, renvoyant directement à différentes logiques d'intervention envisageables. Bien que relatives à des thèmes particuliers, ces orientations ont des implications non seulement techniques mais aussi politiques, financières ou plus largement stratégiques qui leur confèrent une dimension transversale, en ce qu'elles contribuent à structurer la stratégie globale du SAGE. Il s'agit :

- de la stratégie à développer vis-à-vis des espaces et équipements privés (DS 4) ;
- de la stratégie à développer vis-à-vis des pollutions agricoles sur les ressources locales pour l'AEP (DS5) ;
- de la doctrine du SAGE à retenir en matière de réouverture de cours d'eau (DS 6).

- D'autres renvoient davantage à des choix de positionnement du SAGE au sein du jeu d'acteurs et des différentes politiques publiques qui président à l'avenir des milieux aquatiques et de la ressource, dans son territoire de compétence. Il s'agit :

- de la posture qu'adoptera le SAGE vis-à-vis de l'aménagement du territoire (DS 1) ;
- du mode d'articulation à opérer entre différentes échelles et différentes fonctions pour assurer la prise en charge des paysages et des milieux aquatiques sur le territoire (DS2) ;
- du positionnement du SAGE vis-à-vis des résistances au changement, de la gestion des conflits (DS3) ;
- de l'approche que retiendra le SAGE pour assurer le financement des actions promues (DS7).

Au total, les options susceptibles d'être prises sur différentes dimensions stratégiques s'articulent de deux façons au socle du SAGE présenté dans les pages précédentes :

- elles peuvent incarner **différentes manières de mettre en œuvre le socle** (en termes d'orientations de fond que le socle ne précise pas, ou de choix de positionnement pour assurer sa mise en œuvre) ;
- elles peuvent incarner **des ambitions qui s'ajoutent au socle**, en prévoyant des actions ou même des domaines d'intervention que le socle n'impose pas, mais que le SAGE est néanmoins libre de retenir.

En tout état de cause, l'exposé du « socle du SAGE » présenté plus haut ne suffit pas à lui seul à définir une stratégie pleine et entière. Les travaux conduits en Commissions Thématiques montrent que la construction de la stratégie du SAGE passe nécessairement par des choix clairs sur les dimensions présentées ci-après.

DS 1 : Quelle posture vis-à-vis de l'aménagement du territoire ?

Le diagnostic, le récit rétrospectif et le scénario « sans SAGE » démontrent clairement combien les **dynamiques d'aménagement du territoire** (infrastructures de transport, planification urbaine à différentes échelles, Grand Paris, ...) constituent, aujourd'hui comme hier et, sans doute, demain, les **premiers déterminants de l'évolution de la ressource en eau et des milieux aquatiques**. Ces dynamiques pèsent directement sur de nombreux enjeux du SAGE tels que formulés dans son diagnostic : la maîtrise des risques liés à l'eau et la reconquête de la qualité des eaux superficielles (via notamment les phénomènes de ruissellement qu'elles engendrent), ainsi que le maintien, la restauration et la reconquête écologique des milieux humides et aquatiques (via l'artificialisation des espaces qu'elles occasionnent). Par ailleurs, dans le temps long, c'est bien au sein de ces dynamiques d'aménagement du territoire que se joue le lien social à l'eau - elles sont essentiellement responsables de sa dégradation dans le passé et conditionneront largement, dans le futur, la réussite de la «redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau ».

Depuis au moins un siècle, on peut considérer que les politiques de l'eau ont adopté, en France, **une posture largement « soumise » vis-à-vis de l'aménagement du territoire**, et tout particulièrement vis-à-vis du développement urbain¹ : sans questionner leurs objectifs et choix retenus, il s'est agi globalement de rendre possible ce développement en l'accompagnant techniquement. Le récit rétrospectif souligne combien ce constat vaut particulièrement pour le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, au sein duquel d'importants moyens techniques existent depuis plusieurs décennies pour rendre plus ou moins compatibles les fortes dynamiques d'aménagement du territoire à l'œuvre, avec la gestion des pollutions et la maîtrise des risques hydrauliques, mais où **les impératifs de gestion de l'eau n'ont jamais conduit à questionner dans leur ensemble ces dynamiques territoriales**.

Les travaux et discussions au sein des commissions thématiques ont largement fait écho à ce constat :

¹ Cf J-B. Narcy (2004) : *Pour une gestion spatiale de l'eau, comment sortir du tuyau ?* Ed. Peter Lang, Paris.

- d'une part parce que le poids de l'aménagement du territoire s'est avéré central dans la réflexion des participants dans les trois commissions thématiques (au-delà de la seule commission « aménagement »)
- d'autre part parce que les propositions envisagées pour le SAGE dans les scénarios thématiques élaborés par les participants ont été visiblement marquées par cet héritage d'une posture « soumise » de la gestion de l'eau vis-à-vis de l'aménagement du territoire. Alors même que l'eau, ses milieux et ses paysages n'existent guère sur le territoire en tant qu'éléments du cadre de vie perçus positivement, et que leur redonner cette visibilité constitue déjà un défi en soi, il semble naturel que les participants n'aient pas envisagé, pour les années qui viennent, d'en faire un point d'appui politiquement suffisant pour mettre en cause les choix globaux d'aménagement du territoire et proposer un mode de développement alternatif, plus aisément compatible avec la préservation de l'eau et des milieux aquatiques...

Pour autant, cette lucidité quant au rapport de force actuel et futur entre politique d'aménagement d'une part, politique de l'eau d'autre part, n'a pas empêché les participants de s'interroger sur **les moyens de peser davantage sur l'aménagement du territoire afin qu'y soient mieux pris en compte les enjeux du SAGE**. Deux options contrastées peuvent être déduites des débats et travaux menés au sein des Commissions Thématiques.

Option 1 : L'exercice par le SAGE d'une vigilance affirmée à l'échelle locale (socle)

Dans cette option, on considère que la **vigilance** à exercer vis-à-vis de l'aménagement du territoire au niveau local, indispensable dans toute stratégie du SAGE et pour cette raison incluse dans son « socle » (cf. pages précédentes), est **suffisante**. Le SAGE s'inscrit ici dans la continuité des relations historiques entre politique de l'eau et politiques de développement : la première vise à accompagner, essentiellement techniquement, la mise en œuvre opérationnelle des secondes, afin de les rendre compatibles avec les objectifs environnementaux qu'il s'agit de respecter.

Comme on l'a vu dans l'exposé du socle, étant donnée l'ampleur des dynamiques territoriales qui se jouent sur le territoire, cette vigilance doit cependant être particulièrement affirmée et rigoureuse, et constitue déjà une marge de progrès importante par rapport à la situation actuelle. Cependant, si les porteurs du SAGE (représentants de la CLE, services de la structure d'animation) sont ici les garants des objectifs en matière de politiques de l'eau, ils **ne s'autorisent pas dans cette option à interroger en amont les politiques d'aménagement dans leur ensemble**. Leurs exigences vis-à-vis de la mise en œuvre de ces politiques se fondent sur **une légitimité avant tout réglementaire** (règlement du SAGE bien sûr, mais aussi d'autres dispositifs comme le SRCE, ...) **et technique**, qui s'exerce à **l'échelle opérationnelle des projets locaux**. L'observatoire du SAGE, constitutif du socle, est un outil crucial pour bâtir l'argumentaire à l'appui de cette vigilance à exercer. Enfin, cette option mobilise des compétences pointues afin d'assurer le conseil technique et la valorisation des expériences exemplaires : la vigilance se doit d'être également positive, en offrant **des solutions pour gérer les contraintes que le SAGE entend voir respecter**.

Largement présente dans les trois commissions thématiques, cette option se décline de manière spécifique selon les thèmes d'action considérés. Ainsi, les fondements mobilisés pour exercer cette vigilance au niveau des projets renvoie largement à la notion de trame verte et bleue dans la commission milieux naturels, tandis que la commission qualité

insiste plutôt, en toute logique, sur l'utilisation des schémas directeurs et zonages pluviaux pour orienter les projets - la commission aménagement ayant insisté plus largement sur l'utilisation du PAGD du SAGE afin de prescrire des règles à destination des services d'urbanisme. Globalement, il s'agit pour les différents thèmes abordés de **guider de manière fine, au plus près du terrain, les documents d'urbanisme et les porteurs de projets locaux** en termes de **contraintes** (débits de fuite à respecter, techniques paysagères, ...) mais aussi de **solutions techniques** à adopter (techniques alternatives pour le pluvial, génie écologique, ...). Il s'agit également de mutualiser et valoriser les réalisations exemplaires, avec par exemple une démarche de **labellisation** de projets.

Option 2 : Une vigilance locale qui s'accompagne d'une posture plus globale et évaluative vis-à-vis des politiques d'aménagement

Contrairement à la précédente, cette option revient à considérer que la **vigilance locale inscrite au socle du SAGE est certes nécessaire, mais qu'elle ne suffit pas**. L'idée est ici que le volet local et opérationnel de la stratégie à adopter pour accompagner les projets d'aménagement, incarné par l'option 1, doit être complété par un volet plus global. Il ne s'agit pas seulement d'optimiser les projets locaux, mais aussi de **revendiquer un droit de regard, du point de vue des enjeux de l'eau et des milieux, sur les politiques d'aménagement du territoire définies en amont, à plus large échelle** (Grand Paris, CDT, SCOT, ...).

Cette option suppose alors que le SAGE procède à une analyse des impacts et synergies potentielles entre l'aménagement du territoire d'une part, la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des paysages liés à l'eau d'autre part, à cette échelle plus globale que celle des projets locaux d'aménagement. Concrètement, ainsi qu'imaginé par certains groupes de travail dans les trois commissions thématiques, l'analyse croisée des différentes dynamiques d'aménagement du territoire qui existent sur son territoire (telles que distinguées dans le scénario sans SAGE, par exemple) et des enjeux du SAGE tels qu'ils se déclinent dans les différentes parties de son territoire de compétence, doit lui permettre d'**identifier des secteurs de vigilance prioritaires, assortis d'objectifs attendus** (notamment en mobilisant en ce sens les études inscrites au « socle » : inventaire des milieux aquatiques et humides diffus et de leur potentiel écologique et paysager et étude de répartition des débits à faire transiter vers la Seine entre grands bassins versants du territoire). Le « **référentiel global de vigilance** » ainsi constitué lui permet alors de porter un regard global sur la planification territoriale à l'œuvre sur le territoire, en amont des projets locaux, et d'interpeller le cas échéant les instances qui y président sur les contraintes et synergies potentielles à faire valoir.

Bien que cela n'ait pas été explicitement formulé lors des restitutions des groupes de travail dans les différentes commissions, les discussions conduites avec les participants et l'analyse ultérieure par le groupement conduisent à souligner qu'**une telle option apporte alors à la fonction d'évaluation de la CLE, telle qu'elle est inscrite au socle, une modification loin d'être anodine**. Dans le socle en effet, le champ de l'évaluation investi par la CLE est constitué de l'ensemble des politiques de l'eau et des milieux aquatiques - autrement dit, ce champ d'évaluation correspond à l'ensemble des actions conduites pour gérer au mieux les objets du SAGE compte tenu des pressions qu'ils subissent - le regard évaluatif ne sort donc pas, en quelque sorte, du « monde de l'eau ». Dans cette option, ce champ d'évaluation est considérablement élargi : **il s'agit non seulement d'évaluer les politiques de l'eau mais aussi, l'ensemble des politiques d'aménagement à l'œuvre sur son territoire**, en mobilisant pour cela son « référentiel global de vigilance », qui est aussi un référentiel d'évaluation de ces politiques.

Cet élargissement du champ d'évaluation revendiqué par le SAGE et la CLE n'est pas neutre politiquement. Certes, le SAGE reste bien un acteur de l'eau et ne prétend aucunement se situer sur le terrain des responsables des politiques d'aménagement du territoire en discutant la pertinence de leurs objectifs et choix fondamentaux (objectifs de logements, grands projets de développement, etc.). Cependant, considérant que son rôle consiste à concilier et articuler ces choix d'aménagement avec ses propres enjeux sur l'eau et les milieux aquatiques, il revendique **un droit de regard, une capacité d'évaluation du point de vue de l'eau sur ces politiques**, pour le cas échéant en souligner les **potentialités** intéressantes de son point de vue, mais aussi les **limites** voire les **impasses**. Une telle posture vis-à-vis de l'aménagement du territoire nécessite alors une légitimité politique plus forte que dans l'option 1 : non seulement une légitimité réglementaire et technique pour guider le niveau opérationnel des projets locaux, mais aussi un **portage politique plus affirmé** pour porter et faire valoir **une vision à la fois experte, globale et prospective** sur les liens entre politiques d'aménagement du territoire et enjeux de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de son territoire de compétence.

DS2 : La prise en charge des paysages et milieux aquatiques et humides sur le territoire - quel mode d'articulation entre les échelles et les fonctions ?

Cette seconde dimension stratégique renvoie directement à l'objectif politique incontournable pour le SAGE de « recréer un lien social positif à l'eau et aux milieux aquatiques », et à la manière de l'honorer. En termes d'actions à conduire, on a vu dans l'exposé du « socle » du SAGE qu'il s'agit en premier lieu de redonner de la visibilité sociale et politique à des éléments que l'on peut largement considérer comme « orphelins » d'action publique aujourd'hui, en raison de leur caractère diffus et mal connu : les zones humides, les mares, les milieux aquatiques diffus (d'origine naturelle ou artificielle, en lien avec la gestion du pluvial), ... et leurs paysages associés. **Pour assurer la prise en charge de ces éléments « orphelins », comment le SAGE doit-il alors s'organiser et quels principes d'action publique doit-il retenir pour les traiter ?**

Deux considérants ont été très présents dans les réflexions des trois commissions thématiques, et expliquent le caractère particulièrement contrasté des options en la matière ressortant des restitutions des différents groupes de travail en leur sein :

- le **caractère diffus de ces éléments orphelins** dans le territoire induit nécessairement de les appréhender et d'assurer leur valorisation, sur le plan technique (gestion écologique et paysagère) à un niveau très local. Dans le même temps, la restauration des fonctionnalités écologiques et paysagères liées à ces éléments nécessite de les appréhender comme des éléments constitutifs d'un réseau écologique et d'une trame paysagère à une échelle plus vaste, celle du territoire. Il en va de même pour l'objectif politique du SAGE à leur égard, qui nécessite de leur donner une forte visibilité dans le territoire, ce qui implique également de les appréhender comme un tout, dont l'existence fait sens et a valeur de « bien commun » à une échelle territoriale supra-locale. Dès lors, la question n'est pas tant de savoir à quelle échelle prendre en charge ces éléments « orphelins » mais plutôt **d'identifier de quelle manière on peut au mieux articuler le « local » et le « global » dans cette prise en charge, et comment s'organiser pour ce faire**. La réflexion sur cette articulation local/global autour de ces objets diffus à prendre en charge a été entamée dès

la phase diagnostic dans la commission milieux naturels, et s'est avérée centrale dans l'ensemble des trois commissions lors de l'élaboration des scénarios contrastés. Elle rejoint une question plus générale à laquelle tous les SAGE, chacun à leur manière, sont confrontés (cf. encart ci-après) : quel équilibre entre approche « descendante » et approche « ascendante » faut-il adopter pour articuler échelle globale et échelle locale ? ;

- de manière unanime dans les trois commissions, est mis en avant le **souci de ne pas ajouter, avec le SAGE, une nouvelle couche au « millefeuille » de la gestion de l'eau sur le territoire**. Un souci très partagé par tous est donc de s'assurer que le SAGE apporte bien une plus-value spécifique aux capacités de gestion de l'eau déjà présentes sur le territoire (moyens techniques, humains, financiers, compétences mobilisables, ...). Or, le diagnostic du SAGE souligne que cette capacité est déjà conséquente sur la gestion de l'AEP, de la qualité de l'eau (assainissement, épuration), de l'hydrologie urbaine, mais qu'elle l'est moins sur la gestion de la dimension écologique et paysagère des milieux aquatiques et humides - d'où le caractère « orphelin » de la nature aquatique « diffuse » dans le territoire venant d'être évoqué, d'où également l'enjeu intégrateur du SAGE de « réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages », les deux dernières fonctions étant aujourd'hui moins bien prises en charge que la première. Dès lors, la question est de savoir si la logique du SAGE doit être de **favoriser le traitement de ces dimensions écologiques et paysagères en s'appuyant sur les capacités existantes sur d'autres thèmes** (assainissement et hydrologie urbaine), **ou en contribuant à mettre en place une capacité de prise en charge spécifiquement dédiée à ces éléments « orphelins »**, au côté (et non pas au sein) des structures déjà existantes. Cette alternative à deux termes, essentielle pour clarifier la plus-value du SAGE vis-à-vis du « millefeuille » déjà en place, a fondé de manière plus ou moins directe l'ensemble des jeux d'hypothèses contrastées sur lesquelles ont travaillé les commissions thématiques (cf. tableau 1 au début de cette note).

Au total, à partir des hypothèses qui leur ont été soumises, les groupes de travail ont développé des **visions contrastées quant à la plus-value possible du SAGE pour, compte tenu des capacités de gestion déjà existantes** aujourd'hui, à la fois **mieux articuler le local et le global dans la gestion de cette nature « diffuse »** et **assurer un meilleur équilibre entre les fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des différents objets à gérer sur le terrain**. On peut déduire trois options contrastées des réflexions menées en la matière par les commissions thématiques.

Les SAGE : entre logique « ascendante » et logique « descendante » depuis leur origine

Dès sa création par la loi de 1992, les observateurs¹ ont noté que la procédure de SAGE pouvait renvoyer à deux objectifs différents :

- d'un côté, une approche « ascendante » : il s'agissait de **promouvoir avec les SAGE une approche subsidiaire de la politique de l'eau, en renforçant le pouvoir des acteurs locaux** (collectivités, usagers) face aux filières étatiques verticales et sectorielles de gestion de la ressource - ce fut notamment la position des parlementaires lorsque le projet de loi y fut mis en discussion : d'où par exemple l'importance des CLE et des dispositions adoptées quant à leur composition ;

¹ Cf. par exemple B. Barraqué (1995), *Les politiques de l'eau en Europe*, Ed. La Découverte.

- de l'autre, une approche « descendante » : il s'agissait de **rendre plus rigoureuse la planification locale de l'eau** dans le contexte de la décentralisation, en réaffirmant le poids de l'administration déconcentrée, afin de **mieux relayer les politiques nationales** et d'améliorer **leur efficacité** - ce fut la position initiale de la direction de l'Eau lorsqu'elle imagina la procédure : d'où d'ailleurs « l'invention » des SDAGE pour encadrer les SAGE, une fois que les débats parlementaires avaient rééquilibré ceux-ci en faveur des pouvoirs locaux...

Depuis leur origine, les SAGE visent donc à la fois à améliorer la construction de la politique de l'eau « par le bas », en mobilisant les acteurs locaux au stade de leur conception et non seulement de leur mise en œuvre, et à répondre de manière plus efficace à des enjeux et des impératifs identifiés à une échelle plus large, « par le haut ». Cette tension fonde tout l'intérêt et la richesse de ces procédures, mais explique aussi largement sans doute leur complexité. Elle ouvre surtout **un espace de choix possibles pour les porteurs d'un SAGE** quant à leur positionnement à l'interface entre le « haut » et le « bas » de la politique de l'eau, c'est-à-dire entre les **acteurs institutionnels** (État, Comité de Bassin, Agence de l'Eau, ...) garants du cadre réglementaire, du SDAGE et des objectifs de la politique de l'eau nationale et européenne, et les **acteurs locaux** (collectivités, usagers, société civile, population, ...) concernés par cette politique. **Entre un pilotage « descendant » plus efficace et efficient des politiques de l'eau, et une animation « ascendante » soucieuse de relayer les préoccupations et préférences locales, où le SAGE choisit-il de placer le curseur ?**

Option 1 : Une planification intégratrice à l'échelle des trois grandes structures historiques de maîtrise d'ouvrage (SIAH, SIARE, DEA 93)

Cette première option a été analysée par certains groupes de travail dans les trois commissions, car très cohérente avec l'hypothèse de travail qui leur était soumise. Elle repose sur **l'idée que le SAGE doit le plus possible s'appuyer sur les capacités et structures organisationnelles déjà en place sur son territoire** pour prendre en charge l'ensemble de ses enjeux et objectifs. Cela le conduit alors à accorder **une place centrale aux trois structures qui président aujourd'hui à son élaboration - le SIAH, le SIARE et la DEA 93** - y compris pour prendre en charge les paysages liés à l'eau ainsi que les milieux aquatiques et humides, objets éloignés du cœur historique de ces trois structures.

Ici, comme l'ont souligné les groupes de travail des différentes commissions thématiques, le rôle du SAGE est justement **d'inciter et d'aider ces trois structures de maîtrise d'ouvrage à élargir leur champ d'intervention et leurs compétences à ces nouveaux objets**. Pour cela, il assure à leur égard une fonction de coordination et de suivi des actions menées par les unes et les autres, ainsi que de mutualisation des retours d'expériences, des méthodologies opérationnelles et des bonnes pratiques. Ces fonctions sont garanties par la présence, dans les trois structures :

- d'un chargé de mission spécifique sur ces dimensions écologiques et paysagères, correspondant et référent de l'animateur du SAGE en charge de l'animation générale et de la coordination de ces enjeux ;
- d'un élu référent, membre de la CLE et rendant régulièrement compte à cette dernière des actions de sa structure en la matière.

Cette option consiste donc à accorder **une place centrale à ces trois structures dans la prise en charge de ces dimensions écologique et paysagère, trop malmenées et orphelines aujourd'hui sur le territoire**. En référence aux considérants formulés ci-dessus, les travaux et discussions menés en commissions thématiques permettent de la fonder sur les éléments suivants :

- ces trois structures sont situées à un **niveau intermédiaire entre l'échelle locale** des projets, celle du terrain, **et l'échelle globale** du SAGE. À ce titre, elles peuvent légitimement être considérées comme bien placées pour assurer l'articulation entre ces deux échelles. Pour cela, elles se voient confier dans cette option **un rôle de planification, centralisé à leur niveau et coordonné par le niveau du SAGE**, des actions à conduire en matière de prise en charge des paysages liés à l'eau, des milieux aquatiques et humides. Elles assurent également la mise en œuvre de cette planification dans l'ensemble des opérations dont elles ont la maîtrise d'ouvrage (notamment en matière d'hydrologie urbaine et de gestion des ouvrages dont elles ont la charge) et se font le relai de cette planification auprès des maîtres d'ouvrage locaux et des aménageurs. Sur ce dernier point, elles peuvent mettre à profit leur **proximité avec le terrain** et leurs **pratiques opérationnelles** sur leurs propres sites pour assurer un rôle de conseil et de propositions de solutions techniques aux autres opérateurs. En complément de ces fonctions « descendantes », elles sont également en mesure d'assurer à leur niveau le suivi des projets sur le terrain, de remonter des difficultés de terrain, et d'assurer ainsi à l'égard du SAGE une fonction « ascendante » de *reporting* pour nourrir son tableau de bord ;
- ce rôle de pivot entre échelles globales/locales va de pair avec **un rôle d'intégrateur entre leur cœur de métier historique** - l'assainissement et l'hydrologie urbaine - **et les dimensions paysagères et écologiques du SAGE, qu'elles investissent** dans leur propre domaine d'intervention sous l'égide du SAGE. Elles constituent alors les véritables chevilles ouvrières du SAGE, s'efforçant ainsi **d'intégrer dans le creuset de l'action opérationnelle les trois fonctions hydraulique, écologique et paysagère** qu'il s'agit de concilier dans la gestion des rus, rivières et ouvrages, mais aussi au-delà de ces objets particuliers, les enjeux d'hydrologie urbaine et de restauration des réseaux écologiques et trames paysagères sur l'ensemble du territoire. Cette intégration opérationnelle entre les différents thèmes du SAGE permet d'espérer une meilleure cohérence entre les actions conduites et une mutualisation des moyens techniques pour les mener - et donc au total, **une meilleure efficience**.

Une **prise de compétence de la GEMAPI** à ce niveau apparaît comme particulièrement cohérente avec cette option, puisqu'elle institutionnalise en quelque sorte l'élargissement du domaine d'intervention de ces trois structures de maîtrise d'ouvrage que cette prise de compétence suppose - même si les incertitudes qui demeurent quant aux évolutions institutionnelles en cours ne permettent pas de préciser cette hypothèse, en particulier pour ce qui concerne la DEA 93.

Au côté de ces éléments permettant de fonder l'intérêt et la cohérence de cette option, les productions des groupes de travail en commissions thématiques permettent également d'en pointer quelques **limites ou risques** :

- les compétences historiques de ces structures, la « culture professionnelle » de leurs services, induisent un **effort d'apprentissage** important pour être en mesure de prendre en charge efficacement les dimensions paysagères et écologiques du territoire, en particulier pour ce qui est des éléments aquatiques et humides **diffus** dans le territoire, non directement appréhendables dans une approche hydrographique de bassin versant dont ces structures sont familières ;
- en lien sans doute avec le nécessaire apprentissage venant d'être évoqué, la **posture planificatrice induite par cette option semble difficile à opérationnaliser pour ce qui concerne les paysages**. Ce thème est en effet plus difficile à mobiliser que les thèmes techniques (assainissement, hydrologie) pour

fournir des repères techniques et une assise politique crédible sur le territoire du SAGE - c'est en tout cas une difficulté clairement mise en avant par l'un des groupes de travail de la commission aménagement.

Option 2 : Une planification par le SAGE spécifiquement dédiée à l'action sur les milieux et paysages

Cette seconde option prend en quelque sorte comme point de départ les risques induits par la première, venant d'être mentionnés. Constatant le fort déséquilibre sur le territoire entre le niveau de prise en charge des thèmes historiques de la gestion de l'eau (pollutions, risques hydrologiques) et celui des dimensions écologiques et paysagères, largement déficient, le SAGE considère ici qu'il est nécessaire de mettre en place une prise en charge **spécifiquement dédiée** à ces thématiques orphelines afin de garantir leur prise en charge effective, face aux inerties des modes de gestion en place. L'idée au fondement de cette option est que c'est par un tel portage dédié aux thématiques en souffrance que l'on réussira à corriger ce déséquilibre.

La lisibilité de la **plus-value du SAGE** sur le territoire est alors particulièrement forte sur un plan thématique dans cette option : elle consiste à prendre sur lui la **responsabilité spécifique des milieux aquatiques et humides et des paysages liés à l'eau**, puisque celle-ci apparaît mal assurée aujourd'hui. Là où l'option précédente mettait en place une responsabilité intégrée sur les différentes dimensions de la gestion de l'eau à un même niveau (celui des trois grandes structures), cette option fait plutôt le choix d'une distribution des responsabilités : aux acteurs historiques la responsabilité de leurs missions historiques, au SAGE celle des thèmes orphelins, consistant notamment à les porter avec suffisamment de vigueur pour assurer leur existence et leur prise en compte par les acteurs du territoire. La logique de rééquilibrage des différentes dimensions de la gestion de l'eau est donc très différente de celle qui prévaut dans l'option précédente : alors que dans l'option 1 ce rééquilibrage est assuré par l'intégration de compétences techniques différentes à un même niveau opérationnel, cette option opère ce rééquilibrage davantage sur un plan politique en donnant plus de visibilité aux thèmes jusqu'à présent trop ignorés, par la mise en place d'un portage et d'une « filière de gestion » spécifique.

Pour ce faire, le SAGE adopte une planification globale spécifique sur ces thèmes, nourrie notamment de l'étude, inscrite au socle, d'inventaire des milieux aquatiques et diffus et de leur potentiel écologique et paysager, mais aussi des cadres de politiques publiques régionaux, nationaux et européens dont il se fait le relai à travers cette planification : DCE, directive Habitats, SRCE (complété par les atlas paysagers départementaux) ... Cette posture planificatrice et ce rôle de relai vis-à-vis de cadres plus vastes d'action publique doivent permettre au SAGE de fournir une visibilité politique plus importante à ces thèmes restés jusque-là plus orphelins, et le poussent à adopter une posture proactive pour pousser à l'émergence, sur le terrain, de projets particuliers en la matière et/ou de prise en compte de ces thèmes dans les projets locaux (projets d'aménagements, projets d'hydrologie urbaine, etc.).

C'est pourquoi cette option ne peut fonctionner que si cette posture planificatrice s'accompagne d'une fonction de conseil au plus près du terrain, des différents acteurs maîtres d'ouvrage, à différentes échelles : acteurs historiques de la gestion de l'eau, de façon à intégrer dans leurs actions la planification « milieux et paysages » portée par le SAGE, mais aussi aménageurs, qu'ils soient publics ou privés. Ne pouvant assurer seul cette fonction de conseil, son rôle dans cette option est de mobiliser les compétences écologiques et paysagistes au sein d'un réseau de compétences qu'il anime. Porteur d'une

dimension spécifique, le SAGE a donc ici également un rôle de connexion entre différents « mondes » : celui des ingénieurs de l'eau, en charge du cœur historique de la gestion de l'eau sur le territoire, celui des aménageurs et concepteurs, et celui des écologues, présents sur le territoire mais encore insuffisamment mobilisés sur les projets de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, notamment lorsqu'ils sont « diffus ».

Option 3 : un SAGE catalyseur au service des volontés locales pour agir sur les milieux et paysages

Les deux options précédentes partagent un même parti pris planificateur, « descendant ». L'idée est fondamentalement de créer, par la planification et sa mise en œuvre proactive, une « offre » de milieux aquatiques et humides, et de paysages liés à l'eau, dont le potentiel tant paysager qu'écologique est valorisé comme élément de cadre de vie. Ces options font le pari que « l'offre crée la demande » : c'est une fois qu'un certain nombre de projets seront réalisés que la population considèrera d'elle-même que l'eau et les milieux aquatiques constituent bien des éléments constitutifs de leur cadre de vie, et qu'une demande en la matière s'exprimera davantage.

Cette dernière option ne fait pas le même pari mais en tente un autre, en prenant les choses « par l'autre bout ». Plutôt que de miser sur une planification « descendante » pour pousser les pouvoirs publics locaux et les aménageurs à constituer une offre pour une demande encore non révélée, celle-ci vise justement à **révéler d'abord cette demande**, dans une optique beaucoup plus ascendante. La logique d'articulation entre le global et le local est ici symétrique de la précédente : dans une **logique politique subsidiaire plutôt que planificatrice, on part du local pour aller, progressivement, vers une visibilité globale de cette nature « diffuse » dans le territoire.**

Plutôt que la planification, le maître mot est ici la **participation citoyenne et la co-construction au niveau local**. La plus-value spécifique du SAGE dans cette option est, comme dans la précédente, de **prendre en charge spécifiquement la dimension écologique et paysagère de la gestion de l'eau**, cette fois sans lui donner une forme planifiée, mais plutôt en cherchant d'emblée à **la faire exister au niveau local en suscitant des dynamiques participatives autour d'elle**. Pour ce faire, le SAGE se constitue en **centre de ressources** à l'échelle de son territoire, orienté vers les **compétences d'animation locale et de participation** du public, mises à disposition des collectivités locales et des aménageurs pour susciter et/ou proposer des projets-pilotes participatifs valorisant la restauration des réseaux écologiques et des trames paysagères liés aux milieux aquatiques et aux zones humides.

Cette troisième option se distingue très nettement des deux premières, en ce qu'elle renvoie à **des principes politiques, une organisation et des compétences à déployer très différents**. Ici, le SAGE se considère avant tout comme **au service du local**, c'est-à-dire des collectivités locales et des demandes sociales présentes (ou latentes) dans le territoire. Pour assurer la prise en charge des paysages liés à l'eau et des milieux aquatiques et humides, plutôt que de porter lui-même des compétences techniques et expertes en la matière, il compte jouer un rôle de **catalyseur** permettant de révéler des demandes sociales rencontrant ses objectifs, afin de voir naître des projets locaux susceptibles de les appuyer. Le pari est que c'est de proche en proche, progressivement, qu'une visibilité plus globale sera donnée à ce « bien commun » que constitue la nature « diffuse » liée à l'eau dans le territoire.

Pour cela, les principes qui fondent son positionnement sont les suivants :

- **par son centre de ressources en animation locale et participation, il assure un travail d'appui à l'animation locale, au plus près du terrain, dont le but est l'émergence de projets à la fois opérationnels et participatifs ;**
- outre cette animation locale, le SAGE assure la **mise en réseau** des projets qui émergent, sur les différents thèmes couverts. L'intérêt est à la fois le partage des retours d'expériences, mais aussi la **remontée, vers le niveau du SAGE et la CLE, d'initiatives intéressantes qu'il s'agit ensuite d'appuyer auprès des acteurs institutionnels** (financeurs notamment) pour qu'elles puissent se réaliser.

Une telle dynamique, subsidiaire et ascendante, paraît par construction moins prévisible et plus difficile à anticiper qu'une approche planifiée. Néanmoins, l'exemple du canal de l'Ourcq et des dynamiques actuelles de requalification montre qu'une telle approche, où les pouvoirs publics jouent davantage un rôle de catalyseur d'initiatives locales plutôt que de planificateur, peut effectivement avoir des effets qui finalement s'avèrent tangibles à large échelle. Dans un tout autre domaine, la dynamique née d'expériences agricoles très locales de mise en place de circuits courts, a fini par produire le mouvement général des AMAP, visible et reconnu à l'échelle internationale. Pour ce qui fait l'objet de cette option stratégique, la question qui se pose est cependant la suivante : les volontés locales à catalyser seront-elles vraiment là ? Pour filer la métaphore, en l'absence de réactifs, un catalyseur ne saurait susciter à lui tout seul une réaction chimique...

DS3 : Quel positionnement vis-à-vis des résistances au changement, quelle gestion des conflits ?

En simulant ce que serait l'évolution plausible que connaîtraient la ressource et les milieux aquatiques si l'on prolongeait la mise en œuvre des politiques publiques « avec leurs imperfections habituelles », le scénario « sans SAGE » s'est efforcé de prendre en compte une caractéristique importante de l'action publique, dans le domaine de l'eau comme dans bien d'autres : en général, tous les objectifs fixés ne sont pas atteints, des compromis voire des passe-droits peuvent exister, des conflits et des oppositions sont à gérer et constituent autant de **résistances aux changements** que l'on s'efforce de faire advenir.

La **plus-value fondamentale d'un SAGE** sur l'ensemble de ses thèmes d'intervention, sa principale raison d'être relativement à ce qui existe déjà en matière de politiques de l'eau, se joue précisément dans sa capacité à **réduire cet écart entre ce qui devrait être et ce qui est, entre le « normalement » et le « réellement »**. Pour cela, le SAGE doit être davantage qu'un exercice de planification - qui définit en quelque sorte le « normalement » visé - et porter une action stratégique afin de traiter les résistances aux changements qu'il promet, en faveur de la ressource et des milieux aquatiques. Il doit s'efforcer activement, à travers l'action de ses services associés et de ses instances, de gérer les antagonismes inévitables opposant ses objectifs à divers intérêts particuliers (tels ou tels usages ou pratiques, tels ou tels intérêts) ou à d'autres objectifs de politiques publiques qui parfois peuvent ne pas être facilement conciliables avec les siens (accueil de nouvelles populations, développement des activités économiques, etc.) et nécessitent donc des arbitrages.

Un premier élément répondant à cette exigence réside dans le « socle » du SAGE présenté plus haut : il s'agit de la fonction de « vigilance » à assurer vis-à-vis des documents d'urbanisme et des projets locaux, afin de veiller en collaboration avec l'administration au respect de la réglementation (et en premier lieu du règlement et du PAGD du SAGE) et

de soulever publiquement les éventuelles difficultés qui se feraient alors jour. Cependant, la question qui se pose au-delà de l'exercice de cette vigilance est celle du positionnement du SAGE une fois ces difficultés relevées et mises sur la place publique. Comment choisit-il alors de gérer les antagonismes et conflits d'intérêts ou d'objectifs que ces difficultés révèlent ? De quelle manière s'implique-t-il dans les débats voire les conflits qu'elles occasionnent ?

Il s'agit là d'un choix fondamental pour la stratégie du SAGE, transversal à l'ensemble des thèmes qu'il couvre. Ce choix engage le rôle politique et le pouvoir qu'entend revendiquer la CLE et, par conséquent, le type de portage politique que devra assumer la structure d'animation. Les travaux des Commissions Thématiques montrent que deux options contrastées sont envisageables.

Option 1 : Un positionnement de médiation et de facilitation

Dans cette option, la CLE et la structure d'animation du SAGE adoptent une position de médiateur / facilitateur au service de l'ensemble des acteurs concernés par l'eau et les milieux aquatiques, qu'il s'agisse des institutions (administration dans ses différentes composantes, Agence de l'Eau, collectivités) ou des usagers et maîtres d'ouvrages locaux, dont il s'efforce d'articuler au mieux les actions, objectifs et intérêts. Pour employer une figure imagée, la plus-value que choisit ici de viser le SAGE est de « mettre de l'huile dans les rouages » afin de surmonter les conflits éventuels et, ainsi, aboutir à une mise en œuvre plus aboutie car plus consensuelle et appropriée des politiques de l'eau.

Au-delà des objectifs réglementaires dont il se doit d'être le garant, et des sujets dont le traitement engage sa crédibilité locale (cf. « socle » : la recréation d'un lien social positif à l'eau), le SAGE ne cherche pas à reprendre à son compte certains objectifs ou intérêts plus que d'autres, s'efforçant au contraire de conserver une certaine neutralité en tant qu'animateur des délibérations au sein de la CLE. Si la vigilance dont il fait preuve lui permet d'inscrire à l'agenda des discussions les difficultés qu'il relève, ce positionnement neutre d'animateur lui permet d'assurer un rôle de médiation pour chercher à sortir des débats ou conflits par la recherche de compromis. Il s'efforce de développer, par la recherche d'innovations techniques ou organisationnelles notamment, des solutions « gagnants-gagnants » qui, sans remettre en cause les arbitrages et rapports de force hérités, améliorent la situation pour l'ensemble des usagers et apaisent les conflits. Par ailleurs, de manière cohérente avec cette logique de construction de consensus, il mobilise les acteurs sur les dossiers en souffrance avant tout par la conviction et la facilitation. Deux exemples permettent d'illustrer ce positionnement :

- sur la question des raccordements, action inscrite au socle mais pour laquelle les retards de mise en conformité illustrent parfaitement l'écart entre ce qui devrait être fait « normalement » et ce qui est effectivement réalisé, le rôle du SAGE est ici de chercher à mobiliser les collectivités et les particuliers avant tout par un rôle de facilitation, passant par exemple par la mise en place d'un « guichet unique » permettant de fluidifier les relations administratives reliant financeurs, collectivités locales et particuliers (ce qui suppose des moyens administratifs sans doute non négligeables pour la structure d'animation du SAGE) ;
- sur la question des incohérences locales pouvant apparaître sur le terrain (par exemple lors de l'établissement d'un PLU) entre d'un côté les principes et objectifs du SDRIF et ceux portés par le SRCE, le rôle de la structure d'animation et des instances du SAGE est dans cette option d'organiser la discussion afin de résoudre ces incohérences. Il s'agit ainsi de réunir les acteurs concernés par les

deux schémas régionaux (administrations et services de collectivités porteuses de l'une ou l'autre des deux politiques en présence, associations, aménageurs, ...) afin de rechercher collectivement des compromis ou solutions techniques (innovations techniques, compensations, ...) ou, à défaut, de fonder un arbitrage pris par une autorité légitime (en l'occurrence, l'État).

Cette option est présente dans les restitutions de nombreux groupes de travail au sein des commissions thématiques, notamment de la part des groupes travaillant sur une entrée « milieux et paysages » pour penser l'action du SAGE, et ce dans les trois commissions. Il semble ainsi que, pour les participants, faire exister davantage ces thèmes orphelins sur le territoire passe spontanément par cette approche pacifiée de médiation/facilitation, en tout cas de la part du SAGE et de ses porteurs, en particulier parce que la gestion de ces thèmes nécessite de ménager de bonnes relations de proximité entre le SAGE et les acteurs locaux (collectivités, aménageurs). Néanmoins, la discussion collective a permis de dégager très clairement les limites de cette approche, chacun reconnaissant que dans le même temps, une approche coercitive (police, contentieux, ...) était nécessaire... ce rôle étant alors, dans cette option, dévolu à l'État et la société civile (associations).

Option 2 : Un positionnement de partie prenante face à d'autres

Dans cette option, le SAGE considère cette fois que, pour réduire l'écart entre les objectifs affichés et les réalisations effectives, sa plus-value politique générale est de **faire évoluer les arbitrages et les rapports de force dans un sens plus favorable à la préservation des milieux aquatiques**. Pour cela, il ne peut revendiquer une position de neutralité par rapport aux différents intérêts et objectifs en présence lorsque des difficultés surviennent, mais doit assumer d'être partie prenante dans les débats et conflits éventuels afin de réussir à faire « bouger les lignes ».

Il se fonde alors sur **une « doctrine » de référence** pour la politique de l'eau à conduire sur son territoire de compétence, à la hauteur des objectifs qu'il se fixe. Celle-ci est **définie au sein de la CLE collectivement - ce qui ne veut pas dire unanimement** - puis défendue sur le terrain tant techniquement que politiquement par les porteurs du SAGE, en quelque sorte mandatés pour cela. La légitimité du SAGE n'est donc pas ici celle d'un animateur cherchant à « mettre de l'huile dans les rouages », mais plutôt celle d'un « **porteur de cause** », prêt à monter le cas échéant au créneau pour la défendre face à d'autres acteurs, défendant d'autres causes.

Pour illustrer ce positionnement, on peut reprendre les deux exemples développés précédemment :

- concernant les raccordements, le SAGE s'autorise ici, au-delà d'un rôle de facilitation, à porter des dispositifs « forçant » davantage les décisions, en couplant **incitation et coercition** (ou, pour le dire autrement, carotte et bâton). On pourrait par exemple imaginer qu'il négocie avec les financeurs, vis-à-vis des collectivités, un **conditionnement des aides** en matière d'assainissement au respect d'un certain rythme de mise en conformité des raccordements, et/ou vis-à-vis des particuliers un **dispositif de « bonus » et d'amende forfaitaire** selon la mise en œuvre, ou non, des travaux exigés à l'issue d'un contrôle de raccordements avec menace de perte des aides au-delà d'un certain délai assortie d'un contentieux ;
- concernant les éventuelles incohérences locales entre SDRIF et SRCE, le SAGE s'engage dans cette option dans le débat en défendant certaines options plutôt

que d'autres, poussant vraisemblablement davantage en faveur du SRCE que du SDRIF si des contradictions de révèlent entre les deux. Son rôle n'est pas alors de réunir les parties prenantes en conflit, mais bien de **prendre part à l'une des « coalitions » en présence dans la discussion** (services de l'État et de l'administration en charge de la mise en œuvre du SRCE, agence de l'eau, associations, ...) **face à une autre** (autres services de l'État ou de la Région en charge du SRCE, aménageurs, ...) afin de **peser dans le rapport de force** entre les deux.

On conçoit combien cette option est différente politiquement de la première : là où le compromis et la neutralité étaient les maîtres mots de son positionnement face au conflit, il est ici prêt à y prendre part - voire à le susciter - lorsqu'il estime que l'atteinte de ses objectifs le nécessite. L'un des groupes l'ayant mise en avant évoquait ainsi la possibilité pour la CLE de rendre public un avis défavorable sur un projet manifestement contraire à la doctrine du SAGE, comptant ensuite sur un éventuel contentieux porté par la société civile pour que cet avis pèse dans l'appréciation du juge...

Un tel positionnement, politiquement offensif, n'a bien sûr pas à être déployé en tout temps ni sur tous les thèmes. Cependant, le choisir, même pour quelques thèmes seulement, engage l'ensemble de la stratégie du SAGE, de manière transversale : cela signifie être prêt, sur certains dossiers, « à se fâcher », ce qui n'est pas sans conséquence si l'on souhaite, par ailleurs, assumer un rôle de médiation ou de facilitation sur d'autres. Comment en effet apparaitre comme neutre lors d'une réunion de conciliation si l'on s'est opposé la veille, sur un autre dossier, avec l'une des parties présentes ?

Quoique moins fréquente, cette option a parfois été mise en avant au sein des commissions thématiques. Il est significatif que le groupe l'ayant le plus nettement retenu a par ailleurs organisé l'action du SAGE d'abord sur la gestion technique des pollutions : on peut penser que ce volet nécessite moins de préserver un lien de proximité pacifié avec le niveau local, que la mise en valeur des dimensions écologiques et paysagères de l'eau dans le cadre de vie.

DS4 : Quelle stratégie vis-à-vis des espaces et équipements privés (berges et ouvrages) ?

Cette dimension stratégique, comme la DS2 exposée plus haut, renvoie directement à l'objectif politique incontournable pour le SAGE de « recréer un lien social positif à l'eau et aux milieux aquatiques », et à la manière de l'honorer, mais sur un plan différent. En effet, elle se focalise sur une autre difficulté que pose cet objectif : comment recréer du lien social à l'eau, constituer « en bien commun » le patrimoine aquatique, humide et paysager lié à l'eau « diffus » dans le territoire, si ce patrimoine se trouve, pour une part très significative, en terrain privé ?

Si c'est en commission milieux naturels qu'une discussion a eu lieu dès la phase de diagnostic sur cette tension entre « bien commun » et « propriété privée », la question de la stratégie à retenir vis-à-vis d'espaces et d'équipements en terrains privés concernés par les enjeux du SAGE a été abordée dans l'ensemble des commissions thématiques, et ce plus particulièrement sur la question des berges de cours d'eau et des ouvrages de gestion des eaux pluviales, dont une partie ont un statut privé. Les options suivantes ressortent de ces travaux.

Option 1 : Une stratégie d'accompagnement des aménageurs et propriétaires

Dans cette option, le SAGE se positionne clairement aux côtés des propriétaires privés pour les accompagner, par le **conseil et la formation**, dans les éventuels changements de pratiques de gestion auxquels la stratégie du SAGE appellerait. Ici, **le SAGE n'entend pas chercher à voir intervenir davantage la puissance publique au-delà des espaces publics.**

Option 2 : Une stratégie d'intervention en terrain privé

Contrairement à la précédente, cette option consiste à doter le SAGE d'une stratégie spécifique vis-à-vis des berges et ouvrages situés en terrains privés, afin de **s'ouvrir davantage de marges de manœuvre d'intervention technique pour traiter l'ensemble de ses enjeux.** Pour cela, l'approche retenue consiste à **ne pas chercher à modifier le statut privé des terrains considérés**, mais à ouvrir la possibilité pour les pouvoirs publics d'y conduire des interventions.

À l'image de ce qui se fait fréquemment en milieu moins dense dans la gestion des cours d'eau non domaniaux, des procédures sont mises en place pour permettre à la collectivité de se substituer aux riverains dans l'exercice de leur obligation d'entretien des berges. Ces procédures peuvent avoir un fondement réglementaire (Déclaration d'Intérêt Général (DIG)¹ ou reposer sur une approche au cas par cas, par **conventionnement** à l'amiable avec chaque propriétaire.

Ici, le statut des terrains restant privé, **la question de l'ouverture au public des sites restaurés et gérés reste entière**, et la tension entre « bien commun » et propriété privée n'est pas résolue pour ce qui est de l'objectif du SAGE de créer un « lien social » à l'eau et aux milieux aquatiques.

Option 3 : une stratégie de maîtrise foncière

Enfin, une dernière option stratégique consiste à doter le SAGE d'une stratégie vis-à-vis des berges et ouvrages situés en terrains privés comprenant également, au moins pour partie, une **approche foncière d'acquisition ou plus largement de maîtrise foncière (baux emphytéotiques, baux environnementaux, ...).** Cette stratégie peut être portée par le SAGE, mais mobiliser divers acteurs parties prenantes de sa stratégie (AEV, conseils départementaux dotés d'une politique ENS, ...)

Cette approche est en quelque sorte plus « offensive » vis-à-vis de la propriété privée, puisqu'elle consiste cette fois à **étendre l'emprise publique** dans le territoire au détriment de la propriété privée. Outre qu'elle permet comme la précédente d'intervenir sur les terrains considérés, elle est d'évidence **plus compatible avec une possibilité d'ouverture du public une fois les travaux réalisés, contribuant ainsi plus nettement à la mise en visibilité d'un « bien commun »** des éléments aquatiques et humides ainsi restaurés.

¹ procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 comprenant une enquête publique et permettant à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau (art. L. 211-7 du Code de l'environnement).

DS5 : Quelle stratégie vis-à-vis des pollutions agricoles sur les ressources locales pour l'AEP ?

L'objectif incontournable de sécurisation durable de l'AEP par la reconquête de qualité des eaux souterraines locales a été particulièrement analysé par la commission qualité, notamment en ce qui concerne la maîtrise des pollutions d'origine agricole. Le diagnostic du SAGE souligne en effet que ce type de pollution, encore trop rarement étudié sur le territoire, pèse significativement sur la qualité des eaux superficielles et souterraines du territoire, ainsi que l'atteste la nécessité de traitements spécifiques en routine sur la plupart des usines de production d'eau potable qui y sont présentes. Les groupes de travail de la commission qualité ont alors envisagé différentes approches possibles à cet égard dans leurs travaux de construction de scénarios thématiques, dont on peut déduire les options contrastées suivantes.

Option 1 : Soutien d'une dynamique de progrès : mesures réglementaires et engagements volontaires (socle)

Dans cette option, le SAGE s'efforce d'accompagner les dispositifs classiquement mis en œuvre face aux pollutions d'origine agricole mais dont le diagnostic souligne qu'ils sont insuffisamment mis en œuvre sur le territoire. Il s'agit :

- de la mise en place de Déclaration d'Utilité Publique autour des Périmètres de Protection de Captages (PPC) sur l'ensemble des captages du territoire, assortis de prescriptions spécifiques ;
- de la définition de toutes les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) du territoire, ainsi que d'un Plan d'Actions sur chacun d'entre eux pour garantir la qualité pérenne de ces captages.

Ces dispositifs sont mis en œuvre sous l'égide de l'État, et articulent le plus souvent un volet réglementaire (notamment sur les PPC) et l'engagement des agriculteurs dans des mesures volontaires contractuelles, comme les mesures agri-environnementales (plan d'action sur les AAC). La logique générale consiste à viser une amélioration des pratiques agricoles, dans une **logique de progrès technique** au sein des exploitations concernées, en accompagnant la pression réglementaire par du **conseil** et de **l'animation locale** pour inciter les exploitants à s'inscrire dans des démarches d'engagement volontaire de progrès. Le rôle du SAGE n'est donc pas de les porter spécifiquement, mais d'y apporter son concours :

- **en veillant à ce que les DUP sur les PPC soient effectivement mises en place, tout comme les AAC et leur Plans d'Actions.** Il s'agit là d'un volet particulier de la vigilance du SAGE inscrite dans son socle, nécessitant une collaboration étroite avec les services de l'État ;
- **en appuyant la dynamique de concertation avec la profession agricole** nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositifs, notamment en s'efforçant d'impliquer des représentants de cette profession à la CLE - l'ensemble des groupes de travail de la commission qualité ayant particulièrement insisté sur ce point.

Option 2 : Une stratégie foncière ciblée sur les espaces prioritaires au sein des AAC

Cette seconde option consiste pour le SAGE à déployer une stratégie complémentaire de celle mise en œuvre sous l'égide de l'État venant d'être évoquée. Ici, le SAGE définit **au sein des AAC**, sur la base d'études techniques poussées, les zones les plus contributives à la qualité des captages et les considère alors comme des **périmètres d'action prioritaires** dans sa stratégie.

Sur ces secteurs prioritaires, il met en œuvre **une stratégie plus radicale** que la stratégie de progrès technique progressif qui prévaut dans l'option 1, en mettant en œuvre une stratégie de **maîtrise foncière** (acquisitions, baux emphytéotiques ou environnementaux, ...). Comme pour l'option 3 relative à la dimension stratégique précédente sur les berges et ouvrages, cette stratégie peut être portée par le SAGE, mais mobiliser divers acteurs parties prenantes (AEV, conseils départementaux dotés d'une politique ENS, ...). Les terrains faisant l'objet d'une telle maîtrise foncière peuvent alors conserver un mode de gestion et d'entretien agricole, ou être dotés d'une nouvelle vocation dans le territoire (espaces verts, espaces renaturés, ...). Selon la configuration hydrogéologique de ces secteurs prioritaires au sein des AAC, les actions foncières peuvent être mises en synergie avec les actions déployées sur les milieux aquatiques (préservation de berges, de nappes d'accompagnement des cours d'eau, ...).

Option 3 : Une dynamique de projets territoriaux d'agriculture « compatibles eau », ciblée sur les espaces prioritaires au sein des AAC

Comme dans la précédente, cette troisième option consiste pour le SAGE à déployer une stratégie complémentaire de celle mise en œuvre sous l'égide de l'État, et à définir au sein des AAC les zones les plus contributives à la qualité des captages de façon alors à les considérer en tant que **périmètres d'actions prioritaires** dans sa stratégie.

L'idée est là encore de mettre en œuvre **une stratégie plus radicale** que la stratégie de progrès technique progressif qui prévaut dans l'option 1, mais selon une logique toute différente, tant en termes de nature des actions à conduire que de relations avec la profession agricole. Ici, la logique adoptée ne consiste pas à « soustraire » certains espaces de l'espace agricole productif, comme dans l'option précédente, mais s'appuie sur le constat établi dans le diagnostic quant à la gouvernance de l'agriculture sur le territoire. Celle-ci y est en effet marquée par le poids prépondérant d'acteurs supra-territoriaux, dont les stratégies se déploient à une toute autre échelle que celle du SAGE (filères nationales voire internationales, dispositifs de politiques agricoles nationaux ou européens, ...). La stratégie déployée alors par le SAGE dans cette option est alors de tenter, sur ces secteurs prioritaires, d'**appréhender les agriculteurs concernés avant tout en tant qu'acteurs locaux**, vivant et travaillant sur le territoire, et de leur proposer en ce sens des **partenariats qui « re-territorialisent » leur activité** de telle sorte qu'à la fois elle retrouve un sens dans un projet local de territoire, et que celui-ci soit d'emblée compatible avec la préservation de la ressource en eau.

Concrètement, il peut s'agir de développer avec les agriculteurs locaux de **nouvelles filières**, dont la production respecte la qualité de la ressource tout en ayant, pour

l'exploitant concerné, un vrai sens économique¹. Même centrée sur les secteurs prioritaires des AAC, il s'agit là d'une entreprise très ambitieuse dans le contexte agricole du territoire du SAGE, nécessitant sans doute d'initier une dynamique avec des acteurs particuliers du monde agricole, intéressés par un tel développement alternatif et relocalisé de l'agriculture dans le territoire, et une implication politique importante des collectivités locales pour proposer un projet de territoire donnant un sens collectif à ce développement.

DS6 : quelle doctrine du SAGE en matière de réouverture de cours d'eau ?

Sur le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, la question de la réouverture de cours d'eau revêt une importance particulière étant donné le passé de ce territoire, relaté dans le récit rétrospectif, dans lequel « l'enterrement » d'une partie très significative du réseau hydrographique est l'un des éléments les plus marquants. Cette question est donc dotée d'une **charge symbolique importante** pour le SAGE, notamment vis-à-vis de son objectif politique incontournable de recréer un lien social positif à l'eau, mais renvoie également à des **implications bien concrètes sur les plans techniques et financiers**. Ainsi, si les expériences conduites en la matière sur le territoire du SAGE laissent présager de réels résultats quant à l'émergence de relations plus positives entre la population concernée et les milieux aquatiques, **ces opérations restent délicates à concevoir et à mettre en œuvre** pour les raisons suivantes :

- en amont des projets, ces opérations de réouverture ne sont **pas nécessairement attendues de la part de la population**, étant donné l'héritage historique déjà évoqué d'un lien social à l'eau très dégradé, pouvant même susciter une réelle hostilité de la part des riverains concernés ;
- ces projets sont techniquement et financièrement lourds à mettre en œuvre, **pour des résultats** quant à la qualité des milieux aquatiques pouvant, sur le strict plan de la qualité écologique et de l'atteinte des objectifs de la DCE, s'avérer **modestes au regard des dépenses engagées**. C'est pourquoi l'agence de l'eau, principal financeur des politiques de l'eau sur le territoire, sera de plus en plus regardante quant aux résultats attendus, et sera loin d'y apporter systématiquement son concours dans les années qui viennent ;
- l'intérêt et la réussite de ce type d'opérations dépend bien évidemment de leur **articulation avec les actions conduites quant à la qualité de l'eau** s'écoulant dans les tronçons concernés (niveau de pollution, conditions sanitaires, nuisances olfactives, ...). Or, à cet égard, **une question d'ordre stratégique** se pose : vaut-il mieux attendre que la qualité de l'eau soit reconquise pour envisager une réouverture de cours d'eau, ou au contraire mener sans préalable une telle réouverture de telle sorte que celle-ci constitue ensuite un puissant moteur politique pour accélérer les efforts techniques de reconquête de la qualité de l'eau ?

Au vu de ces constats et questionnements, il est nécessaire que le SAGE se dote d'une doctrine, d'une ligne de conduite en la matière. Bien que relatif à des objets et opérations particuliers dans l'ensemble de l'action du SAGE, **ce thème emblématique**, à

¹ L'Agence de l'eau mène actuellement un travail d'analyse des différentes filières jugées « compatibles eau » (filières bio, Chanvre, miscanthus, etc.) et des leviers possibles pour les soutenir en lien avec sa politique de protection des AAC.

l'interface entre la maîtrise de la qualité de l'eau et des risques hydrologiques, la reconquête des milieux aquatiques sur les plans écologiques et paysagers et la question des attachements dont ils peuvent faire l'objet de la part de la population, **engage l'ensemble de la stratégie du SAGE** - d'où le fait qu'il ait été présent en filigrane dans les travaux des trois commissions. On peut déduire des travaux et débats au sein de celles-ci les deux options stratégiques suivantes.

Option 1 : Le souci de l'efficacité financière et technique

Dans cette première option, le SAGE ne se montre **pas proactif** sur le sujet de la réouverture de cours d'eau. Sans bien sûr s'opposer ni ignorer les éventuelles volontés locales en la matière, il ne cherche pas sur le terrain à promouvoir leur émergence.

Ce **positionnement prudent** du SAGE sur le sujet s'appuie sur deux considérants :

- il choisit de s'inscrire dans un raisonnement respectant **une certaine logique technique** : pour éviter les déconvenues, notamment vis-à-vis des riverains concernés, il juge préférable de faire de la reconquête de la qualité de l'eau un préalable à ce type d'opérations ;
- il reprend par ailleurs à son compte le jugement que porte sur ce type d'opérations l'agence de l'eau, en questionnant leur **efficacité** (rapport coût financier/résultats techniques) notamment au regard des gains écologiques à en attendre et des objectifs de la DCE.

Option 2 : Un axe emblématique de l'action du SAGE

Dans cette seconde option, le SAGE choisit de faire de la réouverture de cours d'eau un **axe emblématique de sa stratégie**. Il considère que les limites de ces opérations en termes d'efficacité financière et technique sont compensées par les résultats à en attendre sur le plan de liens positifs qu'elles permettent de recréer entre la population et les milieux aquatiques, objectif incontournable pour lui et spécifique de son identité, de sa raison d'être sur le territoire Croult Enghien Vieille Mer.

Dès lors, d'une part, il se montre alors **proactif** pour susciter l'émergence et accompagner la mise en œuvre de tels projets partout où ils sont techniquement envisageables et, d'autre part, il valorise fortement ces projets dans sa stratégie de **communication** vis-à-vis du grand public, afin d'articuler l'ensemble de son action avec ces réalisations tangibles. Il espère ainsi gagner en notoriété tout en explicitant concrètement son objectif général de réinscription des milieux aquatiques dans le cadre de vie des habitants du territoire.

Cette option consiste alors pour le SAGE à tenter **deux paris, plus ou moins risqués** : d'une part le pari technique que les **efforts sur la qualité de l'eau**, désormais dotés d'un moteur politique emblématique, « suivront » et permettront donc d'éviter *in fine* une perception sociale négative de ces opérations et, d'autre part, que le probable manque de soutien financier de la part de l'agence de l'eau quant à cette stratégie d'ensemble pourra être compensé par d'autres **sources de financement**, que le SAGE devra s'efforcer d'identifier et de mobiliser.

DS7 : Quelle approche pour assurer le financement des actions promues par le SAGE ?

Les dimensions stratégiques venant d'être passées en revue auront sans doute des implications financières, soit en termes d'actions à conduire sur le territoire (selon les choix qui seront pris sur DS4, DS5 et DS6 notamment), soit en termes de moyens à accorder au SAGE selon son positionnement (DS1 et DS2 en particulier). Cependant, on peut déjà estimer que l'essentiel des dépenses à consentir pour conduire le SAGE relèveront du « socle du SAGE » : à elles seules, les actions et fonctions qui y sont inscrites constituent un besoin de financement conséquent, **sans doute significativement supérieur au rythme de dépense tendanciel** dédié à la ressource et aux milieux aquatiques sur le territoire Croult Enghien Vieille Mer¹. Face à ces besoins de financements, incontournables si l'on prend au sérieux le socle de SAGE, on sait combien la situation économique aussi bien des collectivités (en tant que financeurs et maîtres d'ouvrages) que des ménages (en tant que contribuables et consommateurs d'eau) est aujourd'hui difficile. **Pour porter le SAGE, quelle stratégie faut-il retenir pour mobiliser les financements à la hauteur des ambitions ?**

Cette question des financements n'a pas été ignorée dans les travaux des Commissions Thématiques. Il ressort de leur analyse transversale que deux options peuvent être distinguées en la matière, renvoyant au-delà des ordres de grandeurs considérés à un **choix politique**.

Option 1 : Ne pas compter sur de nouveaux prélèvements locaux mais rechercher un meilleur taux de financement pour soutenir le SAGE

Dans cette option, on retient comme principe que le SAGE ne doit pas induire dans la mesure du possible une hausse des prélèvements locaux. Si le rythme de dépenses locales est nécessairement accru par une meilleure mobilisation des maîtres d'ouvrages, conformément aux ambitions affichées, on considère ici que **c'est aux financeurs des politiques de l'eau qu'il revient avant tout d'encourager cette mobilisation**.

L'idée ici défendue est qu'en tant que démarche locale volontaire exemplaire, **le SAGE doit en quelque sorte être récompensé par un soutien plus affirmé qu'ailleurs** des financeurs des politiques de l'eau, et que le réalisme financier de la démarche dépend *in fine* de cet encouragement. Par ailleurs, dans cette option, le SAGE peut s'efforcer de mobiliser des financements publics au-delà du seul secteur de l'eau (paysage, aménagement, ...) ainsi que des financements privés (mécénats, financements participatifs, contributions des aménageurs aux actions du SAGE, ...), ainsi qu'imaginé par certains groupes de travail lors des commissions thématiques.

En termes d'ingénierie financière, la structure d'animation du SAGE concentre donc ses efforts sur la **négociation de meilleurs taux de subvention** pour le territoire. Par ailleurs, elle recherche dans le choix des actions et innovations à mettre en œuvre sur le plan technique, l'application d'un principe de sobriété : **l'efficience financière est ici un principe fort pour guider les choix techniques**.

¹ Les ordres de grandeurs financiers correspondant au socle du SAGE, comparés au rythme de dépenses tendanciel sur le territoire du SAGE, ainsi que les implications des différentes DS en termes de dépenses, sont en cours d'analyse et seront précisés dans les prochains mois.

Enfin, et c'est sans doute ce qui marque le plus le contraste entre cette option et la suivante, le SAGE et ses instances s'autorisent, ici, à **revenir sur les ambitions** qui sont les siennes (y compris en ce qui concerne le socle) **si les soutiens financiers dont il bénéficie ne permettent pas de les atteindre**. Une renégociation des objectifs sur certaines masses d'eau est donc un recours qu'il ne s'interdit pas a priori.

Option 2 : Rechercher la mise en place d'un ou plusieurs dispositif(s) de financement générés localement

Comme la précédente, cette option consiste bien sûr à s'efforcer d'optimiser les soutiens financiers dont le SAGE pourrait bénéficier. Cependant, celui-ci cherche ici à ouvrir également une **marge de manœuvre financière supplémentaire** en envisageant de **créer, sur son territoire, des dispositifs de financement spécifiques pour soutenir sa stratégie**.

L'idée ici défendue est que le volontarisme dont doivent faire preuve les acteurs du territoire Croult Enghien Vieille Mer, pour être cohérent avec les ambitions politiques et ne pas être velléitaire, ne doit pas être seulement technique et politique, mais doit aussi « toucher le portefeuille ». Dès lors, contrairement à la précédente, on considère que si les soutiens financiers ne suffisent pas à satisfaire les ambitions affichées par le SAGE, il est nécessaire et légitime d'envisager des sources de financement *ad hoc*, générant des recettes dans le territoire.

La structure d'animation du SAGE s'efforce ici de concevoir et mettre en place de tels dispositifs. Quelques pistes ont ainsi été évoquées en ce sens dans les Commissions Thématiques : taxe « GEMAPI », taxe pluviale, augmentation de la redevance d'assainissement (pour couvrir le coût de mise en conformité de raccordements par exemple), de la fiscalité générale des collectivités...

Une telle option suppose une activité significative de la structure d'animation pour **participer à la conception de tels dispositifs de financement propres au SAGE**. Par ailleurs, puisque ceux-ci induiront un effort particulier pour le territoire, il est nécessaire **d'assurer leur acceptabilité par un argumentaire économique** : des analyses doivent être conduites pour expliciter en quoi de telles dépenses sont justifiées par des retombées positives pour le territoire consentant ces efforts (attractivité territoriale, augmentation du bien-être des populations, coûts évités par un meilleur cadre de vie, etc.). La structure d'animation doit donc faire appel à des compétences aussi bien en matière d'ingénierie financière et fiscale que d'évaluation économique de l'environnement.

Annexe 3 : tableau des hypothèses des calculs économiques

Cette annexe détaille les actions qui sont retenues pour dimensionner le coût des différents scénarios. Pour chaque action, des hypothèses de dimensionnement sont proposées.

L'analyse économique réalisée à partir de ces données n'a pas vocation à proposer un chiffrage précis des actions à mettre en œuvre. Les montants annoncés sont des ordres de grandeur calculés à partir de coûts unitaires et d'assiettes estimées à partir de dire d'experts ou de rapports d'études disponibles.

Pour chaque action, un type d'acteur responsable de la mise en œuvre est également indiqué en distinguant 5 catégories d'acteurs, les collectivités, les aménageurs (publics et privés), les ménages, la cellule d'animation, les industriels. Ces acteurs ne sont pas pour autant obligatoirement les financeurs des actions dont ils ont la responsabilité. L'objectif est davantage de donner à voir l'importance des responsabilités de chaque type d'acteur dans la mise en œuvre des actions envisagées, sans préjuger des financements dont ils bénéficieront pour ce faire.

Rappelons enfin que les actions rattachées à chaque scénario ont un caractère illustratif des différents domaines de la politique de l'eau concernés par les stratégies. **Elles ne constituent pas des programmes d'actions au sens strict du terme.** La définition d'un tel programme avec le niveau de précision qui l'accompagne ne pourra se faire qu'une fois la stratégie choisie.

5 tableaux sont présentés ci-après :

- Les actions « incontournables » : actions du socle communes à tous les scénarios
- Les actions spécifiques du scénario 1
- Les actions spécifiques du scénario 2
- Les actions spécifiques du scénario 3
- Les actions spécifiques du scénario 4

Actions du socle

Thème	Cible	Libellé de l'action	Description de l'action	Zonage	Hypothèse de dimensionnement	Travaux	Etudes	Fonctionnement	Coût total
AEP	Structure porteuse	Organiser le suivi de la qualité des eaux souterraines	Animation (en lien avec l'observatoire) Organisation d'une prise en charge structurée et cohérente du suivi de la gestion patrimoniale des nappes du territoire. Exercice d'un suivi et d'une vigilance vis-à-vis de l'élaboration de programmes d'action en matière de réduction des pollutions diffuses.	Territoire du SAGE	Considérer 0,1 ETP sur cette mission Compris dans la cellule d'animation				- €
AEP	Structure porteuse	Consolider la connaissance et le suivi de la pollution industrielle	Animation (en lien avec l'observatoire) Exercice d'un effort d'acquisition de connaissances, de suivi et d'une vigilance vis-à-vis des pollutions industrielles	Territoire du SAGE	Considérer 0,1 ETP sur cette mission Compris dans la cellule d'animation SIARE, SIAH et DEA travaillent déjà sur cette thématique mais il se dégage toutefois un enjeu de consolidation à l'échelle de l'ensemble du territoire. Les actions de traitement sont déjà comprises dans les mises en conformité des branchements.				- €
Animation	Structure porteuse	Animer la CLE et accompagner les actions techniques du socle	L'animation du SAGE comprend les fonctions de vigilance locale (sur les projets), d'observatoire et de communication	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement • 2 ETP sont nécessaires pour assurer ces missions. • période de calcul : 2017-2027 (10 ans) Coûts unitaires • coût annuel d'un ETP : 50 000 €/an + 20 000€/an (forfait de fonctionnement) (source : Contrat Marne Vive). • coût de fonctionnement observatoire : 25 000€/an. (Source : SAGE Bièvre)			1 650 000€	1 650 000€
Assainissement domestique (SDA)	Collectivités	Mettre à jour les schémas d'assainissement	Cette action consiste à mettre à jour les schémas d'assainissement, y compris le zonage pluvial et l'inscription dans les documents d'urbanisme. Elle comprend aussi le recensement des exutoires pour l'instant mal connus.	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement 10 à 15 communes de grande taille vont devoir élaborer un schéma directeur (première édition ou renouvellement de grande ampleur) Environ 25 communes, petites ou moyenne, vont devoir consolider ou mettre à jour leur schéma directeur. Coûts unitaires • coût d'élaboration d'un schéma : 300 000 € • coût de mise à jour ou de consolidation d'un schéma : 120 000€ Source : expertise ADAGE		6 900 000€		6 900 000€

Assainissement domestique et industriel (branchements)	Industriels	Mettre en conformité les branchements des activités artisanales et industrielles	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire des entreprises ayant un impact potentiellement important sur l'eau. Cela concerne tout le territoire du SAGE.	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul Mise en conformité des branchements des activités artisanales ciblée sur les activités ayant un impact potentiellement important sur l'eau sur l'ensemble du territoire du SAGE. Ces chiffres sous-estiment sans doute l'enjeu dans la mesure où les entreprises du secteur hôtellerie-restauration n'ont pas pu être dénombrées alors qu'elles génèrent 60% des sources de pollution sur le territoire du SIAH (source : état des lieux du SAGE, partie 4, p.80).</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises avec un impact potentiellement important sur l'eau en termes de prélèvements ou de rejets : 1300 entreprises (source : état des lieux du SAGE, partie 4, p.80, sans que le secteur "hôtellerie-restauration" soit dénombré) • Rythme de contrôle : 10% par an pour contrôler l'ensemble de ces entreprises sur 10 ans. • Pour 100 entreprises contrôlées, 35 sont aux normes et 65 nécessitent une mise en conformité technique (source : SIARE et SIAH). 1300 entreprises seront à contrôler, 845 à mettre aux normes. <p>Coûts unitaires Coût d'un contrôle de conformité = 200€/entreprise. Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme. Coût des travaux de mise en conformité = 12 000€/entreprise. Ce chiffre est une moyenne, sachant que les montants des travaux sont très variables selon les entreprises (de moins de 5000 € à plus de 50 000€). (Source : SIARE et SIAH)</p>	10 400 000€			10 400 000€
--	-------------	---	--	--------------------	---	-------------	--	--	-------------

Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements de façon prioritaire sur le Petit Rosne, le ru de Montlignon et le ru d'Arra	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire.	Bassins versants du Petit Rosne, du ru de Montlignon et du ru d'Arra	<p>Logique du calcul</p> <p>Le rythme optimal pour contrôler et mettre en conformité l'ensemble des branchements sur tout le bassin versant en 10 ans serait de 8,5% par an. Dans la mesure où ce rythme s'avère très ambitieux et coûteux en termes de moyens humains et financiers, il est proposé de retenir dans le socle un rythme annuel de 4,5% sur les bassins versants du Petit Rosne, du ru de Montlignon et du ru d'Arra afin de satisfaire les besoins intrinsèques de ces cours d'eau. Un ciblage des secteurs les plus problématiques pourra être effectué. Cet effort s'accompagne de moyens d'animation supplémentaires.</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de branchements sur le Petit Rosne, le ru de Montlignon et le ru d'Arra : <ul style="list-style-type: none"> - Environ 30 000 branchements correspondant aux rus d'Arra et Montlignon (SIARE). - Environ 46 000 branchements sur le bassin versant du Petit Rosne (prorata à la population, sur la base d'un branchement pour 4 habitants) → 76 000 branchements concernés • Pour 100 branchements contrôlés, 80 sont aux normes et 20 nécessitent une mise en conformité. • Rythme de contrôle <p>Le rythme de 4,5% par an correspond à la moitié de ce qui est actuellement fait par la commune de Tremblay, particulièrement active sur cette question. Il semble donc plus applicable à un territoire large. Il correspond aussi au rythme choisi pour le travail sur le bassin versant prioritaire de la Chantereine sur le SAGE Marne Confluence.</p> <p>→ 4,5% par an sur le Petit Rosne, le ru de Montlignon et le ru d'Arra, soit 3 400 branchements à contrôler chaque année pendant 10 ans. Au total, 34 000 branchements seront à contrôler, 6 800 à mettre aux normes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation : environ 15 ETP nécessaires pour mener à bien ces actions de contrôle et de mise en conformité. <p>Coûts unitaires (source : SIAH)</p> <p>Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement. Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme (cela correspond essentiellement à des coûts de personnel). On ne compte donc pas de coût de personnel en plus.</p> <p>Coût des travaux de mise en conformité = 2000€/branchement</p> <p>Coût d'un ETP : 50 000€/an</p>	20 400 000€			20 400 000€
--	---------	--	--	--	---	-------------	--	--	--------------------

Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements sur le reste du territoire	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire.	Bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset	<p>Logique du calcul</p> <p>Le rythme optimal pour contrôler et mettre en conformité l'ensemble des branchements sur tout le bassin versant en 10 ans serait de 8,5% par an. Dans la mesure où ce rythme s'avère très ambitieux et coûteux en termes de moyens humains et financiers, il est proposé de retenir dans le socle un rythme annuel de 3% sur les bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset. Un ciblage des secteurs les plus problématiques pourra être effectué.</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de branchements sur les secteurs non prioritaires : 130 000 branchements en séparatif sur l'ensemble du territoire du SAGE desquels on déduit les 76 000 branchements prioritaires —> 54 000 branchements concernés. • Pour 100 branchements contrôlés, 80 sont aux normes et 20 nécessitent une mise en conformité. • Rythme de contrôle Le rythme de 3% par an est proche du rythme actuel de contrôle de la commune d'Aulnay-sous-Bois et correspond au rythme de "fond" choisi sur l'ensemble du territoire du SAGE Marne Confluence. —> 3% par an, soit 1 600 branchements à contrôler chaque année pendant 10 ans. Au total, 16 000 branchements seront à contrôler, 3200 à mettre aux normes. <p>Coûts unitaires (source : SIAH) Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement. Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme (cela correspond essentiellement à des coûts de personnel). Coût des travaux de mise en conformité = 2000€/branchement</p>	9 600 000€			9 600 000€
--	---------	--	--	---	--	------------	--	--	-------------------

Entretien et renouvellement des réseaux	Collectivités	Améliorer l'étanchéité des collecteurs	Limiter la présence d'eaux parasites dans les réseaux.	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul Travailler sur le renouvellement des réseaux permet de limiter la présence d'eaux parasites. Le taux actuel de renouvellement des réseaux de collecte n'est pas connue pour toutes les communes. Sur 19 communes connues, seules 3 communes ont un taux supérieur à 1%/an (source : état des lieux, partie 4, p.62).</p> <p>Hypothèses de dimensionnement Un rythme annuel de 1% permet de renouveler l'ensemble des réseaux sur 100 ans. Ce rythme, plus ambitieux que ce qui se fait en moyenne actuellement, est en général considéré comme la base d'une bonne gestion patrimoniale des réseaux.</p> <p>Longueur totale des réseaux : UN (1394 km) et EU (1474 km) = 2868 km (source : état des lieux, partie 4, p.52). Il convient d'en déduire les réseaux de collecte et transports gérés par le SIAH (135 km), le SIARE (80km) et la DEA 93 (560 km) = 775 km. 2868 - 775 = environ 2100 km de réseaux de collecte. (source : CG93 - bilan 2011 CG93 700km*0,80%, SIAH- rapport annuel 2014, SIARE- site internet 98 km au prorata du nb de communes 17/21).</p> <p>Coûts unitaires Coût de la réhabilitation de réseau = 2000€/ml, (y compris les branchements en domaine public)</p>	420 000 000 €			420 000 000 €
Milieux aquatiques	Aménageurs (publics et privés)	Animation et conseil sur l'aménagement du territoire au niveau local	Cette action consiste à proposer des conseils en termes d'aménagement du territoire sur les projets d'aménagements ou sur les documents d'urbanisme, afin d'assurer la prise en compte et la mise en valeur de l'identité paysagère liée à l'eau.	Territoire du SAGE	Compter 0,5 ETP Compris dans la cellule d'animation				- €
Milieux aquatiques	Collectivités	Etude sur les milieux aquatiques, les zones humides et leur potentiel écologique et paysager	Etude sur les milieux aquatiques, les zones humides et leur potentiel écologique et paysager de façon à permettre leur mise en visibilité par le SAGE. Compléter l'étude d'inventaire des milieux naturels du territoire par un volet "paysage" et par son élargissement à l'ensemble des "infrastructures hydroécologiques".	Territoire du SAGE	Etude estimée entre 200 000 et 250 000€.		225 000 €		225 000€

Milieux aquatiques	Collectivités	Intervenir sur les tronçons de cours d'eau amont ouverts dans une optique de restauration de type R1 (entretien et restauration des berges, amélioration du lit mineur).	Sur les secteurs non encore traités, intervenir pour entretenir la végétation, restaurer les berges et le lit mineur afin d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau.	Amont du Croult, du Petit Rosne, du ru d'Enghien et du ru du Sausset	<p>Hypothèses de dimensionnement</p> <p>Les travaux d'entretien et de restauration ont lieu sur le linéaire ouvert des cours d'eau du territoire, y compris sur les affluents.</p> <p>Ce linéaire est estimé à 47 km environ (45 km sur le territoire du SIAH, 10 km sur le ru de Montlignon et 2 km sur le Sausset amont, source : Etat des lieux du SAGE, partie 3, carte p.8).</p> <p>Des travaux de type R1 sont menés sur 50% de ce linéaire au cours de la période 2017-2027. L'ensemble du linéaire bénéficie d'un entretien annuel.</p> <p>Coûts unitaires</p> <p>La diversification des habitats en lit mineur en contexte urbain est estimée entre 300 à 1000€/ml, avec un coût de référence de 500 €/ml. La reconstitution de la ripisylve est estimée entre 10 et 30€/ml, avec un coût de référence de 20€/ml. (source : Coûts de restauration des cours d'eau, AERMC, 2014). On retient ici un coût moyen de 500€/ml. L'entretien des berges, comprenant le fauchage et l'élagage sélectif, est estimé à 2,5€/ml (source : SIAH).</p>	- €	- €	1 175 000 €	1 175 000 €
Pluvial	Aménageurs (publics et privés)	Développer les techniques alternatives de gestion et de traitement des eaux pluviales dans les nouveaux projets	Mettre en place des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales à l'échelle des nouveaux projets publics ou privés, en lieu et place d'une gestion hydraulique classique.	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul</p> <p>On considère que le coût de mise en place des techniques alternatives pour gérer les eaux pluviales dans les nouveaux projets ne constitue pas un coût supplémentaire pour les aménageurs publics ou privés. Ces techniques correspondent à des approches différentes de la gestion des eaux de ruissellement (gestion des espaces plutôt qu'une approche par les tuyaux). A priori, il s'agit donc d'une opération blanche en termes de coûts (une technique en remplace une autre). En revanche, pour les dispositifs publics cela implique des transferts de budget (du budget assainissement alimenté par la redevance au budget général) qui ne sont pas anodins.</p> <p>Pour indication, le coût de mise en place de techniques alternatives estimé par les services de la DEA s'élèvent à 300 €/m². On considère que 10% (avis expert DEA ; dans le SAGE Bièvre l'hypothèse retenue était de 5%) des 5800 hectares des 200 projets d'aménagements d'urbanisation future prévus sur le territoire (source : Etat des lieux du SAGE partie 2, p.93) sont nécessaires soit 580 hectares pour un coût d'environ 580 M€. L'entretien ces systèmes représente 3% de l'investissement chaque année (source : étude AERM/Ecodécision), soit 17,4M€ annuels.</p>				- €

Pluvial	Structure porteuse	Mener une étude des débits objectifs dans les réseaux	Réalisation d'une étude globale, à l'échelle du territoire du SAGE, permettant de définir par grand bassin versant des débits objectifs à faire transiter vers la Seine en optimisant leur répartition.	Territoire du SAGE	Cette étude s'appuiera sur les données existantes et leur mise à plat, selon une procédure concertée avec l'ensemble des acteurs concernés. Son coût est estimé entre 100 000 et 200 000€.		150 000 €		150 000€
Pluvial	Structure porteuse	Elaborer une stratégie de gestion à la source des eaux pluviales	Se doter d'une doctrine pour obtenir des communes des zonages pluviaux cohérents, pertinents et ambitieux	Territoire du SAGE	Considérer 0,1 ETP sur cette mission Compris dans la cellule d'animation et l'observatoire du SAGE.				- €
Pollution phytosanaitaire	Collectivités	Limiter l'utilisation des pesticides par les acteurs non agricoles (Ecophyto 2018) :	<ul style="list-style-type: none"> Engager l'ensemble des communes dans une démarche zéro phyto avec des paliers d'ambition selon leur durée d'engagement Aider les collectivités à l'acquisition et à la mutualisation de matériel de désherbage alternatif et préventif Communiquer, informer, sensibiliser la population, les élus, les techniciens à l'acceptation de la végétation spontanée en espaces urbains. Animation auprès des communes, réalisation de panneaux explicatifs et diffusion d'articles de presse Constitution d'un groupe de travail visant à coopérer à l'échelle du BV sur les techniques alternatives, favoriser les retours d'expériences, établir des cahiers des charges types. Inclure dans la démarche les gestionnaires d'infrastructures de transport. 	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul Elaboration de plans de désherbage et animation de sa mise en oeuvre</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> D'après l'état des lieux (partie 5, p. 49), 10 communes déclarent avoir un objectif zéro pesticides (enquête Natureparif) sur l'ensemble du SAGE. On considère que 71 communes doivent encore se doter d'un plan de désherbage. Mission : promouvoir la démarche auprès des communes, coordonner et mettre en relation les acteurs, suivre la mise en oeuvre en complément du BE. Une première période 3 ans permettra de toucher toutes les communes, à raison de 2j/commune, pour accompagner la réglementation à horizon 2020. Les 3 années suivantes permettront de réaliser un suivi, d'apporter les modifications nécessaires et de présenter les évolutions techniques disponibles. <p>L'animation, comprise dans la cellule d'animation de la structure porteuse, correspond à 46 jours de travail dédiés par an soit 0,25 ETP.</p> <p>Coûts unitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Coût d'un plan de désherbage communal = 15000€ /commune, y compris l'intervention d'un bureau d'études en AMO à la collectivité (source : Contrat Marne Vive). 		1 065 000 €		1 065 000€
						460 400 000 €	8 340 000 €	2 825 000 €	471 565 000 €

Actions du scénario 1

Thème	Cible	Libellé de l'action	Description de l'action	Zonage	Hypothèse de dimensionnement	Travaux coût total	Etudes coûts total	Fonctionnement coût total	Coût total
Animation	Cellule d'animation	Animer la CLE et accompagner les actions techniques du socle	L'animation du SAGE comprend : - les fonctions de vigilance locale et à l'échelle du SAGE sur l'aménagement du territoire, d'observatoire et de communication - la coordination de la planification des trois grands MO (référents thématiques du SAGE dans chaque structure)	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement • 3 ETP sont nécessaires pour assurer ces missions. (déjà 2 ETP compris dans le socle) Répartis au sein de la cellule SAGE ou des 3 grands MO • période de calcul : 2017-2027 (10 ans) Coûts unitaires • coût annuel d'un ETP : 50 000 €/an + 20 000€/an (forfait de fonctionnement) (source : Contrat Marne Vive). • coût de fonctionnement observatoire : 25 000€/an			700 000 €	700 000€
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Collectivités	Centraliser les moyens techniques de contrôle des branchements à l'échelle des 3 grands MO	Le contrôle de la conformité des raccordements au réseau d'assainissement se fait au niveau des 3 structures historiques.	Territoire du SAGE	Les moyens sont transférés des communes ou communautés d'agglomération vers les structures historiques permettant de réaliser des économies d'échelle. Cela doit permettre une augmentation du nombre de contrôles réalisés. Ce surcoût peut être compensé d'une part par les économies d'échelle et, d'autre part, par les gains possibles en termes de dimensionnement des tuyaux grâce à la meilleure sélectivité des réseaux.				- €
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements dans l'optique de la réouverture de la Vieille Mer	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire. Elle se concentre notamment sur la réouverture de la Vieille Mer en travaillant sur les bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset.	Secteurs ciblés des bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset	Logique du calcul Pour assurer une qualité de l'eau suffisante en vue de la réouverture de la Vieille Mer, un effort particulier est porté sur la mise en conformité des branchements. Un ciblage des zones prioritaires est effectué pour y concentrer les efforts. Un rythme de contrôle de 10% par an est adopté sur les zones prioritaires des bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset (conformément à ce qui se fait actuellement sur la commune de Tremblay-en-France par exemple). Dans le socle, un rythme de 3% est déjà adopté. On ne compte ici que le différentiel par rapport au socle, soit 7%. Hypothèses de dimensionnement • Nombre de branchements sur les bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset : —> 54 000 branchements concernés. On considère que le ciblage permet de porter la priorité sur les 50% de branchements les plus problématiques, soit 27 000. • Pour 100 branchements contrôlés, 80 sont aux normes et 20 nécessitent une mise en conformité. • Rythme de contrôle : 7%/an (3% déjà comptés dans le	11 400 000 €			11 400 000€

					<p>socle) → 1900 branchements à contrôler chaque année pendant 10 ans. Au total, 19 000 branchements seront à contrôler, 3800 à mettre aux normes. Coûts unitaires (source : SIAH) Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement. Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme (cela correspond essentiellement à des coûts de personnel). Coût des travaux de mise en conformité = 2000€/branchement</p>				
Milieux aquatiques	Collectivités	Valoriser les zones humides diffuses du territoire	Valoriser les ZH diffuses du territoire : reconquête et gestion, valorisation paysagère...	Territoire du SAGE	<p>Hypothèses de dimensionnement ZH de fond de vallée et forêt (cf EI partie3 p.51) : 355 ha (classe 2) + 300 mares hors enveloppe ZH 20% de reconquête et valorisation (20% des ZH et 20% des mares) car pas d'acquisition foncière ni de DIG autre que la dynamique actuelle soit 70 ha de ZH et 60 mares à reconquérir. Coûts unitaires Le coût de restauration d'une ZH est estimé à 6000€/ha (Source : AERM/BRGM 2006). Le coût d'entretien est estimé à 2400€/ha/an (Source : AERM/BRGM 2006). Le coût de valorisation d'une mare est estimé à environ 2500€/mare (curage et réfection des berges en pente douce, fréquence d'intervention de 10 à 20 ans + animation) (source : ENS CG Eure)</p>	570 000 €		1 680 000 €	2 250 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Projets de valorisation des berges auprès du public en milieu urbain ou périurbain	Susciter l'initiative des collectivités sur la mise en valeur de leurs espaces publics en bord de rivière : cheminements et accès	Territoire du SAGE	<p>Hypothèses de dimensionnement Nombre de nouveaux projets concernés sur des espaces publics : 3 projets (sites potentiels : ru d'Enghien, forêt de Montmorency, Croult et Petit Rosne). Dans le département de Seine-Saint-Denis, les projets sont déjà en cours sur le ru du Sausset à Tremblay. Ils ne sont donc pas comptés ici. Coûts unitaires Valorisation (cheminements, paysage...) : compter 200 000€ par projet (sur la base des projets de renaturation du Petit Rosne et du Croult portés par le SIAH, dont les coûts de valorisation oscillent entre 120 et 300 000€).</p>	600 000 €			600 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Rouvrir la Vieille Mer	Réouverture de la Vieille Mer, conformément au projet déjà lancé	Vieille Mer	<p>Hypothèses de dimensionnement Estimation en première approximation 10 M€ sur la base d'avis de la DEA. Un calcul plus fin est en cours d'élaboration par les serives de la DEA. Projet de 300 ml dans le parc de la Courneuve. Difficultés techniques importantes liées à la présence d'ouvrages.</p>	10 000 000 €			10 000 000€

Pluvial	Collectivités	Gérer de manière multifonctionnel le les bassins "structurants" de rétention des eaux pluviales (existants et à venir)	L'ensemble des bassins sous maîtrise d'ouvrage du SIAH, du SIARE et de la DEA, qualifiés de "structurants", sont gérés dans une optique multifonctionnelle (écologique, paysagère et sociale). Les nouveaux bassins sont conçus pour intégrer dès le départ cette gestion multifonctionnelle. Les bassins enterrés ne sont évidemment pas concernés par cette action.	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul L'ensemble des bassins non enterrés sont gérés dans une optique multifonctionnelle. Les nouveaux bassins intègrent cette gestion dès leur conception.</p> <p>Hypothèses de dimensionnement Le surcoût d'entretien lié à la réalisation de deux fauchages et à la gestion sélective des espèces végétales est estimé entre 150 et 200% par rapport à une gestion de type hydraulique uniquement du bassin. En moyenne, le surcoût annuel est estimé à environ 10 000€ par bassin. (source : SIAH)</p> <p>La conception multifonctionnelle d'un bassin ne génère pas de surcoût significatif (la mobilisation de paysagistes et d'écologues en amont est compensée par une autre manière de penser et de réaliser les aménagements). 64 bassins structurants non enterrés sont recensés dans l'état des lieux (partie 2, p. 54). Le surcoût d'une gestion multifonctionnelle pour l'ensemble des 64 bassins est donc de 640 000€ par an.</p>			6 400 000 €	6 400 000€
Pluvial	Aménageurs (publics ou privés)	Gérer de manière multifonctionnel le les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales existants sur le territoire sous MO privée ou publique	Le SAGE exerce sa fonction de vigilance-conseil pour développer une gestion multifonctionnelle des dispositifs de stockage/épuration des eaux pluviales existant sur le territoire sans empiéter pour autant sur les prérogatives des MO et propriétaires privés.	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul Il s'agit ici des dispositifs de gestion des eaux pluviales situés en amont du réseau assainissement/pluvial. La vigilance conseil incite une partie des aménageurs à avoir une gestion multifonctionnelle de ces dispositifs. On se concentre sur les dispositifs existants dans la mesure où on fait l'hypothèse que pour les nouveaux projets d'aménagement les techniques alternatives sont développées en priorité (cf. socle). Le coût d'animation est déjà intégré à la cellule d'animation.</p> <p>On considère qu'il y a un surcoût lié à cette gestion multifonctionnelle par rapport à une gestion simplement hydraulique (autre hypothèse pas de surcoût, il s'agit d'une autre manière de gérer et entretenir)</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Nombre de dispositifs de gestion alternatifs d'ouvrages non structurants sur le bassin</u> Le nombre de dispositif est mal connu. - dans le 93 on estime a minima a environ 1280 le nombre de dispositifs de gestion des eaux pluviales (hors ouvrages structurants), soit 1025 sur le SAGE (80% du département) (source DEA) - sur le SIAH, l'état des lieux (partie 2 page 56) indique : en 2005, 450 ouvrages auraient du être construits mais 60% sont non construits ou non conformes, on retient donc a minima un chiffre de 270 ouvrages (chiffre probablement sous estimé) 			312 500 €	312 500€

					<p>- pas de données sur le SIARE.</p> <p>En première approximation, on compte ainsi au moins 1500 ouvrages (1025+270+250 pour SIARE) auxquels il faudrait ajouter les nouveaux ouvrages construits depuis ces études. Pour le SIAH, 270 bassins ont été construits en 50 ans, soit 5 par an. On retient ce ratio aussi pour le SIARE. Depuis 2005, 10 ouvrages supplémentaires par an = 100 ouvrages au total. Au total, 1500 +100 : 1600 ouvrages sur le territoire en 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Nombre d'ouvrages avec une gestion multifonctionnelle</u> Vigilance sur 3% par an des dispositifs existants (incitation à la gestion multifonctionnelle et suivi), soit environ 50 par an et 500 sur 10 ans. • <u>Surface moyenne des ouvrages</u> Les surfaces sont très variables d'un ouvrage à l'autre. 70% des ouvrages sont à l'échelle des permis de construire soit des petites et très petites parcelles (source DEA). On prend une moyenne de 250 m2 (correspondant à un projet de 2500 m2) <p>Coûts unitaires Surcoût d'entretien lié à la gestion multifonctionnelle : 0,25€/m2/an (sur la base de trois exemples fournis par le SIAH) Les coûts sont à la charge des propriétaires d'ouvrages (aménageurs publics ou privés). Coût total : 500*250*0,25 = 30K €/an</p>					
Pollution phytosanimatoire	Agriculteurs	Associer les représentants agricoles pour favoriser la protection de la ressource	Associer les représentants agricoles à la vie du SAGE et appuyer les politiques existantes.	Territoire du SAGE	L'animation est comprise dans la cellule d'animation du SAGE.					- €
						22 570 000 €	- €	9 092 500 €	31 662 500 €	

Actions du scénario 2

Thème	Cible	Libellé de l'action	Description de l'action	Zonage	Hypothèse de dimensionnement	Travaux coût total	Etudes coûts total	Fonctionnement coût total	Coût total
Animation	Cellule d'animation	Animer la CLE et accompagner les actions techniques du socle	L'animation du SAGE comprend : - les fonctions de vigilance locale et à l'échelle du SAGE sur l'aménagement du territoire, d'observatoire et de communication - la coordination de la planification des trois grands MO (référents thématiques du SAGE dans chaque structure) - l'animation de la stratégie foncière	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement • 4 ETP sont nécessaires pour assurer ces missions. (déjà 2 ETP compris dans le socle). Ils sont répartis soit au sein de la cellule SAGE, soit parmi les 3 MO historiques. • période de calcul : 2017-2027 (10 ans) Coûts unitaires • coût annuel d'un ETP : 50 000 €/an + 20 000€/an (forfait de fonctionnement) (source : Contrat Marne Vive). • coût de fonctionnement observatoire : 25 000€/an			1 400 000 €	1 400 000€
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements dans l'optique de la réouverture de la Vieille Mer et des projets sur le Croult	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire. Elle se concentre notamment sur la réouverture de la Vieille Mer en travaillant sur les bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset. Elle concerne aussi les projets de réouverture du Croult.	Secteurs ciblés des bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset	Logique du calcul Pour assurer une qualité de l'eau suffisante en vue de la réouverture de la Vieille Mer, un effort particulier est porté sur la mise en conformité des branchements. Un ciblage des zones prioritaires est effectué pour y concentrer les efforts. Un rythme de contrôle de 10% par an est adopté sur les zones prioritaires des bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset (conformément à ce qui se fait actuellement sur la commune de Tremblay-en-France par exemple). Dans le socle, un rythme de 3% est déjà adopté. On ne compte ici que le différentiel par rapport au socle, soit 7%. Hypothèses de dimensionnement • Nombre de branchements sur les bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset : → 54 000 branchements concernés. On considère que le ciblage permet de porter la priorité sur les 50% de branchements les plus problématiques, soit 27 000. • Pour 100 branchements contrôlés, 80 sont aux normes et 20 nécessitent une mise en conformité. • Rythme de contrôle : 7%/an (3% déjà comptés dans le socle) → 1900 branchements à contrôler chaque année pendant 10 ans. Au total, 19 000 branchements seront à contrôler, 3800 à mettre aux normes. Coûts unitaires (source : SIAH) Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement. Il	11 400 000 €			11 400 000€

					comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme (cela correspond essentiellement à des coûts de personnel). Coût des travaux de mise en conformité = 2000€/branchement				
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements dans l'optique des autres réouvertures	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire. Pour les autres projets, le travail sur les branchements se fait de manière ciblée sur les secteurs alimentant les tronçons à réouvrir.	Secteurs ciblés des bassins versants du Petit Rosne, du ru de Montlignon et du ru d'Arra	<p>Logique du calcul Un ciblage des zones prioritaires est effectué pour y concentrer les efforts. Un rythme de contrôle de 10% par an est adopté sur les zones prioritaires des bassins versants du Petit Rosne, du ru de Montlignon et du ru d'Arra (conformément à ce qui se fait actuellement sur la commune de Tremblay-en-France par exemple). Dans le socle, un rythme de 4,5% est déjà adopté. On ne compte ici que le différentiel par rapport au socle, soit 5,5%.</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de branchements sur le Petit Rosne, le ru de Montlignon et le ru d'Arra : —> 76 000 branchements concernés <p>On considère que le ciblage permet de porter la priorité sur les 30% de branchements les plus problématiques, soit 22 800.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour 100 branchements contrôlés, 80 sont aux normes et 20 nécessitent une mise en conformité. • Rythme de contrôle 5,5%/an (4,5% déjà comptés dans le socle) —> 1250 branchements à contrôler chaque année pendant 10 ans. Au total, 12500 branchements seront à contrôler, 2500 à mettre aux normes. <p>Coûts unitaires (source : SIAH) Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement. Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme (cela correspond essentiellement à des coûts de personnel).</p> 	7 500 000 €			7 500 000€

					Coût des travaux de mise en conformité = 2000€/branchement				
Milieux aquatiques	Collectivités	Réouvrir des rivières	Action emblématique, la réouverture de rivières concerne plusieurs projets, au-delà des seuls projets déjà en cours de réflexion.	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement - La Vieille Mer - Le ru d'Arra à Villetaneuse - 2 projets sur le Croult (non encore définis) - 2 projets sur le Petit Rosne (non encore définis) Coûts unitaires Vieille Mer : estimation en première approximation des services de la DEA = 10 M€ Pour les autres projets, se caler sur les coûts de la réouverture du Petit Rosne à Sarcelles en 2014, soit 650 000€ (source : SIAH)	13 250 000 €			13 250 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Acquérir du foncier sur les cours d'eau et valoriser leurs accès et abords	Pour permettre la mise en œuvre des projets, une stratégie d'acquisition foncière est menée. En outre, afin d'assurer l'accès du public jusqu'à la rivière, des cheminements sont aménagés.	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement 5 projets de réouverture (hors Vieille Mer) et 5 projets de renaturation de cours d'eau (les mêmes que pour le scénario 1 + 2 projets avec acquisition foncière. Valorisation paysagère et cheminements : sur tous les projets (10 au total) Acquisition foncière : 2 projets de renaturation + 2 projets de réouverture Bande de 20 mètres sur les projets de réouverture (de 100 à 200 mètres), soit 20m*150m = 3000 m2. Coûts unitaires Valorisation (cheminements, paysage...) : compter 200 000€ par projet (sur la base des projets de renaturation du Petit Rosne et du Croult portés par le SIAH, dont les coûts de valorisation oscillent entre 120 et 300 000€). Acquisition foncière : des prix très variables mais moyenne estimée à 250€/m2 Estimation SIARE : acquisition foncière varie de 20 à 400€/m2 Estimation SIAH : foncier rural / naturel : entre 3 et 5 €/m2 ; foncier urbain : entre 70 et 350 €/m2 selon les secteurs	2 750 000 €			2 750 000€

Milieux aquatiques	Collectivités	Valoriser les zones humides diffuses du territoire	Valoriser les ZH diffuses du territoire : reconquête et gestion, valorisation paysagère...	Territoire du SAGE	<p>Hypothèses de dimensionnement ZH de fond de vallée et forêt (cf EI partie3 p.51) : 355 ha (classe 2) + 300 mares hors enveloppe ZH 50% de reconquête et valorisation (50% des ZH et 50% des mares) soit 180 ha de ZH et 150 mares à reconquérir.</p> <p>Coûts unitaires Le coût de restauration d'une ZH est estimé à 6000€/ha (Source : AERM/BRGM 2006). Le coût d'entretien est estimé à 2400€/ha/an (Source : AERM/BRGM 2006). Le coût de valorisation d'une mare est estimé à environ 2500€/mare (curage et réfection des berges en pente douce, fréquence d'intervention de 10 à 20 ans + animation) (source : ENS CG Eure)</p>	1 455 000 €		4 320 000 €	5 775 000€
Milieux aquatiques	Structure porteuse	Etablir un référentiel d'accès publics aux milieux naturels	Complément à l'étude ZH et milieux/paysages du socle sur les enjeux d'accessibilité aux milieux : identification des potentiels d'accès. Il servira de référence pour guider l'action des MO historiques.	Territoire du SAGE	Etude estimée à 50 000€.		50 000 €		50 000€
Pluvial	Collectivités	Gérer de manière multifonctionnelle les bassins "structurants" de rétention des eaux pluviales (existants et à venir)	L'ensemble des bassins sous maîtrise d'ouvrage du SIAH, du SIARE et de la DEA, qualifiés de "structurants", sont gérés dans une optique multifonctionnelle (écologique, paysagère et sociale). Les nouveaux bassins sont conçus pour intégrer dès le départ cette gestion multifonctionnelle. Les bassins enterrés ne sont évidemment pas concernés par cette action.	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul L'ensemble des bassins non enterrés sont gérés dans une optique multifonctionnelle. Les nouveaux bassins intègrent cette gestion dès leur conception.</p> <p>Hypothèses de dimensionnement Le surcoût d'entretien lié à la réalisation de deux fauchages et à la gestion sélective des espèces végétales est estimé entre 150 et 200% par rapport à une gestion de type hydraulique uniquement du bassin. En moyenne, le surcoût annuel est estimé à environ 10 000€ par bassin. (source : SIAH) La conception multifonctionnelle d'un bassin ne génère pas de surcoût significatif (la mobilisation de paysagistes et d'écologues en amont est compensée par une autre manière de penser et de réaliser les aménagements). 64 bassins structurants non enterrés sont recensés dans l'état des lieux (partie 2, p. 54). Le surcoût d'une gestion multifonctionnelle pour l'ensemble des 64 bassins est donc de 640 000€ par an.</p>			6 400 000 €	6 400 000€

Pluvial	Aménageurs (publics ou privés)			<p>Logique de calcul</p> <p>Il s'agit ici des dispositifs de gestion des eaux pluviales situés en amont du réseau assainissement/pluvial. La vigilance conseil incite une partie des aménageurs à avoir une gestion multifonctionnelle de ces dispositifs. On se concentre sur les dispositifs existants dans la mesure où on fait l'hypothèse que pour les nouveaux projets d'aménagement les techniques alternatives sont développées en priorité (cf. socle). Le coût d'animation est déjà intégré à la cellule d'animation.</p> <p>On considère qu'il y a un surcoût lié à cette gestion multifonctionnelle par rapport à une gestion simplement hydraulique (autre hypothèse pas de surcoût, il s'agit d'une autre manière de gérer et entretenir)</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Nombre de dispositifs de gestion alternatifs d'ouvrages non structurants sur le bassin</u> <p>Le nombre de dispositif est mal connu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le 93 on estime a minima a environ 1280 le nombre de dispositifs de gestion des eaux pluviales (hors ouvrages structurants), soit 1025 sur le SAGE (80% du département) (source DEA) - sur le SIAH, l'état des lieux (partie 2 page 56) indique : en 2005, 450 ouvrages auraient du être construits mais 60% sont non construits ou non conformes, on retient donc a minima un chiffre de 270 ouvrages (chiffre probablement sous estimé) - pas de données sur le SIARE. <p>En première approximation, on compte ainsi au moins 1500 ouvrages (1025+270+250 pour SIARE) auxquels il faudrait ajouter les nouveaux ouvrages construits depuis ces études. Pour le SIAH, 270 bassins ont été construits en 50 ans, soit 5 par an. On retient ce ratio aussi pour le SIARE. Depuis 2005, 10 ouvrages supplémentaires par an = 100 ouvrages au total. Au total, 1500 +100 : 1600 ouvrages sur le territoire en 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Nombre d'ouvrages avec une gestion multifonctionnelle</u> <p>Vigilance sur 3% par an des dispositifs existants (incitation à la gestion multifonctionnelle et suivi), soit environ 50 par an et 500 sur 10 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Surface moyenne des ouvrages</u> <p>Les surfaces sont très variables d'un ouvrage à l'autre. 70% des ouvrages sont à l'échelle des permis de construire soit des petites et très petites parcelles (source DEA). On prend une moyenne de 250 m² (correspondant à un projet de 2500 m²)</p>		312 500 €	312 500€
		<p>Gérer de manière multifonctionnel le les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales existants sur le territoire sous MO privée ou publique</p>	<p>Le SAGE coordonne une planification orchestrée par les 3 MO historique à la croisée des thématiques ruissellements, continuité écologique et zones humides. Le SAGE exerce sa fonction de vigilance-conseil pour développer une gestion multifonctionnelle des dispositifs de stockage/épuration des eaux pluviales existant sur le territoire.</p>	<p>Territoire du SAGE</p>			

					<p>Coûts unitaires Surcoût d'entretien lié à la gestion multifonctionnelle : 0,25€/m2/an (sur la base de trois exemples fournis par le SIAH) Les coûts sont à la charge des propriétaires d'ouvrages (aménagement publics ou privés). Coût total : 500*250*0,25 = 30K €/an</p>			
Pluvial	Collectivités	<p>Gérer de manière multifonctionnel le les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales existants sur le territoire sous MO privée ou publique</p>	<p>Le SAGE coordonne une planification orchestrée par les 3 MO historique à la croisée des thématiques ruissellements, continuité écologique et zones humides. Le SAGE exerce sa fonction de vigilance-conseil pour développer une gestion multifonctionnelle des dispositifs de stockage/épuration des eaux pluviales existant sur le territoire. Dans certains cas cette planification peut donner lieu à des interventions techniques temporaires en propriété privée (DIG, conventions...), au delà des actions de conseil</p>	<p>Territoire du SAGE</p>	<p>Logique de calcul Pour une partie des dispositif, une intervention en domaine privée est organisée (DIG, convention, ...) afin d'aller plus loin que le conseil. Hypothèses de dimensionnement <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dispositifs de gestion alternatifs d'ouvrages non structurants sur le bassin Le nombre de dispositif est mal connu. <ul style="list-style-type: none"> - dans le 93 on estime a minima a environ 1280 le nombre de dispositifs de gestion des eaux pluviales (hors ouvrages structurants), soit 1025 sur le SAGE (80% du département) (source DEA) - sur le SIAH, l'état des lieux (partie 2 page 56) indique : en 2005, 450 ouvrages auraient du être construits mais 60% sont non construits ou non conformes, on retient donc a minima un chiffre de 270 ouvrages (chiffre probablement sous estimé) - pas de données sur le SIARE. En première approximation, on compte ainsi au moins 1500 ouvrages (1025+270+250 pour SIARE) auxquels il faudrait ajouter les nouveaux ouvrages construits depuis ces études. Pour le SIAH, 270 bassins ont été construits en 50 ans, soit 5 par an. On retient ce ratio aussi pour le SIARE. Depuis 2005, 10 ouvrages supplémentaires par an = 100 ouvrages au total. Au total, 1500 +100 : 1600 ouvrages sur le territoire en 2015. <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ouvrages avec une gestion multifonctionnelle Vigilance sur 2% par an des dispositifs existants (incitation à la gestion multifonctionnelle et suivi), soit environ 30 par an et 300 sur 10 ans. • Surface moyenne des ouvrages Les surfaces sont très variables d'un ouvrage à l'autre. 70% des ouvrages sont à l'échelle des permis de construire soit des petites et très petites parcelles (source DEA). On prend une moyenne de 250 m2 (correspondant à un projet de 2500 m2) Coûts unitaires</p>		187 500 €	187 500€

					<p>Surcoût d'entretien lié à la gestion multifonctionnelle : 0,25€/m2/an (sur la base de trois exemples fournis par le SIAH) Les coûts sont à la charge des collectivités qui prennent en charge la gestion. Coût total : 300*250*0,25 = 20K €/an</p>				
Pollution phytosanitaire	Collectivités	Acquérir du foncier sur les AAC	Suite à la définition des zones les plus contributives à la qualité des captages et des périmètres d'action prioritaires, une stratégie d'acquisition foncière est menée.	Périmètres d'action prioritaires des AAC	<p>Hypothèses de dimensionnement La taille de l'AAC de l'Yprésien n'est pas connue. Nous prendrons donc la taille moyenne des AAC en Ile-de-France, soit 47 000 hectares (source : Méthodologie de délimitation des bassins d'alimentation des captages et de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses, BRGM - AESN, 2007). 100 ha sont acquis, en ciblant sur les zones les plus contributives. (En 2012, Eau de Paris détenait en pleine propriété 186 ha sur l'AAC des sources de la vallée de la Vanne de 46 800 ha, soit 0,4%).</p> <p>Coûts unitaires Coût des terres agricoles : 10 000€/ha dans le Val d'Oise (source : Journal Officiel 13 juillet 2015)</p>	1 000 000 €			1 000 000€
						37 355 000 €	50 000 €	12 620 000 €	50 025 000 €

Actions du scénario 3

Thème	Cible	Libellé de l'action	Description de l'action	Zonage	Hypothèse de dimensionnement	Travaux	Études	Fonctionnement	Coût total
Animation	Cellule d'animation	Animer la CLE et accompagner les actions techniques du socle	L'animation du SAGE comprend : - les fonctions de vigilance locale et à l'échelle du SAGE sur l'aménagement du territoire, d'observatoire et de communication - mission d'animation locale pour impulser des projets (fonctionnement en réseau et mutualisation avec des structures existantes)+ animation des appels à projets	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement • 4 ETP sont nécessaires pour assurer ces missions. (déjà 2 ETP compris dans le socle) • période de calcul : 2017-2027 (10 ans) Coûts unitaires • coût annuel d'un ETP : 50 000 €/an + 20 000€/an (forfait de fonctionnement) (source : Contrat Marne Vive). • coût de fonctionnement observatoire : 25 000€/an			1 400 000 €	1 400 000€
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements dans l'optique de la réouverture de la Vieille Mer et des projets sur le Croult	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire. Elle se concentre notamment sur la réouverture de la Vieille Mer en travaillant sur les bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset. Elle concerne aussi les projets de réouverture du Croult.	Secteurs ciblés des bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset	Logique du calcul Pour assurer une qualité de l'eau suffisante en vue de la réouverture de la Vieille Mer, un effort particulier est porté sur la mise en conformité des branchements. Un ciblage des zones prioritaires est effectué pour y concentrer les efforts. Un rythme de contrôle de 10% par an est adopté sur les zones prioritaires des bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset (conformément à ce qui se fait actuellement sur la commune de Tremblay-en-France par exemple). Dans le socle, un rythme de 3% est déjà adopté. On ne compte ici que le différentiel par rapport au socle, soit 7%. Hypothèses de dimensionnement • Nombre de branchements sur les bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset : —> 54 000 branchements concernés. On considère que le ciblage permet de porter la priorité sur les 50% de branchements les plus problématiques, soit 27 000. • Pour 100 branchements contrôlés, 80 sont aux normes et 20 nécessitent une mise en conformité. • Rythme de contrôle : 7%/an (3% déjà comptés dans le socle) —> 1900 branchements à contrôler chaque année pendant 10 ans. Au total, 19 000 branchements seront à contrôler, 3800 à mettre aux normes. Coûts unitaires (source : SIAH) Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement . Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme (cela	11 400 000 €			11 400 000€

					correspond essentiellement à des coûts de personnel). Coût des travaux de mise en conformité = 2000€/branchement				
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements dans l'optique des autres réouvertures	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire. Pour les autres projets, le travail sur les branchements se fait de manière ciblée sur les secteurs alimentant les tronçons à réouvrir.	Secteurs ciblés des bassins versants du Petit Rosne, du ru de Montlignon et du ru d'Arra	<p>Logique du calcul Un ciblage des zones prioritaires est effectué pour y concentrer les efforts. Un rythme de contrôle de 10% par an est adopté sur les zones prioritaires des bassins versants du Petit Rosne, du ru de Montlignon et du ru d'Arra (conformément à ce qui se fait actuellement sur la commune de Tremblay-en-France par exemple). Dans le socle, un rythme de 4,5% est déjà adopté. On ne compte ici que le différentiel par rapport au socle, soit 5,5%.</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de branchements sur le Petit Rosne, le ru de Montlignon et le ru d'Arra : —> 76 000 branchements concernés On considère que le ciblage permet de porter la priorité sur les 30% de branchements les plus problématiques, soit 22 800. • Pour 100 branchements contrôlés, 80 sont aux normes et 20 nécessitent une mise en conformité. • Rythme de contrôle 5,5%/an (4,5% déjà comptés dans le socle) —> 1250 branchements à contrôler chaque année pendant 10 ans. Au total, 12500 branchements seront à contrôler, 2500 à mettre aux normes. <p>Coûts unitaires (source : SIAH) Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement. Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme (cela correspond essentiellement à des coûts de personnel). Coût des travaux de mise en conformité = 2000€/branchement</p>	7 500 000 €			7 500 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Rouvrir des rivières	Action emblématique, la réouverture de rivières concerne plusieurs projets, au-delà des seuls projets déjà en cours de réflexion.	Territoire du SAGE	<p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Vieille Mer - Le ru d'Arra à Villeteuse - 2 projets sur le Croult (non encore définis) - 1 projet sur le Petit Rosne (non encore défini) <p>Coûts unitaires Vieille Mer : estimation en première approximation des services de la DEA = 10 M€ Pour les autres projets, se caler sur les coûts de la réouverture du Petit Rosne à Sarcelles en 2014, soit 650 000€ (source : SIAH)</p>	12 600 000 €			12 600 000€

Milieux aquatiques	Collectivités	Valoriser les zones humides diffuses du territoire	Valoriser les ZH diffuses du territoire : reconquête et gestion, valorisation paysagère...	Territoire du SAGE	<p>Hypothèses de dimensionnement ZH de fond de vallée et forêt (cf EI partie3 p.51) : 355 ha (classe 2) + 300 mares hors enveloppe ZH 50% de reconquête et valorisation (50% des ZH et 50% des mares) soit 180 ha de ZH et 150 mares à reconquérir. On considère que la moitié sont sur des espaces publics et l'autre des espaces relevant d'aménageurs (publics ou privés)</p> <p>Coûts unitaires Le coût de restauration d'une ZH est estimé à 6000€/ha (Source : AERM/BRGM 2006). Le coût d'entretien est estimé à 2400€/ha/an (Source : AERM/BRGM 2006). Le coût de valorisation d'une mare est estimé à environ 2500€/mare (curage et réfection des berges en pente douce, fréquence d'intervention de 10 à 20 ans + animation) (source : ENS CG Eure)</p>	727 500 €		2 160 000 €	2 887 500€
Milieux aquatiques	Aménageurs (publics ou privés)	Valoriser les zones humides diffuses du territoire	Valoriser les ZH diffuses du territoire : reconquête et gestion, valorisation paysagère...	Territoire du SAGE	<p>Hypothèses de dimensionnement ZH de fond de vallée et forêt (cf EI partie3 p.51) : 355 ha (classe 2) + 300 mares hors enveloppe ZH 50% de reconquête et valorisation (50% des ZH et 50% des mares) soit 180 ha de ZH et 150 mares à reconquérir. On considère que la moitié sont sur des espaces publics et l'autre des espaces relevant d'aménageurs (publics ou privés)</p> <p>Coûts unitaires Le coût de restauration d'une ZH est estimé à 6000€/ha (Source : AERM/BRGM 2006). Le coût d'entretien est estimé à 2400€/ha/an (Source : AERM/BRGM 2006). Le coût de valorisation d'une mare est estimé à environ 2500€/mare (curage et réfection des berges en pente douce, fréquence d'intervention de 10 à 20 ans + animation) (source : ENS CG Eure)</p>	727 500 €		2 160 000 €	2 887 500€
Milieux aquatiques	Collectivités	Projets de valorisation des berges auprès du public en milieu urbain ou périurbain	Afin d'assurer l'accès du public jusqu'à la rivière, des cheminements sont aménagés, en milieu urbain ou périurbain. Le SAGE suscite l'initiative des propriétaires et des collectivités.	Territoire du SAGE	<p>Hypothèses de dimensionnement 4 projets de réouverture (hors Vieille Mer) et 4 projets de renaturation de cours d'eau (comme le scénario 2 mais avec un projet de réouverture et un projet de renaturation en moins car pas d'acquisition foncière et donc freins à la réalisation). Valorisation paysagère et cheminements : sur tous les projets (8 au total)</p> <p>Coûts unitaires Valorisation (cheminements, paysage...) : compter 200</p>	1 600 000 €			1 600 000€

					000€ par projet (sur la base des projets de renaturation du Petit Rosne et du Croult portés par le SIAH, dont les coûts de valorisation oscillent entre 120 et 300 000€).				
Pluvial	Collectivités	Gérer de manière multifonctionnel le les bassins "structurants" de rétention des eaux pluviales (existants et à venir)	L'ensemble des bassins sous maîtrise d'ouvrage du SIAH, du SIARE et de la DEA, qualifiés de "structurants", sont gérés dans une optique multifonctionnelle (écologique, paysagère et sociale). Les nouveaux bassins sont conçus pour intégrer dès le départ cette gestion multifonctionnelle. Les bassins enterrés ne sont évidemment pas concernés par cette action.	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul</p> <p>L'ensemble des bassins non enterrés sont gérés dans une optique multifonctionnelle. Les nouveaux bassins intègrent cette gestion dès leur conception.</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <p>Le surcoût d'entretien lié à la réalisation de deux fauchages et à la gestion sélective des espèces végétales est estimé entre 150 et 200% par rapport à une gestion de type hydraulique uniquement du bassin. En moyenne, le surcoût annuel est estimé à environ 10 000€ par bassin. (source : SIAH)</p> <p>La conception multifonctionnelle d'un bassin ne génère pas de surcoût significatif (la mobilisation de paysagistes et d'écologues en amont est compensée par une autre manière de penser et de réaliser les aménagements). 64 bassins structurants non enterrés sont recensés dans l'état des lieux (partie 2, p. 54).</p> <p>Le surcoût d'une gestion multifonctionnelle pour l'ensemble des 64 bassins est donc de 640 000€ par an.</p>			6 400 000 €	6 400 000€
Pluvial	Aménageurs (publics ou privés)	Gérer de manière multifonctionnel le les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales existants sur le territoire sous MO privée ou publique	Le SAGE exerce sa fonction de vigilance-conseil pour développer une gestion multifonctionnelle des dispositifs de stockage/épuration des eaux pluviales existant sur le territoire sans empiéter pour autant sur les prérogatives des MO et propriétaires privés.	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul</p> <p>Il s'agit ici des dispositifs de gestion des eaux pluviales situés en amont du réseau assainissement/pluvial. La vigilance conseil incite une partie des aménageurs à avoir une gestion multifonctionnelle de ces dispositifs. On se concentre sur les dispositifs existants dans la mesure où on fait l'hypothèse que pour les nouveaux projets d'aménagement les techniques alternatives sont développées en priorité (cf. socle). Le coût d'animation est déjà intégré à la cellule d'animation.</p> <p>On considère qu'il y a un surcoût lié à cette gestion multifonctionnelle par rapport à une gestion simplement hydraulique (autre hypothèse pas de surcoût, il s'agit d'une autre manière de gérer et entretenir)</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <p>On considère qu'il n'y a pas de surcoût lié à cette gestion multifonctionnelle, il s'agit d'une autre manière de gérer et entretenir.</p>			312 500 €	312 500€

				<ul style="list-style-type: none"> • <u>Nombre de dispositifs de gestion alternatifs d'ouvrages non structurants sur le bassin</u> Le nombre de dispositif est mal connu. - dans le 93 on estime a minima a environ 1280 le nombre de dispositifs de gestion des eaux pluviales (hors ouvrages structurants), soit 1025 sur le SAGE (80% du département) (source DEA) - sur le SIAH, l'état des lieux (partie 2 page 56) indique : en 2005, 450 ouvrages auraient du être construits mais 60% sont non construits ou non conformes, on retient donc a minima un chiffre de 270 ouvrages (chiffre probablement sous estimé) - pas de données sur le SIARE. En première approximation, on compte ainsi au moins 1500 ouvrages (1025+270+250 pour SIARE) auxquels il faudrait ajouter les nouveaux ouvrages construits depuis ces études. Pour le SIAH, 270 bassins ont été construits en 50 ans, soit 5 par an. On retient ce ratio aussi pour le SIARE. Depuis 2005, 10 ouvrages supplémentaires par an = 100 ouvrages au total. Au total, 1500 +100 : 1600 ouvrages sur le territoire en 2015. • <u>Nombre d'ouvrages avec une gestion multifonctionnelle</u> Vigilance sur 3% par an des dispositifs existants (incitation à la gestion multifonctionnelle et suivi), soit environ 50 par an et 500 sur 10 ans. • <u>Surface moyenne des ouvrages</u> Les surfaces sont très variables d'un ouvrage à l'autre. 70% des ouvrages sont à l'échelle des permis de construire soit des petites et très petites parcelles (source DEA). On prend une moyenne de 250 m2 (correspondant à un projet de 2500 m2) Coûts unitaires Surcoût d'entretien lié à la gestion multifonctionnelle : 0,25€/m2/an (sur la base de trois exemples fournis par le SIAH) Les coûts sont à la charge des propriétaires d'ouvrages (aménagement publics ou privés). Coût total : 500*250*0,25 = 30K €/an 						
Pollution phytosanitaire	Collectivités	Aider à la mise en place de filières sur les AAC	Développer avec les agriculteurs de nouvelles filières respectant la qualité de la ressource.	Territoire du SAGE	Animation qui s'appuie sur les réseaux existants et la cellule d'animation du SAGE Déjà comprise dans les 4 ETP					- €
						34 555 000 €	- €	12 432 500 €	46 987 500 €	

Actions du scénario 4

Thème	Cible	Libellé de l'action	Description de l'action	Zonage	Hypothèse de dimensionnement	Travaux	Etudes	Fonctionnement	Coût total
Animation	Cellule d'animation	Animer la CLE et accompagner les actions techniques du socle	L'animation du SAGE comprend : - les fonctions de vigilance locale et à l'échelle du SAGE sur l'aménagement du territoire, d'observatoire et de communication - mission d'animation locale pour impulser des projets (fonctionnement en réseau et mutualisation avec des structures existantes)+ animation des appels à projets	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement • 4 ETP sont nécessaires pour assurer ces missions. (déjà 2 ETP compris dans le socle) • période de calcul : 2017-2027 (10 ans) Coûts unitaires • coût annuel d'un ETP : 50 000 €/an + 20 000€/an (forfait de fonctionnement) (source : Contrat Marne Vive). • coût de fonctionnement observatoire : 25 000€/an			1 400 000 €	1 400 000€
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements dans l'optique de la réouverture de la Vieille Mer et des projets sur le Croult	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire. Elle se concentre notamment sur la réouverture de la Vieille Mer en travaillant sur les bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset. Elle concerne aussi les projets de réouverture du Croult.	Secteurs ciblés des bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset	Logique du calcul Pour assurer une qualité de l'eau suffisante en vue de la réouverture de la Vieille Mer, un effort particulier est porté sur la mise en conformité des branchements. Un ciblage des zones prioritaires est effectué pour y concentrer les efforts. Un rythme de contrôle de 10% par an est adopté sur les zones prioritaires des bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset (conformément à ce qui se fait actuellement sur la commune de Tremblay-en-France par exemple). Dans le socle, un rythme de 3% est déjà adopté. On ne compte ici que le différentiel par rapport au socle, soit 7%. Hypothèses de dimensionnement • Nombre de branchements sur les bassins versants du Croult, de la Morée et du Sausset : → 54 000 branchements concernés. On considère que le ciblage permet de porter la priorité sur les 50% de branchements les plus problématiques, soit 27 000. • Pour 100 branchements contrôlés, 80 sont aux normes et 20 nécessitent une mise en conformité. • Rythme de contrôle : 7%/an (3% déjà comptés dans le socle) → 1900 branchements à contrôler chaque année pendant 10 ans. Au total, 19 000 branchements seront à contrôler, 3800 à mettre aux normes. Coûts unitaires (source : SIAH) Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement. Il	11 400 000 €			11 400 000€

					comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme (cela correspond essentiellement à des coûts de personnel). Coût des travaux de mise en conformité = 2000€/branchement				
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements dans l'optique des autres réouvertures	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire. Pour les autres projets, le travail sur les branchements se fait de manière ciblée sur les secteurs alimentant les tronçons à réouvrir.	Secteurs ciblés des bassins versants du Petit Rosne, du ru de Montlignon et du ru d'Arra	Logique du calcul Un ciblage des zones prioritaires est effectué pour y concentrer les efforts. Un rythme de contrôle de 10% par an est adopté sur les zones prioritaires des bassins versants du Petit Rosne, du ru de Montlignon et du ru d'Arra (conformément à ce qui se fait actuellement sur la commune de Tremblay-en-France par exemple). Dans le socle, un rythme de 4,5% est déjà adopté. On ne compte ici que le différentiel par rapport au socle, soit 5,5%. Hypothèses de dimensionnement • Nombre de branchements sur le Petit Rosne, le ru de Montlignon et le ru d'Arra : —> 76 000 branchements concernés On considère que le ciblage permet de porter la priorité sur les 30% de branchements les plus problématiques, soit 22 800. • Pour 100 branchements contrôlés, 80 sont aux normes et 20 nécessitent une mise en conformité. • Rythme de contrôle 5,5%/an (4,5% déjà comptés dans le socle) —> 1250 branchements à contrôler chaque année pendant 10 ans. Au total, 12500 branchements seront à contrôler, 2500 à mettre aux normes. Coûts unitaires (source : SIAH) Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement . Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme (cela correspond essentiellement à des coûts de personnel). Coût des travaux de mise en conformité = 2000€/branchement	7 500 000 €			7 500 000€
Milieu aquatiques	Collectivités	Rouvrir des rivières	Action emblématique, la réouverture de rivières concerne plusieurs projets, au-delà des seuls projets déjà en cours de réflexion.	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement - La Vieille Mer - Le ru d'Arra à Villeteuse - 2 projets sur le Croult (non encore définis) - 1 projet sur le Petit Rosne (non encore défini) Coûts unitaires Vieille Mer : estimation en première approximation des services de la DEA = 10 M€ Pour les autres projets, se caler sur les coûts de la réouverture du Petit Rosne à Sarcelles en 2014, soit 650 000€ (source : SIAH)	12 600 000 €			12 600 000€

Milieux aquatiques	Collectivités	Valoriser les zones humides diffuses du territoire	Valoriser les ZH diffuses du territoire : reconquête et gestion, valorisation paysagère...	Territoire du SAGE	<p>Hypothèses de dimensionnement ZH de fond de vallée et forêt (cf EI partie3 p.51) : 355 ha (classe 2) + 300 mares hors enveloppe ZH 20% de reconquête et valorisation (20% des ZH et 20% des mares) car pas d'acquisition foncière ni de DIG autre que la dynamique actuelle soit 70 ha de ZH et 60 mares à reconquérir.</p> <p>Coûts unitaires Le coût de restauration d'une ZH est estimé à 6000€/ha (Source : AERM/BRGM 2006). Le coût d'entretien est estimé à 2400€/ha/an (Source : AERM/BRGM 2006). Le coût de valorisation d'une mare est estimé à environ 2500€/mare (curage et réfection des berges en pente douce, fréquence d'intervention de 10 à 20 ans + animation) (source : ENS CG Eure)</p>	570 000 €		1 680 000 €	2 250 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Projets de valorisation des berges auprès du public en milieu urbain ou périurbain	Susciter l'initiative des collectivités sur la mise en valeur de leurs espaces publics en bord de rivière R1 dont ripisylve + cheminements et accès	Territoire du SAGE	<p>Hypothèses de dimensionnement 4 projets de réouverture (hors Vieille Mer) et 4 projets de renaturation de cours d'eau (comme le scénario 2 mais avec un projet de réouverture et un projet de renaturation en moins car pas d'acquisition foncière et donc freins à la réalisation). Valorisation paysagère et cheminements : sur tous les projets (8 au total)</p> <p>Coûts unitaires Valorisation (cheminements, paysage...) : compter 200 000€ par projet (sur la base des projets de renaturation du Petit Rosne et du Croult portés par le SIAH, dont les coûts de valorisation oscillent entre 120 et 300 000€).</p>	1 600 000 €			1 600 000€
Pluvial	Collectivités	Gérer de manière multifonctionnel les bassins "structurants" de rétention des eaux pluviales (existants et à venir)	L'ensemble des bassins sous maîtrise d'ouvrage du SIAH, du SIARE et de la DEA, qualifiés de "structurants", sont gérés dans une optique multifonctionnelle (écologique, paysagère et sociale). Les nouveaux bassins sont conçus pour intégrer dès le départ cette gestion multifonctionnelle. Les bassins enterrés ne sont évidemment pas concernés par cette action.	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul L'ensemble des bassins non enterrés sont gérés dans une optique multifonctionnelle. Les nouveaux bassins intègrent cette gestion dès leur conception.</p> <p>Hypothèses de dimensionnement Le surcoût d'entretien lié à la réalisation de deux fauchages et à la gestion sélective des espèces végétales est estimé entre 150 et 200% par rapport à une gestion de type hydraulique uniquement du bassin. En moyenne, le surcoût annuel est estimé à environ 10 000€ par bassin. (source : SIAH) La conception multifonctionnelle d'un bassin ne génère pas de surcoût significatif (la mobilisation de paysagistes et d'écologues en amont est compensée par une autre manière de penser et de réaliser les aménagements). 64 bassins structurants non enterrés sont recensés dans</p>			6 400 000 €	6 400 000€

					l'état des lieux (partie 2, p. 54). Le surcoût d'une gestion multifonctionnelle pour l'ensemble des 64 bassins est donc de 640 000€ par an.				
Pluvial	Aménageurs privés ou publics	Gérer de manière multifonctionnel le les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales existants sur le territoire sous MO privée ou publique	Les expérimentations conduites par les 3 grands MO et les appels à manifestation d'intérêt du SAGE tentent de susciter l'initiative des propriétaires et des aménageurs en vue d'une gestion multifonctionnelle des ouvrages hydro-écologiques. Les collectivités sont les cibles principales dans la mesure où ce scénario se concentre sur les emprises publiques. Toutefois, les propriétaires privés et les aménageurs sont aussi concernés, via les actions de conseil, sensibilisation et vigilance du SAGE.	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul</p> <p>Il s'agit ici des dispositifs de gestion des eaux pluviales situés en amont du réseau assainissement/pluvial. La vigilance conseil incite une partie des aménageurs à avoir une gestion multifonctionnelle de ces dispositifs. On se concentre sur les dispositifs existants dans la mesure où on fait l'hypothèse que pour les nouveaux projets d'aménagement les techniques alternatives sont développées en priorité (cf. socle). Le coût d'animation est déjà intégré à la cellule d'animation.</p> <p>On considère qu'il y a un surcoût lié à cette gestion multifonctionnelle par rapport à une gestion simplement hydraulique (autre hypothèse pas de surcoût, il s'agit d'une autre manière de gérer et entretenir)</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <p>On considère qu'il n'y a pas de surcoût lié à cette gestion multifonctionnelle, il s'agit d'une autre manière de gérer et entretenir.</p> <p>• <u>Nombre de dispositifs de gestion alternatifs d'ouvrages non structurants sur le bassin</u></p> <p>Le nombre de dispositif est mal connu.</p> <p>- dans le 93 on estime a minima a environ 1280 le nombre de dispositifs de gestion des eaux pluviales (hors ouvrages structurants), soit 1025 sur le SAGE (80% du département) (source DEA)</p> <p>- sur le SIAH, l'état des lieux (partie 2 page 56) indique : en 2005, 450 ouvrages auraient du être construits mais 60% sont non construits ou non conformes, on retient donc a minima un chiffre de 270 ouvrages (chiffre probablement sous estimé)</p> <p>- pas de données sur le SIARE.</p> <p>En première approximation, on compte ainsi au moins 1500 ouvrages (1025+270+250 pour SIARE) auxquels il faudrait ajouter les nouveaux ouvrages construits depuis ces études. Pour le SIAH, 270 bassins ont été construits en 50 ans, soit 5 par an. On retient ce ratio aussi pour le SIARE. Depuis 2005, 10 ouvrages supplémentaires par an = 100 ouvrages au total. Au total, 1500 +100 : 1600 ouvrages sur le territoire en 2015.</p> <p>• <u>Nombre d'ouvrages avec une gestion multifonctionnelle</u></p> <p>Vigilance sur 3% par an des dispositifs existants (incitation à la gestion multifonctionnelle et suivi), soit environ 50 par an et 500 sur 10 ans.</p>			312 500 €	312 500€

				<ul style="list-style-type: none"> • Surface moyenne des ouvrages Les surfaces sont très variables d'un ouvrage à l'autre. 70% des ouvrages sont à l'échelle des permis de construire soit des petites et très petites parcelles (source DEA). On prend une moyenne de 250 m2 (correspondant à un projet de 2500 m2) <p>Coûts unitaires Surcoût d'entretien lié à la gestion multifonctionnelle : 0,25€/m2/an (sur la base de trois exemples fournis par le SIAH) Les coûts sont à la charge des propriétaires d'ouvrages (aménageurs publics ou privés).</p> <p>Coût total : $500 * 250 * 0,25 = 30K \text{ €/an}$</p>						
							33 670 000 €	- €	9 792 500 €	43 462 500 €